CONSEIL DU 11e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique à 19h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN.

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAILOFF, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, M. Florent HUBERT.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, Mme Marie-Thérèse ERRECART, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

Pouvoirs

Mme Liliane CAPELLE à M. Philippe DUCLOUX M. Stéphane MARTINET à M. Luc LEBON M. Pierre JAPHET à Mme Joëlle MOREL Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI Mme Nawel OUMER à M. Jean-Pierre CORSIA M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT

Excusés

M. David BELLIARD M. Jean-François MARTINS Mme Leila DIRI Mme Francine BAVAY-GUILLAUME Mme Marine MALBERG À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

HOMMAGE A M. ROGER FICHTENBERG

M. le Maire : « Bonjour. Je vous propose de commencer la séance. Bienvenue à tous en cette soirée hivernale.

Nous avons appris le décès de Roger FICHTENBERG le 22 septembre dernier. C'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons vu Roger FICHTENBERG partir, même si à 97 ans, ce n'était pas une surprise. Mais vu sa vitalité, nous espérions tous qu'il puisse continuer à assurer les cérémonies patriotiques de notre arrondissement.

Comme il aimait à le rappeler, Roger FICHTENBERG était un enfant du 11^e arrondissement. Il est né dans cet arrondissement qu'il chérissait tant et y a toujours vécu avenue de la République. Il a consacré aussi sa vie à ses combats, notamment à la défense de la République et de ses valeurs, et au travail de mémoire qu'il a réalisé sans jamais faiblir, le fil d'Ariane de sa vie.

Ce fil est marqué de façon dramatique dès sa jeunesse. Il est contraint à l'exode en 1940, alors qu'il n'avait pas encore 20 ans. À la suite de l'invasion allemande, il trouve refuge avec sa famille à Lapalisse, près de Vichy. C'est là qu'il s'engage en 1941 chez les Eclaireurs Israélites de France.

Après les premières rafles organisées en zone libre, il fonde avec plusieurs de ses camarades la branche clandestine de ce mouvement, la Sixième. Il entra alors en clandestinité en prenant le nom de « Jaguar délicat », qui était son totem chez les scouts.

Au sein de ce mouvement, il mène de nombreuses opérations de sauvetage afin de venir en aide à tous ceux, juifs, communistes ou résistants, qui avaient à craindre une arrestation. Grâce à ses actions et à celles de ses compagnons, des milliers de jeunes ont pu s'échapper par les Alpes ou les Pyrénées.

À partir de 1944, Roger FICHTENBERG s'engage dans l'armée sécrète. Il était affecté à l'Étatmajor des Forces Françaises de l'Intérieur du Lot-et-Garonne. Et c'est avec celle-ci qu'il participe, en qualité de sous-lieutenant, à la libération d'Agen le 19 août 1944.

Pour son engagement et son héroïsme, Roger FICHTENBERG fut décoré de la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance.

Au sortir de la guerre, une fois démobilisé, il participe activement à la campagne du retour en travaillant d'abord au Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, puis au sein du Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction (COJASOR).

Cet engagement au service des autres poussa naturellement Roger FICHTENBERG à s'engager en politique. En 1953, il entre au Parti Radical de Gauche, avant d'adhérer en 1954 au Mouvement des Radicaux de Gauche – mouvement dont il fut membre du comité directeur et du bureau national. Il sera élu conseiller du 11^e arrondissement de 1983 à 1995, ainsi que conseiller régional d'Île-de-France de 1986 à 1992, puis de 1997 à 1998.

Roger FICHTENBERG avait à cœur de transmettre pour lutter contre l'oubli, pour ne pas réitérer les erreurs du passé, et pour édifier les jeunes générations. Il menait ce travail de mémoire

auprès des jeunes en allant témoigner dans les classes ou en les emmenant sur des lieux de mémoire. Il le menait également à l'occasion des cérémonies mémorielles, qu'il a dirigées pendant 41 ans en tant que président de l'Union des Associations et Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 11^e arrondissement.

Pour tous ces engagements, Roger FICHTENBERG avait été élevé au grade de Chevalier des Palmes Académiques en 1995, et d'Officier de la Légion d'Honneur en 2014. C'est dans cette même salle que M. Manuel VALLS, tout juste nommé premier ministre, lui a remis ses insignes. Il avait également été décoré de la médaille de Grand Vermeil de la Ville de Paris en 2011 par M. Bertrand DELANOË à l'Hôtel de Ville.

Afin de saluer sa mémoire, une cérémonie s'est tenue dans notre mairie le 25 septembre dernier, en présence de la Maire de Paris, au cours de laquelle celle-ci a annoncé son souhait qu'un lieu du 11^e arrondissement porte son nom. C'est un souhait qui, je sais, nous rassemble. Nous examinerons d'ailleurs un vœu en ce sens au cours de cette séance du Conseil d'arrondissement.

En attendant, et pour saluer une nouvelle fois sa mémoire, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir observer une minute de silence. Je vous remercie. ».

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11201925 – Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire : « Je vous propose de désigner M. Adrien TIBERTI comme secrétaire de la séance. Pas d'objection ? Je vous remercie. ».

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

11201926 - Adoption du procès-verbal de la séance CICA du 19 septembre 2019

M. le Maire : « J'ai reçu quelques pouvoirs :

- M. Stéphane MARTINET donne pouvoir à M. Luc LEBON
- Mme Liliane CAPELLE donne pouvoir à M. Philippe DUCLOUX
- Mme Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à M. Adrien TIBERTI
- M. Eric GARANDEAU donne pouvoir à M. Jacques LEFORT.

Y a-t-il des observations sur le compte-rendu du CICA du 19 septembre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

11201926 - Adoption du procès-verbal de la séance CA du 19 septembre 2019

M. le Maire : « Pas d'observation non plus ? Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER

M. le Maire : « Comme d'habitude, nous communiquons sur les vœux adoptés en conseil de quartier. Le conseil de quartier Léon Blum / Folie-Regnault a adopté un vœu relatif au classement du square Olga Bancic en jardin non-fumeur. Nous serons d'ailleurs amenés à en débattre pour le transformer en vœu du Conseil d'arrondissement.

Le conseil de quartier Nation / Alexandre Dumas a adopté un vœu de sa commission transport et cadre de vie, sur un certain nombre d'aménagements liés au boulevard Voltaire, et plus généralement dans le quartier.

Le conseil de quartier Bastille / Popincourt a adopté un vœu de la commission urbanisme, espace public et cadre de vie, sur l'opération « Paris Respire ».

Le conseil de quartier République / Saint-Ambroise a adopté un vœu sur le budget des conseils de quartier afin de revoir sa clé de répartition budgétaire.

Certains de ces vœux seront repris et présentés en séance pour en faire un vœu de notre Conseil d'arrondissement.»

COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

M. le Maire : « Comme à l'habitude, nous avons une communication sur la rentrée scolaire qui, je pense que nous pouvons le dire et nous en féliciter, s'est bien passé dans l'ensemble. Vous allez en avoir les détails par le menu et je passe la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire.

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues. Comme chaque année, il m'est donné l'occasion de revenir sur un moment toujours fort et important pour petits et grands, à savoir la rentrée scolaire. Au-delà du rituel des nouveautés et chiffres marquants de ce début d'année, j'aimerais ce soir mettre également en perspective notre action en faveur de la vie scolaire et périscolaire de notre arrondissement depuis 2014.

<u>Période Estivale</u>

Avant d'aborder la rentrée scolaire elle-même, permettez-moi de revenir un peu en arrière pour vous parler de la période estivale. En effet, comme vous le savez, la fin de l'école n'est pas

synonyme de grandes vacances pour les écoles, puisque certaines accueillent les centres de loisirs d'été pendant que d'autres bénéficient de nombreux travaux. Cette année encore, les responsables éducatifs ville et leurs équipes étaient pleinement mobilisés avant et pendant les congés estivaux pour proposer des activités ludiques et variées aux 7100 enfants qui se sont rendus dans les centres de loisirs. Pour beaucoup d'enfants, leurs centres de loisirs se vivaient également à l'Espace Nature des Tourelles à Vincennes. Ce centre de loisirs délocalisé est investi par de nombreux groupes de la circonscription. Les enfants profitent d'un espace sécurisé en plein air leur offrant la possibilité de se dépenser, de participer à de nombreuses activités comme par exemple le sport, les travaux manuels, jeux d'eau, jardinage. La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite des moyens humains, matériels, financiers, logistiques, conséquents. Je veux donc saluer le travail des services de la DASCO et de la CASPE 11-12, sans oublier la Caisse des écoles qui délocalise, elle aussi, ses cuisines et ses agents pour assurer la restauration.

Pour les plus grands, un centre de loisirs pré-ado était également ouvert au sein de l'école élémentaire du 100 avenue de la République. Je tiens à saluer la présence de Mme Pascale VIGOUROUX, inspectrice de la Circonscription 11A, après une rude journée de rentrée.

Les vacances se vivent aussi en dehors des frontières de la capitale, puisque des enfants bénéficient des séjours de la Caisse des écoles ou de la CASPE. En 2018, la Caisse des écoles a accueilli 440 séjours au total. Le chiffre est stable pour 2019. Ces séjours d'une durée de 5 à 14 jours sont tous labellisés « Vacances arc-en-ciel » et s'adressent à des enfants ou adolescents de 6 à 17 ans. 21 séjours dans 11 destinations différentes à la montagne, à la mer, à la campagne ou à l'étranger étaient proposés cette année. Par exemple :

- deux séjours à Saint Jean (Hautes-Alpes) ayant au programme de la randonnée, des activités sportives et la visite d'une ferme
- deux séjours à Meyras (Ardèche) sur le thème du cirque
- deux séjours au Pradet (Var) sur le thème de la voile.

Pour les plus grands, des séjours linguistiques en immersion au sein de familles sont très plébiscités. Trois destinations ont été proposées : Londres, Norwich et Barcelone. Rappelons que ces séjours sont financés à plus de 70 % par une subvention accordée par la Ville de Paris. Pour la part restante aux familles, les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial, de 2,12 € à 57,74 € la journée. La CASPE organise aussi des séjours à la semaine pour les petits et les plus grands.

Les écoles fermant leurs portes pendant l'été sont quant à elles investies par des ouvriers chargés d'effectuer des travaux diligentés par la Ville de Paris. Cet été, les services techniques municipaux ont ainsi coordonné une centaine d'opérations dans 20 écoles pour un montant avoisinant les 3 millions d'euros. Je vous cite quelques exemples :

- le réaménagement de l'entrée de l'école maternelle Présentation, pour 110 000 €
- la modernisation des toitures et verrières de l'école élémentaire Froment, pour 190 000 €
- la modernisation des menuiseries extérieures des écoles Servan et Saint-Maur, pour 130 000 €
- la réfection de l'étanchéité de la cour maternelle Baudin, pour 215 000 €
- le remplacement des sols et des escaliers de l'école élémentaire Keller, pour 55 000 €
- les peintures pour l'école maternelle 11 bis Parmentier, pour 30 000 €
- la modernisation des sanitaires de l'école maternelle Baleine, pour 90 000 €.

Concernant les sanitaires, une première phase du projet lauréat de l'édition 2018 du Budget Participatif « Des sanitaires réhabilités dans les écoles du 11° » a été réalisée cet été pour les écoles Keller, Roquette, Richard Lenoir, Servan/Saint-Maur et 109 Parmentier. Les travaux dans les autres établissements visés par ce projet seront réalisés en 2020. À cette occasion, je tiens à rappeler que le Budget Participatif ne vient en aucun cas se substituer à la programmation de la municipalité. Au contraire, il vient la compléter, tandis que les élus continuent de voter des crédits pour rénover les sanitaires qui n'étaient pas inscrits au Budget Participatif mais dont l'état général mérite pourtant de s'y arrêter. C'est le cas de l'école Baleine.

Deux cours d'école, celles des écoles maternelles Merlin et Faidherbe, ont fait l'objet d'une réfection et d'une transformation en « cours oasis » – j'y reviendrai un peu plus tard.

Au total, sous cette mandature, nous aurons donc investi plus de 14 millions d'euros pour entretenir, sécuriser et embellir les 41 écoles que compte notre arrondissement.

Je veux donc adresser un remerciement tout particulier au service de la CASPE et à SLA 11/12 pour ce travail réalisé à nos côtés, et au-delà des grandes opérations que nous venons d'évoquer, pour le suivi quotidien de nos patrimoines scolaires. On y pense moins souvent mais ces travaux représentent également une charge importante de travail pour les agents de service ASEM et ATE des écoles qui s'attachent à nettoyer et à réaménager les locaux pour que tout soit fin prêt au matin de la rentrée, alors même que les chantiers se terminent parfois tardivement. Je tiens à saluer leur travail et leur dévouement.

La période estivale est également propice à la réalisation de travaux au sein des collèges dans notre arrondissement. La Ville de Paris, au titre de ses compétences départementales, a en effet la charge de l'entretien et du fonctionnement de 5 des 6 collèges de notre arrondissement. Le collège Voltaire est dévolu à la région Ile-de-France puisqu'il est intégré à une cité scolaire.

Cet été, l'Hôtel de Ville a programmé, en lien avec la Mairie d'arrondissement, 25 opérations représentant un montant de 1,5 million d'euros. Je vous donne quelques exemples :

- un auvent pour le collège Alain Fournier (175 000 €)
- la création d'une deuxième issue de secours dans deux salles du collège Lucie et Raymond Aubrac (180 000 €)
- la modernisation de la cour du collège Pilâtre de Rozier et sa transformation en cour oasis (350 000 €)
- la modernisation des menuiseries extérieures du collège Anne Frank (150 000 €)
- la réfection des peintures de neuf salles du collège Beaumarchais (75 000 €).

La Caisse des écoles profite également de cette période estivale pour entretenir ses locaux et moderniser son matériel afin d'améliorer le service proposé aux usagers et d'améliorer également les conditions de travail du personnel. Depuis le début de l'année, il a été procédé à l'acquisition de divers matériels de cuisine pour 200 000 €.

Rentrée Scolaire

Rénovées, nettoyées, les écoles du 11° arrondissement étaient prêtes le lundi 11 septembre pour accueillir les petits Parisiens et leur famille. C'est toujours un moment plein d'émotions pour les enfants de petite section et de CP, mais tout s'est très bien passé grâce au travail conjoint du personnel de l'Education nationale et de la Ville de Paris.

7 604 élèves ont fait leur rentrée cette année dans les écoles du 11^e :

- 3 086 en maternelle, contre 3 125 en 2018, soit une légère baisse 1,2 %
- 4 578 en élémentaire, contre 4 590 en 2018, soit une baisse de 1,6 %.

En chiffre absolu, nous perdons donc 111 élèves par rapport à la rentrée 2018. L'année précédente, nous avions perdu 247 élèves. C'est une baisse mais moins importante que l'année précédente. Il faut savoir aussi que cette évolution des effectifs correspond avant tout à un recul de la natalité constaté partout en France et plus prégnant à Paris où l'âge moyen de l'arrive du premier enfant est plus tardif qu'en province.

Pour cette rentrée, le rectorat a prononcé quatre fermetures de classe dans notre arrondissement et trois ouvertures dans le cadre du dédoublement des CE1. Les quatre écoles concernées par une fermeture sont :

- l'école maternelle 11 bis Parmentier
- l'école maternelle 39 Saint-Bernard
- l'école maternelle 7-13 passage Piver
- l'école élémentaire 4 avenue Bouvines.

Après le dédoublement des classes de CP dans les écoles classées en Réseau d'Éducation Prioritaire lors de la rentrée 2018, c'est au tour des classes de CE1 d'être dédoublées. Donc trois ouvertures ont été prononcées :

- deux classes dans l'école élémentaire 109 Parmentier
- une classe au 77 boulevard de Belleville.

Un dédoublement profite également à l'école élémentaire Trois Bornes, mais vu les effectifs préexistants, le dédoublement des CE1 s'est effectué sans création de poste.

La rentrée, c'est non seulement un moment fort pour les enfants, mais aussi pour les enseignants. A ce titre, je suis heureuse de souhaiter la bienvenue à six nouveaux directeurs et directrices dans les écoles de 11^e et de vous faire part du changement d'affectation dans deux autres :

- Mme Ingrid HURTER remplace Mme LEVEQUE-SIMON à l'école maternelle Bullourde
- Mme Céline BRUNEAU remplace Mme CHERKI à l'école maternelle Richard Lenoir
- Mme Annie CHERKI remplace M. Pascal LEGRAND à l'école maternelle 4/12 Souzy
- Mme Capucine JARDY-COLSON remplace M. GASTON à l'école maternelle 111
 Parmentier
- M. BENAMARA remplace Mme JARDY-COLSON à l'école élémentaire 39 Trois Bornes
- M. Thibault PIROT remplace Monsieur HASSANI à l'école élémentaire 39 Parmentier
- Mme Micheline CHARTAMY remplace Mme HEMDANE à l'école élémentaire Belleville
- Mme Nadine TREBON remplace Mme Hélène PETIT à l'école élémentaire 11 bis Parmentier.

Concernant les collèges, je voudrais saluer aussi l'arrivée de M. Brice BORDIN au collège Pilâtre de Rozier et de Mme Marie ESCANDE au collège Voltaire.

Je voudrais ainsi en profiter pour saluer l'action des Professeurs de la Ville de Paris (PVP). Je pense notamment au cross inter-écoles qui est organisé chaque année au Bois de Vincennes. J'ai d'ailleurs pu assister à la 20^e édition le 11 octobre dernier.

La rentrée se fait également tambours battants pour les agents de la Caisse des écoles du 11° qui ont la lourde tâche de sustenter 9 400 convives chaque jour. En 2018, la Caisse des écoles a ainsi servi 1 251 787 repas aux enfants, soit 31 724 de moins qu'en 2017 en corrélation avec l'évolution des effectifs.

Comme vous le savez, le mode de production est mixte dans le 11^e arrondissement :

- 16,7 % des repas sont produits en liaison chaude sur les sites Pihet/Beslay, 11 bis Parmentier, Bouvines et maternelle Popincourt
- 83 % des repas sont en liaison froide au sein des deux cuisines centrales : cité Souzy et Duranti.

<u>Périscolaire</u>

La rentrée est également synonyme de reprise des activités pour les enfants et des équipes d'animation restées actives tout l'été.

C'est d'ailleurs sur ce temps périscolaire que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité se rendre dans deux écoles de notre arrondissement le 3 septembre dernier (école maternelle Popincourt et école élémentaire Froment), accompagnée de M. François VAUGLIN et de M. Patrick BLOCHE. Cette visite venait compléter le passage dans les écoles effectué tout au long de la semaine par M. le Maire et moi-même.

Concernant les rythmes scolaires, Paris a fait choix de la stabilité en maintenant la semaine de quatre jours et demi comme dans d'autres grandes villes en France. Initiée dès 2013, cette reforme vise avant tout à favoriser les apprentissages en réduisant la durée des journées et en concentrant les temps pédagogiques sur cinq matinées quand les enfants sont plus concentrés.

La Ville de Paris s'est engagée pour la réussite de ces réformes en faisant le choix de proposer des activités gratuites, variées et de qualité dispensées par des équipes d'animation renforcées et professionnalisées et notamment avec la désignation d'un REV dans chaque école. Ce dernier est ainsi pleinement identifié comme un interlocuteur privilégié par les parents et le plus souvent associé aux projets d'école afin d'inscrire une continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

91 % des enfants scolarisés au sein des écoles profitent des TAP mardi et vendredi après-midi. C'est une occasion unique de profiter d'activités auxquelles ils n'auraient pas forcément accès, notamment pour les élèves issus de milieux les plus défavorisés.

Ainsi, 1 000 ateliers sont proposés aux enfants sur des thèmes variés (culture, arts, sport, jeu, éveil, jardinage, langue). La grande majorité est assurée par des animateurs de la CASPE mais nous avons également d'autres partenaires par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et la Direction des Affaires Culturelles (DAC). Certains ateliers sont également assurés au sein des piscines et aussi par le conservatoire municipal Charles Munch.

Enfin, dans le cadre d'appel à projets TAP, 7 structures ont été sélectionnées pour animer 8 ateliers dans plusieurs écoles. Les élèves de l'école Keller participeront avec le conseil

d'architecture urbanisme et environnement de Paris à l'élaboration de leur future cour oasis, ceux de l'école Saint Bernard réaliseront un film d'animation avec le Génie de la Bastille.

Les équipes d'animation restent mobilisées chaque mercredi après-midi et pendant les petites vacances pour accueillir les enfants et proposer de nombreuses activités.

Je profite de cette communication pour saluer également la mise en place au printemps dernier par la Ville de Paris du dispositif « Tou-te-s au collège, c'est les vacances! », généralisée lors des vacances d'automne qui viennent de s'achever. Grâce à ce dispositif, les adolescents ont également accès au centre de loisirs pendant les vacances pour les activités culturelles, sportives et ludiques. Dans le 11^e, c'est le collège Voltaire qui a été choisi pour accueillir cette première édition.

Je voudrais mettre en perspective nos actions en faveur des écoles, notamment pour une école participative, par rapport aux travaux qui sont votés au Budget participatif. Le Budget participatif délègue 5 % de notre budget d'investissement au choix direct des Parisiens et Parisiennes qui peuvent ainsi proposer de prioriser par eux-mêmes une partie des investissements de la Ville de Paris. Celui-ci a également profité aux établissements scolaires de notre arrondissement grâce à l'adoption des deux projets :

- « Des sanitaires réhabilités pour les élèves du 11^e », adopté en 2018
- « Les cours embellies et équipées pour les élèves du 11° », qui prévoit la transformation en cour oasis de deux cours d'école et la création d'auvents ou divers aménagements pour agrémenter le quotidien des enfants.

Je tiens à remercier les associations de parents d'élèves qui, grâce à leurs idées et leur implication, permettent d'aboutir à ces beaux projets.

Fort de ce premier succès, la Ville de Paris a mis en place dès 2016 un Budget participatif spécifiquement dédié aux écoles et aux collèges, outil précieux pour l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie qui permet aux enfants de voter leur projet préféré parmi un large catalogue comprenant quatre thèmes : l'expérimentation, le numérique, le sport et une école agréable. Le succès du Budget participatif des écoles et des collèges n'est plus à démontrer puisque pour 2018, quatre collèges et toutes les écoles élémentaires y ont participé.

Le Conseil des enfants est une instance de démocratie locale ancienne, mais très dynamique dans notre arrondissement. Les écoles volontaires ont élu leurs délégués avant les vacances d'automne et se retrouvent d'ailleurs demain pour leur première plénière présidée par le M. le Maire. J'en profite pour saluer mes collègues qui animent tout au long de l'année les commissions culture et solidarité, sport et santé, environnement et cadre de vie.

Une école participative, solidaire et écologique

Je vais maintenant vous présenter les dispositifs pour favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires et soutenir le pouvoir d'achat des familles afin d'aboutir à une école plus solidaire. J'évoquais tout à l'heure par exemple le dédoublement des CP et CE1 dans les écoles du réseau prioritaire. Sur Paris, 203 classes de CE1 ont été dédoublées avec des travaux qui s'élèvent à 1,35 million d'euros.

Par ailleurs, les Conventions Académiques Pluriannuelles de Priorité Éducative (CAPPE) des écoles 98 et 100 République sont prorogées d'un an. Elles permettent à ces établissements de bénéficier de moyens complémentaires de l'académie et de la Ville de Paris suite à leur sortie de REP en 2015.

Afin de préserver la mixité sociale et un certain nombre d'équilibre au sein de nos écoles, nous assumons, avec les directeurs et inspectrices de l'Education nationale, une certaine rigidité concernant les demandes de dérogation au secteur scolaire. Ainsi, à l'occasion de la commission ad hoc qui s'est tenue en mai dernier, 88 dossiers ont reçu un avis défavorable et 78 ont reçu un avis favorable. Les demandes de dérogation ne sont accordées que pour des raisons médicales, professionnelles, ou en cas de situation familiale ou personnelle complexe.

Je souhaiterais également évoquer le travail que ma collègue Dominique KIELEMOËS, adjointe chargée de la petite enfance et de la protection de l'enfance et moi-même avons initié avec les inspectrices depuis le printemps dernier, concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans. L'objectif à terme est en effet de prioriser la scolarité anticipée des enfants issus des milieux plus défavorisés lorsque des places sont disponibles dans les écoles volontaires, en cohérence avec la philosophie de ce type de dispositifs dérogatoires.

Par ailleurs, des dispositifs engagés par le passé par l'Hôtel de Ville sont poursuivis ou renforcés cette année, comme par exemple l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, créé l'an dernier, dont les travaux pour l'année à venir se concentrent sur les modalités de financement des collèges publics et privés pour mieux prendre en compte la mixité.

Pour la troisième année, le projet « Tous mobilisés » bénéficiera à 16 nouveaux établissements et concernera pour la première fois un collège dans le 11^e arrondissement, à savoir Lucie et Raymond Aubrac. Ce dispositif, en lien avec le rectorat, permet de déployer des moyens exceptionnels sur les écoles et collèges jugés prioritaires pour mener des actions qui pourront se traduire par des travaux, des équipements, du numérique, de la prévention et du soutien éducatif. Un diagnostic, un plan d'actions sera mené dans les prochains congés d'hiver en lien avec tous les acteurs concernés.

Une école solidaire, c'est aussi une municipalité qui cherche à préserver le pouvoir d'achat des familles. Si de nombreuses aides et dispositifs d'accompagnement financier à disposition des familles existent, je souhaiterais prendre un exemple, celui de la tarification scolaire. En effet, pour la quatrième année consécutive, les tarifs de la restauration scolaire n'augmentent pas alors même que la qualité du service continue de s'apprécier. Rappelons que les tarifs sont déterminés en fonction d'une grille corrélée au quotient familial de 1 à 10 permettant ainsi d'adapter la facturation à la situation personnelle, professionnelle et familiale de chaque foyer. Les familles les plus modestes bénéficient d'un repas à 13 centimes l'unité et 7 € pour les plus favorisés. Dans le 11^e arrondissement, 77 % des familles sont inscrites entre le tarif 1 et le tarif 7, ils paient donc le repas de leurs enfants entre 13 centimes et 4,89 € l'unité.

La gratuité des transports en commun pour les plus jeunes est une autre mesure forte voulue par la Mairie de Paris pour favoriser le pouvoir d'achat des familles. Votée en Conseil de Paris en juin dernier, les familles pouvaient demander dès septembre le remboursement de l'abonnement Imagine'R de leurs jeunes enfants et 50 % pour les collégiens et lycéens. Pour ces derniers, l'abonnement Vélib est également gratuit. Enfin, l'abonnement est intégralement remboursé pour l'ensemble de nos concitoyens en situation de handicap.

Outre le soutien de pouvoir d'achat aux familles, la gratuité des transports est pareillement une mesure pour favoriser le développement des mobilités douces, ce qui constitue une excellente transition pour la partie sur l'environnement.

Je vais revenir quelques instants sur les questions liées à la qualité de l'air dont nous avons déjà débattu lors de nos dernières séances. En mars dernier, l'association Respire publiait une cartographie de la pollution de l'air aux abords des crèches et des établissements scolaires. Cette enquête montrait notamment que la grande majorité des établissements scolaires dépassait les seuils de vigilance de dioxyde d'azote, même si concernant Paris, la situation s'est améliorée entre 2012 et 2017, résultat selon le rapport de notre politique volontariste en matière de lutte contre la pollution.

Néanmoins sensible à ce sujet, la Maire de Paris a décidé de reprendre les recommandations de l'association et d'évaluer la qualité de l'air des établissements. Ainsi, depuis la rentrée 2019, 150 micro-capteurs sont progressivement disposés dans et à proximité d'une quarantaine d'établissements dont deux dans le 11^e et dans le cadre d'un projet de partenariat conduit avec Bloomberg, Philanthropies et Airparif.

J'en profite pour indiquer qu'aucune école de notre arrondissement n'est située dans le périmètre de vigilance relative à la pollution au plomb déterminé par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France suite à l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame.

Notre préoccupation en matière d'écologie se traduit également par des choix forts en matière de rénovation d'écoles. En effet, une grande partie des investissements opérés depuis le début de la mandature ont pris compte de cette exigence de la lutte et d'adaptation au dérèglement climatique. Je vais citer quelques exemples :

- 1,2 million d'euros investis pour moderniser tout ou partie des menuiseries extérieures de 10 écoles qui permet aussi d'améliorer le confort acoustique des usagers et les performances thermiques
- 1,7 million d'euros investis pour moderniser les éclairages de 14 écoles et aussi de réaliser d'importantes économies grâce à l'installation de LED
- 530 000 € investis en 2018 pour moderniser la façade du groupe scolaire Baudin/Saint-Sébastien avec une isolation par l'extérieur
- dans le cadre du Plan Climat, désormais, 15 écoles bénéficient d'un contrat de performance énergétique dont l'école maternelle Popincourt depuis l'été dernier.

Je vais m'arrêter quelques instants sur les dispositifs des cours oasis. En 2018, la Maire de Paris avait souhaité engager une réflexion autour de la modernisation des cours de récréation et leur adaptation au changement climatique. Après une expérimentation concluante dans trois écoles, il a été décidé que toutes les cours nécessitant une réfection le seront désormais sur le modèle des cours oasis. Concrètement, il s'agit d'apposer un revêtement clair et drainant et de multiplier les points d'eau et les espaces végétalisés. L'objectif est donc d'adapter les établissements publics, notamment ceux qui accueillent les jeunes enfants, aux effets du réchauffement climatique. La transformation d'une cour en cour oasis s'accompagne également d'une réflexion autour des usages, les différentes activités, dégenrer les cours de recréation, les attentes des aménagements des enfants, tout en facilitant la surveillance des adultes.

Depuis la rentrée, les enfants scolarisés dans trois établissements du 11^e profitent d'une cour oasis : Pilâtre de Rozier, maternelle Merlin et Faidherbe. Deux nouvelles cours sont prévues pour 2020 dans les écoles Titon et Keller.

Enfin, l'alimentation apparaît aujourd'hui comme un enjeu sanitaire et écologique majeur pour notre société de demain. Je ne saurais donc terminer cette présentation sans évoquer les actions que nous menons avec la Caisse des écoles en la matière. Je suis donc heureuse de vous annoncer que la Caisse des écoles a dépassé, dès 2018, l'objectif fixé par le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris qui prévoyait d'amener 50 % pour la part d'alimentation durable dans la restauration scolaire d'ici 2020. En effet, 52,6 % des composants des repas sont désormais labellisés alimentation durable, dont 30,4 % de produits issus de l'alimentation biologique et 22,4 % de produit type Label rouge ou Pêche durable. Rappelons également que les menus sont servis sans OGM, sans huile de palme et que les œufs sont issus de poules élevées en plein air.

Comment parler d'alimentation durable dans le 11^e sans évoquer le partenariat noué depuis 2017 entre la Caisse des écoles du 11^e et une coopérative d'agriculture de la Vallée de la Vanne, dans l'Yonne, travaillant au-dessus des principales aires de captage d'Eau de Paris. C'est d'ailleurs l'occasion de vous signaler que le marché avec les producteurs bio a été renouvelé et étendu cette année. Outre nos traditionnelles lentilles, la coopérative fournira désormais d'autres légumineuses et des huiles aux restaurants scolaires de notre arrondissement. Suite au renouvellement de ce marché, le Maire François VAUGLIN est d'ailleurs retourné à la rencontre des agriculteurs en mai dernier pour constater l'avancée de ce partenariat et visiter les sources d'Armentières.

Nous poursuivons également nos efforts pour réduire la part carnée au sein de nos menus, c'est ainsi que nous avons récemment pris la décision de proposer désormais deux menus végétariens par semaine au sein des restaurants scolaires, soit 4/10 contre 3/10 aujourd'hui.

Faire la promotion d'une alimentation durable, c'est aussi lutter contre le gaspillage alimentaire et réfléchir au destin de nos déchets. Outre les dons aux associations et la mise en œuvre de dispositifs comme les demi-portions que j'évoquais déjà l'année dernière, nous poursuivons le développement des tables de tri dans les réfectoires. Six nouveaux établissements en seront équipés d'ici la fin de l'année.

Ces différentes actions ont déjà été maintes fois saluées par des ONG et notamment par Greenpeace ou la Fondation pour la nature et l'homme, ex-fondation Nicolas Hulot, qui a récemment décerné à la Caisse des écoles son label « Mon restau responsable. ».

Paris poursuivra avec détermination son engagement sur les sujets environnementaux, notamment avec l'ouverture prochaine d'une Académie du climat.

Mes chers collègues, comme vous l'avez remarqué, la vie scolaire est un sujet transversal sur lequel chacune et chacun d'entre vous, vous aurez eu la possibilité d'intervenir aux côtés de M. le Maire et de moi-même sur vos délégations respectives au cours de cette mandature pour faire avancer de nombreux projets. Je n'oublie pas non plus vos participations régulières aux conseils d'école et aux conseils d'administration des collèges et lycées. Pour cela, je tiens à vous remercier.

À travers leur représentant présent ce soir, je veux également remercier l'ensemble du personnel de la Ville de Paris et de la Caisse des écoles qui œuvre au quotidien au sein des écoles et de la réussite au bien-être des enfants. Je pense aux agents de la Mairie, notamment à la Direction Générale des Services et au Relais Informations Familles qui travaillent en étroite collaboration avec les établissements. J'en profite aussi pour remercier les services centraux de la Direction des Affaires Scolaires et de l'Hôtel de Ville avec qui nous travaillons en étroite collaboration.

Enfin, le fonctionnement et la réussite de nos écoles repose évidemment sur la complémentarité et les relations étroites que nous entretenons avec l'Education nationale. Je me tourne donc vers Mme VIGOUROUX qui représente aussi sa collègue, Mme HADDI, pour les remercier pour les liens de confiance mutuelle que nous avons pu tisser et, à travers elles, remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de l'Education nationale qui travaille au quotidien au sein de nos écoles et avec qui nous avons abouti à cette rentrée réussie.

Je tiens aussi tout spécialement à remercier M. Kevin DESBOIS pour sa collaboration et sa présence au sein de nos écoles et son investissement aussi auprès de tous mes collègues. Je vous remercie. ».

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il reste une personne à remercier, c'est vous-même, chère Sophie PRADINAS, car tout ce travail vous doit l'essentiel.

Mme VIGOUROUX, souhaitez-vous peut-être dire quelques mots en complément ? Merci tout d'abord pour votre présence à notre Conseil d'arrondissement. »

Mme VIGOUROUX : « Cette rentrée scolaire n'a pas posé de problème majeur. Nous avions bel et bien un enseignant devant sa classe en début d'année, il n'y a pas eu de difficulté de ce point de vue-là.

Cette année, la rentrée a été marquée sous le sceau de la mise en place des pôles inclusifs pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. C'est une véritable nouveauté qui vise à améliorer l'accompagnement des élèves mais qui, bien évidemment, ne se fait pas sans petites difficultés. En effet, nous connaissons de réelles difficultés pour recruter, notamment des jeunes, et même des moins jeunes, pour accompagner les élèves de maternelle, d'élémentaire et du collège. Mais ce nouveau dispositif commence à prendre forme et à trouver un petit peu son rythme de fonctionnement. À ce jour, nous n'avons, en tout cas sur les deux conscriptions, aucun élève qui n'est pas en situation d'accompagnement. On a eu trois-quatre semaines de flottement en début d'année où nous n'étions pas en mesure d'accompagner chaque élève, mais ce n'est plus le cas à cette date. Donc c'est l'élément nouveau pour cette rentrée scolaire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je propose que le débat s'ouvre. Qui souhaite prendre la parole ? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mme l'Inspectrice.

Je voulais accueillir les six nouveaux directeurs, au nom des élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre du 11° arrondissement, et saluer aussi l'ensemble du corps enseignant et tout l'écosystème qui a permis effectivement que cette rentrée scolaire se passe correctement. Dans cet écosystème, je pense aussi aux parents d'élèves qui s'engagent dans les associations de parents, mais aussi à toutes les autres personnes qui se sont engagées, par exemple les délégués départementaux de l'Education nationale qui sont aussi des relais importants pour l'inspection. Puis, bien sûr, le personnel de la Caisse des écoles qui a aussi une mission très importante.

J'avais une question pour vous, Mme l'Inspectrice, qui concerne la sectorisation des collèges. C'est un sujet qui a suscité quelques polémiques dans des arrondissements voisins il y a quelques mois et je voulais savoir quel était le point dans le 11^e arrondissement. Est-ce qu'il y a des choses à prévenir de ce côté-là?

Sur l'intervention de ma collègue Sophie PRADINAS-HOFFMANN, je voulais apporter quelques satisfecit :

- les cours oasis, qui permettent aux enfants de se sentir mieux dans leur école.
- le traitement du handicap. C'était une demande que nous avions faite l'an passé et qui se met en place progressivement. C'est une très bonne chose.
- l'alimentation durable, avec plus de 50 % dans la cantine, qui est aussi un point positif.
- les innovations telles que la rénovation de certaines écoles via des contrats de performance énergétique qui permettent à la fois de baisser les consommations d'énergie dans ces écoles-là, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air que respirent nos enfants. Cela fait d'ailleurs écho à un vœu que nous avions proposé le 29 octobre 2018 pour justement mettre en place un plan de traitement de la qualité de l'air dans les écoles.

Nous avons quand même quelques regrets que nous aurions aimés effectivement mentionner ce soir :

- le fait que la Mairie de Paris ne décide pas de revenir sur la réforme des rythmes scolaires, regret qui a déjà été mentionné les années précédentes,
- la qualité parfois inégale, d'après certains parents, des activités périscolaires,
- le Budget participatif qui parfois sert à réparer des cours d'école, vous l'avez indiqué, en complément des travaux déjà prévus. Il est étonnant que des Budgets participatifs servent à entretenir des écoles, alors que c'est un sujet qui revient de plein droit à la Mairie centrale et aux mairies d'arrondissement.

Je souhaite citer aussi une inquiétude : l'accès inégal à certains centres sportifs, notamment aux piscines. C'est un point qui nous a été notamment remonté par les écoles privées du 11° arrondissement. Nous espérons qu'il n'y a pas de discrimination du côté de la Mairie vis-à-vis de ces écoles.

Mais notre principale inquiétude est liée à la baisse du nombre d'élèves dans le 11^e arrondissement. 111 élèves en moins par rapport à l'année passée et 247 par rapport à l'année précédente représentent quand même une baisse de 5 % d'élèves en deux ans et ça nous inquiète. Cela nous inquiète parce que ce sont des classes qui ferment. Vous avez cité quatre fermetures de classe cette année. De façon plus générale, à l'échelle de la capitale, c'est chaque année entre 10 000 et 12 000 Parisiens qui quittent la capitale et cette tendance s'accentue depuis 2011. Pour nous, nous pensons qu'il s'agit là d'un véritable ras-le-bol de la part des Parisiens sur les conditions et le coût de la vie à Paris, plutôt qu'un simple phénomène de natalité, et ce que la dernière étude de Cadremploi publiée le 29 août 2019 confirme à nouveau.

Il y a plusieurs raisons de vouloir quitter Paris :

- Le coût du logement qui devient insoutenable. Il y a quand même 37 quartiers sur 80 qui sont au-dessus des 10 000 € du m² dont un certain nombre du 11^e arrondissement.
- Le coût de la vie. Vous avez cité les classes qui permettent de payer les cantines des enfants. Effectivement, les recettes de ces services municipaux ont augmenté de 6,4 %. On voit bien que les services municipaux coûtent de plus en plus chers pour les Parisiens. Je ne parle pas des frais de stationnement et des droits de mutation qui sont effectivement sources d'augmentation de recettes de la part de la Ville et constituent d'une certaine façon une augmentation des impôts que payent les Parisiens.
- Au-delà du coût du logement, du coût de la vie, il y a aussi la qualité de la vie qui est dégradée : la pollution, les embouteillages, le stress, les travaux, les incivilités, la sécurité. Tout cela fait que Paris n'est pas une ville qui garde son charme pour les familles, et cela explique qu'elles quittent la capitale.

Vous avez évoqué la natalité : 5 % de baisse de natalité en deux ans, ça pèse quand même beaucoup. À ce rythme, il ne va plus rester grand monde dans quelques années à Paris. La natalité n'étant pas la cause de tous nos maux, d'autres coupables ont été trouvés comme le développement d'Airbnb. Mais en réalité, il faudrait que la Mairie de Paris se remette en question sur le fond et notamment, en admettant que la politique de logement que vous menez depuis six ans a accéléré la flambée des prix de l'immobilier en contribuant à la raréfaction de l'offre. On peut citer plusieurs exemples :

- la multiplication des préemptions de logements dans le privé : 1 milliard d'euros dépensés pour des achats d'appartements privés occupés,
- le conventionnement à marche forcée qui est un peu du même acabit : 15 000 logements convertis en logement non pas social, mais très social ,
- le peu de logements intermédiaires disponibles qui sont destinés aux classes moyennes, et notamment aux familles de ces classes moyennes. Ce sont 200 logements par an qui ont été créés de cette catégorie au lieu de 500 qui étaient prévus normalement par le Plan local de l'habitat,
- l'absence de volonté en matière d'accession sociale à la propriété.

Voilà pourquoi nous avons le sentiment que si jamais il y a de moins en moins d'enfants dans le 11^e arrondissement, ce n'est pas uniquement dû à la baisse de la natalité, mais c'est aussi lié à une politique globale de la Mairie de Paris qui rend Paris moins vivable pour les familles. »

M. le Maire: « D'autres demandes d'intervention? M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI: « Merci M. le Maire. Comme M. LEFORT n'a pas grand-chose à dire sur l'éducation, il en a profité pour redire tout le mal qu'il pensait de la Ville de Paris, et c'est dommage. Il a remis en cause le phénomène de baisse de la natalité dans notre pays tout entier. Alors, je suis allé sur le site internet de l'INSEE : en 2010, il y a eu 832 799 naissances dans notre pays et en 2018, 758 000 naissances. Entre les deux dates - je vous épargne la longue litanie – le chiffre baisse progressivement. Donc la baisse du nombre d'enfants dans le 11^e arrondissement n'est pas supérieure à la baisse du nombre de naissances au niveau national, que vous le vouliez ou non. Ce sont les chiffres de l'INSEE, tout le monde peut les vérifier. Donc vous pouvez constater la baisse, on est au-delà des 10 %.

Après, vous avez raconté n'importe quoi sur le logement en parlant de classe sociale. Quand on parle de logements et d'enfants scolarisés, ce n'est pas du tout cet élément qui doit nous intéresser, mais la taille des logements qui sont produits. Parce que si on ne fait que des logements sociaux de type T1 et des T2, il n'y a pas de familles. Je vous rappelle que vous vous êtes opposé, y compris physiquement, à la construction de 85 logements sociaux, des logements familiaux, sur le boulevard de Ménilmontant. Donc vous êtes responsables de la baisse du nombre d'enfants dans notre arrondissement, vous personnellement et les autres qui s'y sont opposés.

Je voudrais reprendre le fil de mon intervention pour parler un peu plus précisément d'éducation, si vous me le permettez. Je voudrais remercier Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour sa présentation exhaustive, mais il manque un aspect et c'est normal : l'allusion à la politique nationale en matière d'éducation. Je ne prends que deux idées, mais elles nous concernent : la baisse continue du nombre de postes d'enseignants, ce qui crée des difficultés pour mettre des enseignants en face de tous les élèves, surtout dans le secondaire plutôt que dans le primaire. Dans le secondaire, en collège ou en lycée, il n'est pas rare que le jour de la rentrée, un certain nombre d'heures de cours ne soient pas assurées, le temps que le rectorat embauche sur des

contrats privés - donc sur des contrats précaires - un certain nombre d'enseignants pour pallier les absences des fonctionnaires qui manquent, parce qu'ils n'ont pas été embauchés et formés.

Je voudrais revenir aussi sur un fait qui a beaucoup ému la communauté éducative, et plus largement l'ensemble du pays, c'est le suicide d'une directrice d'école à Pantin au mois de septembre. La lettre qu'elle a laissée indiquait à quel point la transformation de son métier et l'alourdissement des tâches administratives lui pesaient. De ce point de vue-là, je voudrais signaler que les directeurs et les directrices d'école à Paris sont déchargés complètement de tâches d'enseignement. C'est tout à notre honneur et on ne pense plus à le dire parce qu'on le fait chaque année et c'est un cas unique en France. La Ville de Paris, pour un coût de plusieurs dizaines de millions d'euros par an, prend en charge le mi-temps des directrices et directeurs d'école. C'est un engagement financier très important et un choix pédagogique très important qui change considérablement l'ambiance dans les écoles parisiennes par rapport à celles du reste du pays. C'est un choix politique que nous maintenons et il serait bon qu'un certain nombre de candidats disent s'ils le maintiendront ou pas, car quand on parle de 30 millions d'euros par an, les Parisiens ont le droit de le savoir. C'est un aspect essentiel de notre politique éducative et il est important de le rappeler à chaque fois.

Quand nous cherchons à savoir ce que nous pourrions nous améliorer, je pense à la question des colonies de vacances, au sens large. Il y a de nombreux dispositifs différents, Mme Sophie PRADINAS en a fait allusion à plusieurs. Je pense que nous aurons à nous engager sur deux points : l'augmentation des capacités d'accueil, et l'augmentation du travail très fin, très important pour convaincre les familles de laisser leurs enfants pour des séjours de longue durée en dehors de Paris, et notamment pendant les vacances scolaires, de sorte que les nombreux enfants qui n'ont pas de famille à la campagne, de parents en capacité de prendre des vacances et de les emmener avec eux en vacances, de s'en occuper toute la journée pendant les congés scolaires, puissent être pris en charge par la collectivité, plutôt que de traîner dans nos rues pendant les vacances scolaires. Parce que c'est bien de ça dont il s'agit évidemment. Nous avons une responsabilité de ce point de vue-là. Bien sûr, on entend souvent le discours : « Oui mais toutes les places dans les colonies de vacances ne sont pas utilisées, etc. ». C'est vrai, mais je pense qu'il faut malgré tout augmenter les capacités d'accueil, et surtout augmenter les moyens que l'on se donne pour convaincre les familles de confier leurs enfants, dans un travail qui doit être nécessairement un travail de partenariat entre l'Education nationale et la Ville.

De ce point de vue-là, le dispositif « Action collégiens » est très utile parce que des agents de la Ville de Paris, présents en permanence, dans le collège ont le temps de tisser des liens suffisamment forts avec des familles qui sont parfois inquiètes de laisser leurs enfants en collectivité, loin d'eux pendant une semaine ou deux. Les agents du dispositif ont le temps de tisser des liens de confiance avec les familles qui leur permettent de partir ensuite avec les enfants pendant les vacances. Je pense que nous devons encore travailler sur ce sujet.

Un dernier mot, Mme Sophie PRADINAS a fait allusion à l'extension de la gratuité aux enfants de 4 à 11 ans. C'est une très bonne mesure, notamment parce qu'elle a été initialement proposée par le groupe Communiste. Je crois que tout le monde l'a en tête. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL: « Merci. Simplement quelques mots sur l'axe qu'on n'a pas encore beaucoup évoqué, celui de la performance énergétique des écoles. Pour le groupe Ecologiste, c'est un élément particulièrement important. Les écoles sont des bâtiments publics, ce sont les premiers bâtiments sur lesquels on peut véritablement intervenir le plus facilement possible pour organiser

les travaux. Malgré tout, on sait combien c'est difficile puisque le bilan annuel – on le verra au Conseil de Paris – indique que sur 60 écoles, seulement 22 ont pu avoir des travaux pendant l'été dernier. Certaines écoles dans le 11^e arrondissement ont bénéficié d'un certain nombre de travaux (menuiserie, éclairage, façade).

Ce qui serait important, c'est de nous indiquer beaucoup plus clairement quel est le bilan énergétique, ce qu'on a gagné en faisant ces travaux, pour que ça donne un véritable élan pour continuer à travailler sur ces questions-là.

Le petit point en plus, c'est peut-être de donner aussi quelques informations plus précises sur les travaux de la cuisine centrale de la cité Souzy, qui est notre cuisine principale collective pour les enfants du 11°, et je pense que ce serait important d'en parler un petit peu plus précisément. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Mme PRADINAS, si vous voulez apporter quelques éléments de réponse, que Mme VIGOUROUX pourra compléter. Puis M. Patrick BLOCHE va intervenir pour compléter les réponses, avec un regard parisien. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN: « Pour répondre à M. Jacques LEFORT par rapport à la sectorisation des collèges, elle a été revue il y a deux ans. Là, on n'a pas eu de demandes particulières. Par contre, il est vrai qu'il y a des parents d'élèves qui aimeraient que toutes les écoles élémentaires aillent sur un même collège. Mais c'est trop compliqué, ce n'est pas possible à faire. Par exemple ce sont quatre ou cinq écoles qui vont sur le collège Alain Fournier. Le découpage ne peut pas se faire en sorte qu'une école élémentaire entière aille dans un collège, même si cela faciliterait un petit peu le travail de la liaison entre CM2 et 6ème. Mais c'est revu un petit peu tous les ans, tous les deux ans mais là, avec les élections, ce n'est pas fait. »

Mme VIGOUROUX: « Je voulais juste ajouter que la sectorisation décidée ne relevait pas de l'Education nationale. Par contre, il est vrai que sur les cinq collèges concernés, on a deux écoles en particulier qui desservent chaque collège. Ensuite, on a un petit pourcentage d'enfants qui viennent d'ailleurs. En même temps, cela offre quand même une certaine souplesse, c'est-à-dire que les parents ont la possibilité de demander des dérogations, ou en tout cas d'indiquer les préférences qu'ils ont pour tel ou tel collège. En réalité, il y a quand même une relative souplesse. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN: « Je voudrais aussi saluer tout le travail qui se fait de la part des enseignants, des directeurs d'école et des parents d'élèves pour informer dès le CM1, le CM2 qu'il y a des réunions école/collège qui se font. C'est important parce qu'il y a souvent une appréhension des parents quand les enfants rentrent au collège. Donc c'est tout à fait sécurisant.

On ne va pas revenir sur la réforme scolaire et le TAP parce qu'on n'est pas d'accord sur le sujet. Les enfants travaillent mieux le matin. Le fait d'avoir cinq demi-journées permet à certains enfants de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas l'occasion de découvrir sans les TAP.

Vous dites que c'est inégal suivant les écoles. Les activités ne sont pas les mêmes, c'est sûr, mais on peut quand même souligner que 91 % des enfants les fréquentent et qu'il y a chaque année de plus en plus de professionnalisme et une meilleure satisfaction des parents.

Vous parliez aussi de l'accès inégal à la piscine. On manque de piscines à Paris, c'est très difficile. Quand des piscines sont fermées pour cause de travaux, il est compliqué de trouver certains créneaux. Mais les écoles privées et les écoles publiques sont traitées de la même manière. Il y a

quelques temps, des contacts ont eu lieu avec la directrice de l'école Sainte-Marguerite et les problèmes ont été réglés.

Par rapport à la baisse de natalité, il faut dire que Paris est l'une des capitales où le taux de natalité est le plus dynamique, et que la Mairie de Paris a une politique en faveur des familles, illustrée par exemple par le remboursement de la carte Imagine'R pour les enfants. L'accès aux logements sociaux est possible, il y a quand même des logements qui sont réservés aux classes moyennes. Je ne connais pas exactement le nombre de logements qui ont été construits, mais l'accès s'est amélioré.

Par rapport au Budget participatif, il permet de compléter les travaux les plus importants qui sont déjà prévus et votés en Conseil d'arrondissement, il ne sert pas spécialement à entretenir les écoles.

Comme M. Adrien TIBERTI, on peut constater une baisse de postes d'enseignant dans le secondaire. Je le remercie aussi d'avoir salué l'action de la Ville de Paris vis-à-vis des directeurs d'école quand vous avez relaté le suicide de la directrice d'école de Pantin. Je suis aussi tout à fait d'accord avec vous sur l'amélioration du travail à faire pour convaincre davantage les familles pour que les enfants aillent dans les centres de vacances. C'est un travail qu'on fait, mais qu'il faut effectivement améliorer. Il faut aussi saluer le travail au niveau des centres de loisirs qui se fait avec un public de préadolescents, qui se faisait moins avant.

Pour répondre à Mme MOREL sur les performances énergétiques des écoles, je n'ai pas les chiffres mais je pourrai les chercher et vous les donner plus tard. Mais chaque année, il y a des écoles qui rentrent dans le contrat de performance énergétique. Par rapport à la cuisine centrale Souzy, comme vous devez le savoir, elle va être rénovée. Mais comme il y a des problèmes techniques, les travaux sont repoussés d'une année. Cela permet aussi d'améliorer un petit peu le travail qui va être fait. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE: « Beaucoup de choses ont été dites par Mme PRADINAS et par Mme l'Inspectrice. L'enjeu de la réussite éducative de tous les élèves fait partie des sujets qui font l'actualité scolaire à Paris. Et comme Paris est l'académie la plus ségréguée de France, il y a derrière tout cela l'enjeu de la mixité sociale. C'est tout l'effort que nous faisons avec l'Education nationale, aussi bien en ce qui concerne les écoles que les collèges. Et peut-être encore plus sur les collèges, parce que c'est là où la ségrégation sociale est la plus forte.

Comme Mme l'Inspectrice le rappelait très justement, la carte scolaire est élaborée par la municipalité, aussi bien pour les écoles que pour les collèges. En termes de sectorisation, il n'y a eu aucun changement dans le 11^e arrondissement en tant que tel. Peut-être M. LEFORT avezvous eu écho du fait qu'un certain nombre de parents d'élèves de CM2 ont pu être impactés, il y a un an, par une concertation que nous avions menée dans le 12^e arrondissement, parce que leurs enfants étaient à Bouvines et qu'ils étaient scolarisés ou que les parents voulaient les scolariser dans certains collèges du 12^e arrondissement. Mais comme cette concertation n'a pas abouti à la création de secteurs multicollèges dans le 12^e arrondissement, tout cela n'a eu finalement aucun impact en tant que tel.

Je n'aborderais pas l'enjeu de l'aménagement des rythmes scolaires, parce que ce n'est plus un sujet. J'ai été vraiment extraordinairement surpris à la dernière rentrée scolaire de n'avoir été interpellé, comme adjoint à la Maire de Paris, par personne sur la semaine de quatre jours et demi

à Paris, ne serait-ce que par des parents qui se réjouissent d'avoir des activités périscolaires gratuites, de qualité et qui s'améliorent chaque année à travers les nouveaux appels d'offres que nous lançons. En plus, on a corrigé ce qui fonctionnait mal au départ dans les écoles maternelles. Donc les activités périscolaires en 2019 n'ont rien à voir avec les activités périscolaires de 2013. Puis, parallèlement, Mme PRADINAS le rappelait, il y a une filière animation qui s'est créée à Paris, qui est extraordinairement professionnalisée, avec des femmes et des hommes ayant un très bon niveau de formation. Effectivement, le fait que 91 % des enfants dans le 11^e fréquentent les deux temps d'activités périscolaires montre bien leur attractivité. C'était un premier éclairage que je souhaitais donner.

Le Budget participatif, c'est un plus. Ce n'est pas un moins bien sûr. Cela ne signifie pas que la Ville finance des travaux d'entretien via le Budget participatif, mais cela permet effectivement de pouvoir privilégier certains travaux d'entretien. Ça peut être, et c'est souvent le cas avec le Budget participatif, un équipement numérique accéléré des écoles et des collèges, ou la coproduction d'une fresque dans une cour d'école. Ce sont des projets extrêmement divers et donc c'est un plus en tant que tel.

Cet enjeu de la mixité sociale qui n'est pas un objectif en tant que tel, mais qui vise à la réussite éducative de tous les élèves, nous mobilise beaucoup sur les collèges, notamment à travers « Action collégiens » qu'évoquait M. Adrien TIBERTI à l'instant, ou à travers une très belle opération qui s'appelle « Tous mobilisés », dans laquelle nous faisons entrer une quinzaine d'établissements scolaires supplémentaires et collèges chaque année, c'est-à-dire qu'on met le paquet sur un certain nombre d'établissements scolaires. Certains peuvent avoir une mauvaise image et il s'agit de corriger cette image en nous mobilisant avec l'Education nationale et en portant un effort particulier. Je suis très heureux que le collège Lucie et Raymond Aubrac ait intégré ce dispositif « Tous mobilisés » à la dernière rentrée.

Puis, il y a l'enjeu de l'alimentation. M. le Maire serait intarissable sur ce sujet qu'il connaît par cœur et sur lequel il a porté, comme président de la Caisse des écoles, un effort tout particulier, je ne reviens pas sur les célébrissimes lentilles bio servies dans les cantines scolaires. Il se dit que l'école publique coûterait cher ou qu'il y aurait des tarifs de services municipaux qui auraient augmenté de manière conséquente, amenant à ce qu'un certain nombre de familles soient en difficulté. Je rappelle que les tarifs de restauration scolaire, qui ont été harmonisés et qui sont les mêmes dans tous les arrondissements, n'ont pas été augmentés, de même que les activités périscolaires du mercredi. En l'occurrence, alors qu'on attend un objectif national ambitieux d'un repas à la cantine à 1 €, le premier tarif à Paris est de 13 centimes d'euro le repas, ce qui permet vraiment à tous les enfants de pouvoir déjeuner à la cantine.

Je ne reviens pas sur la baisse des effectifs scolaires due en très grande partie à la baisse de la natalité et cela a été prouvé. Elle est d'ailleurs beaucoup moins forte dans le 11° arrondissement que dans les neuf premiers arrondissements parisiens. Le phénomène Airbnb étant d'ailleurs l'une des causes de départs d'un certain nombre de familles. Puis, il y a des arrondissements à Paris comme les 13°, 14° ou 17° où les effectifs scolaires augmentent. Donc tout ça est très variable. En tout cas, je voudrais casser le mythe des familles qui fuiraient Paris. Et contrairement à une idée reçue, il n'y a pas de décroissance du nombre de familles à Paris. D'ailleurs, Jean-Louis MISSIKA, dans une note récente du club Terra Nova, en a apporté la démonstration de manière très pertinente.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la mixité sociale, la réussite éducative et l'alimentation durable et bio, avec un objectif de 50 % d'ores et déjà atteint à Paris, un an avant l'objectif qu'on s'était fixé.

Puisqu'on a parlé de performance énergétique, l'enjeu environnemental, ce sont les cours oasis, ces îlots de fraicheur que nous créons dans un certain nombre d'écoles et de collèges. Ça été aussi la mise en place dans un certain nombre d'établissements scolaires, plus touchés que d'autres par la pollution de l'air, de capteurs permettant de mesurer le degré de pollution, à l'extérieur et à l'intérieur de l'école, dans la cour de récréation et dans les salles de classe afin de mener une action forte en ce domaine.

Quand les enfants ne sont pas à l'école, ils peuvent y revenir à travers une très belle opération, qu'il faudra d'ailleurs mettre en œuvre dans le 11^e arrondissement, qui s'appelle « Tous et toutes au collège, c'est les vacances! ». Des collégiens reviennent au collège pour des activités non scolaires. J'ai vu des gamins s'essayer à la boxe au collège Germaine Tillion dans le 12^e arrondissement la semaine dernière. Et les enfants partent en vacances, grâce à la Ville de Paris, à travers notamment « Les vacances arc-en-ciel ». Le nombre d'enfants qui en bénéficient a augmenté l'été dernier.

Je ne reviens pas sur les décharges à cinq classes qui sont un choix parisien ô combien judicieux, quand on sait que les décharges de classes pour les directrices et les directeurs d'école est à 13 classes au niveau national. C'est un coût conséquent pour notre collectivité, mais nous l'assumons totalement. Voilà M. le Maire, les quelques précisions que je souhaitais apporter. »

M. le Maire : « Merci. Je vois une nouvelle demande de parole. Je propose qu'on redonne la parole à M. LEFORT et qu'on s'achemine ensuite vers la conclusion de ce débat. »

M. LEFORT : « J'ai trois remarques sur la natalité, sur l'énergie et sur les rythmes scolaires.

Sur la natalité, M. TIBERTI vous savez, je ne suis pas professeur d'histoire mais je suis ingénieur, donc j'ai quelques notions de division et de soustraction. Vous dites qu'entre 2010 et 2018, l'INSEE indique que les naissances en France sont passées de 832 à 758 mille et que cela faisait une baisse de 10 % en huit ans. Or, sur la base des chiffres de Mme PRADINAS-HOFFMAN, les statistiques indiquent une baisse de 5 % de la natalité à Paris en deux ans. Donc si je fais 1,05 puissance 4, ça fait 21 % de baisse en huit ans à Paris. Donc on a bien deux fois plus de progression de la baisse de la natalité à Paris que sur le plan national.

Sur l'énergie, pour apporter un élément de réponse à Mme MOREL, les contrats qui sont utilisés pour baisser les consommations des écoles sont des contrats de performance énergétique. Donc en fait, les résultats sont là quoi qu'il arrive, puisque si jamais l'opérateur n'obtient pas la baisse contractuelle de consommation d'énergie, c'est lui qui paie la différence. D'une part c'est fortement incitatif, et d'autre part, cela conduit à ce que d'un point de vue économique, le résultat est toujours là pour la Ville de Paris.

M. BLOCHE, vous dites que vous n'êtes pas interpellé lors de cette rentrée sur la réforme des rythmes scolaires. Peut-être qu'on se lasse aussi au bout d'un moment de répéter toujours les mêmes choses. Moi ce que j'entends, c'est que les enfants restent fatigués par ce rythme et que, en dehors de la Ville de Paris, il y a eu des villes qui sont revenues sur cette réforme et cela a été salué par les enfants. Sur le fait que 91 % des parents utilisent les activités périscolaires, c'est tout à fait normal puisqu'elles sont quand même en grande partie de bonne qualité et ce sont des horaires captifs. En effet, si jamais les enfants ne sont pas dans ces activités, il faut que les parents trouvent des moyens de les occuper quand ils sont eux-mêmes en train de travailler. Donc sur ces éléments, je pense effectivement que nous ne tomberons pas d'accord. »

M. le Maire: « C'est donc une intervention sans surprise que vous avez faite. Peut-être qu'on n'a pas suffisamment insisté sur l'aspect ségrégatif du logement et de son évolution à Paris. Quand vous avez un quart des logements du centre de Paris qui sont transformés en meublés touristiques, il est évident que ça produit un effet massif de fuite des familles. On est bien au-delà des chiffres en rapport avec l'évolution de la natalité qui ont été évoqués.

Enfin, si le taux de natalité à Paris est inférieur en moyenne à celui du reste du pays, c'est aussi lié au phénomène des jeunes qui viennent faire leurs études à Paris et avoir une ou deux expériences professionnelles avant de partir s'installer en province pour retrouver leurs terres d'origine et développer un projet de famille. C'est donc un phénomène assez banal, bien connu à Paris qui conduit à cette baisse qu'on constate tous.

Sur l'énergie, je n'y reviens pas, vous avez tout à fait compris le mécanisme.

La question étant à nouveau posée sur le Budget participatif dans les écoles, je voudrais que chacun ait véritablement en tête les éléments dont on parle. L'investissement annuel de la Mairie du 11° arrondissement dans les écoles est actuellement de l'ordre de 3,5 millions à 4 millions d'euros par an. Sur l'ensemble de la mandature, l'investissement hors Budget participatif totalise 12 à 13 millions d'euros. Le Budget participatif nous a permis de flécher 1 million d'euros des budgets de la Mairie du 11^e arrondissement pour les travaux. Si vous faites la somme, ce sont plus de 14 millions d'euros qui ont été investis dans la mandature. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un mécanisme a été mis en place par l'Hôtel de Ville, qui a permis d'abonder de 1 € à chaque euro investi au Budget participatif au début du mandat. Aujourd'hui, ce sont 2 € qui sont abondés pour chaque euro que les mairies d'arrondissement décident d'investir au Budget participatif, ce qui fait qu'on dispose d'un effet levier qui se traduit par ces chiffres. La somme réellement investie par la Mairie d'arrondissement est supérieure à sa somme arithmétique. C'est pourquoi on vous dit que le Budget participatif permet d'en faire davantage. Sans Budget participatif, quasiment 2 millions d'euros n'auraient pas pu être été investis dans les écoles, alors que nous n'avons prélevé qu'un million d'euros sur notre budget en propre. Je ne sais pas comment l'expliquer plus clairement, mais la réalité des chiffres est là. Le Budget participatif permet réellement d'en faire plus.

Je pense qu'il était utile de rappeler ces quelques éléments pour qu'on sorte de ce débat un peu stérile pour savoir si la Mairie doit investir ou pas dans les réfections de cours, les toilettes, etc. C'est de toutes les façons de l'argent public, quelle que soit sa provenance. Le rôle du Budget participatif, c'est de donner aux usagers de l'école publique la possibilité de choisir ou de peser sur l'orientation de ces budgets. C'est vraiment donner aux gens les moyens de décider ce sur quoi on veut mettre les priorités et d'en faire plus. Franchement, personne n'a de raison objective de bouder son plaisir et soutenir ce dispositif.

Je m'arrête là, l'essentiel des arguments étant été donnés. Je voudrais remercier encore une fois Mme l'Inspectrice pour sa présence et Mme Sophie PRADINAS pour son travail au quotidien.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2019 DPE 14 – Subventions (74 080 €) et conventions avec 6 associations œuvrant pour la prévention des déchets

M. le Maire : « Je vous propose de reprendre la suite de l'ordre du jour. J'ai reçu le pouvoir de Mme Nawel OUMER qui l'a donné à M. Jean-Pierre CORSIA, et de M. Pierre JAPHET qui l'a donné à Mme Joëlle MOREL. M. Luc LEBON présente la première délibération. »

M. LEBON: « Bonsoir. Cette délibération concerne des subventions pour des associations qui œuvrent pour la prévention des déchets. Elle s'inscrit évidemment dans la stratégie « Zéro déchet » de la Ville qui a été conçue pour transformer la ville pour l'adapter à la transition climatique et pour développer un mode de vie plus soutenable.

Au-delà du tri des déchets que l'on continue de renforcer à Paris, on cherche maintenant à prévenir les déchets à la source. Les subventions de cette délibération concernent notamment des actions ciblées sur la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique, qui est un véritable problème environnemental, et notamment les plastiques des bouteilles en plastique ou des pailles. Plus généralement, des interventions sont aussi prévues dans les écoles primaires de l'arrondissement pour organiser des ateliers d'éducation à la citoyenneté écologique. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Les élus Écologistes se félicitent du fait que la lutte contre les déchets prenne toute sa place au sein de ce Conseil à travers les délibérations 2019 DPE 14 et 2019 DPE 32.

Les initiatives des associations sont de plus en plus nombreuses et l'impulsion des valeurs écologistes est ainsi de plus en plus partagée au sein de la société civile. De nouveaux modes de consommation, comme les circuits courts et le zéro déchet, sont en expansion et c'est une bonne chose. Mais, in fine, l'objectif des écologistes est bien avant tout de réduire les déchets, de limiter notre consommation car le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas.

En 2017, le groupe Écologiste avait présenté un vœu au Conseil de Paris pour soutenir l'idée de supprimer l'utilisation de pailles en plastique dans notre quotidien et dans l'espace de restauration collective. Nous nous réjouissons que la Ville de Paris fasse le choix de soutenir l'association « Bas les pailles » qui organise de nombreuses actions pédagogiques, particulièrement dans les écoles, pour faire prendre conscience des conséquences des différentes pollutions.

Quelques mots également sur la délibération 2019 DPE 32 qui engage aussi, à des niveaux différents, des actions concernant la consommation de l'eau. L'eau est aujourd'hui une ressource rare, même si nous avons cette chance qu'elle coule abondamment à nos robinets en Europe. Les Écologistes le disent depuis de nombreuses années. J'évoquerai bien évidemment René DUMONT aux présidentielles de 1974, qui se présentait un verre à la main pour alerter sur la rareté à venir de l'eau. Aujourd'hui, malheureusement, nous y sommes. La guerre de l'eau a commencé. Il faut donc agir vite et à grande ampleur. Nous souhaitons vivement que les actions organisées par les points d'information médiation, multiservice ou la coordination Eau Ile-de-France soient mieux relayées dans les différentes communications de la Ville de Paris parce qu'il est temps de populariser fortement toutes ces initiatives. Je vous remercie. »

M. le Maire: « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. LEBON, je ne sais pas si ça demande une réponse. »

M. LEBON : « Non, pas de réponse particulière. Merci de soutenir l'action de la Ville. C'est ce qui nous semblait fondamental. »

M. le Maire : « Absolument. La guerre de l'eau a certes commencé, néanmoins les territoires sont très inégaux par rapport à cette pénurie de l'eau. Il ne me semble pas que notre territoire soit le plus en danger immédiat par rapport à cette problématique, comparé à d'autres territoires du sud de notre pays. D'ailleurs, l'action évoquée précédemment sur le travail pour renouer avec les agriculteurs qui sont sur les aires de captage Eau de Paris, c'est aussi pour changer la perception du rôle des uns et des autres, car on entend parfois que l'eau est volée par les Parisiens. C'est un discours que j'ai pu entendre en allant rencontrer les agriculteurs. Il faut justement aller les voir et passer des contrats pour permettre de leur offrir des débouchés dans Paris. Boucler cette boucle est quelque chose qui me semble essentielle.

Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce projet de délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DAE 288 – Subventions (77 000 €) à 8 structures du réemploi textile et de la mode responsable

M. le Maire: « M. Philippe DUCLOUX présente ce projet de délibération. »

M. DUCLOUX : « Cette délibération est une délibération intéressante puisque vous n'êtes pas sans savoir que les impacts de l'industrie textile extrêmement polluante, créatrice d'inégalités sociales, sont aujourd'hui largement connus et dénoncés, et pas seulement dans le 11^e et à Paris.

Paris a donc décidé d'engager au quotidien pour cette ville durable et solidaire, qui est par ailleurs l'une des capitales mondiales de la mode. Elle souhaite et a souhaité continuer à encourager des initiatives et des projets en faveur de produits textiles responsables au moindre impact sur l'environnement, et bien entendu éthiques. C'est dans ce contexte que cette délibération propose de soutenir huit structures dont une association du 11^e arrondissement qui s'appelle Paris Good Fashion.

L'association Paris Good Fashion a pour objectif de faire de Paris la capitale d'une mode plus responsable. Elle fédère une trentaine d'acteurs : des entreprises, des grands groupes de la mode et du commerce, des organismes professionnels comme la Fédération de la couture, la Fédération du prêt-à-porter, l'Institut français de la mode et des jeunes marques, ainsi que des organisations non-gouvernementales et des organismes éco-responsables comme la fondation Ellen MacArthur.

L'association du 11^e porte notamment l'animation de plusieurs groupes de travail dont l'objectif est d'aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire, sur des thématiques tels que l'amélioration des pratiques durant les évènements des Fashion Week et des salons professionnels, ou l'aide au développement de bonnes pratiques chez les jeunes marques, ou encore la relance de la laine « Made in France. ».

L'association a également vocation à organiser des évènements et à mener des actions de communication à destination du grand public et des professionnels du secteur. C'est pour cette raison que cette délibération propose qu'une subvention de 15 000 € puisse être attribuée à l'association Paris Good Fashion. Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA, un complément en réponse ? Non, alors je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci. J'interviens pour attirer notre attention sur les impacts de l'industrie textile, qui est une industrie extrêmement polluante et créatrice de très fortes inégalités sociales au niveau mondial. Les conditions de travail sont extrêmes et je ne peux m'empêcher d'évoquer l'effondrement de l'immeuble abritant les ateliers de textile de Rana Plaza au Bangladesh en avril 2013, cet effondrement a provoqué plus de 1000 morts.

Je reviens encore une fois sur la consommation de l'eau. On sait aujourd'hui que pour fabriquer un t-shirt en coton, on utilise 2 500 litres d'eau, et pour un jean c'est 7 000 litres d'eau. La surconsommation de vêtements produit des déchets considérables. Un Français achète en moyenne 30 kilos de textile par an, soit 60 % de plus qu'il y a 15 ans, et il en jette 12 kilos. Nous ne pouvons continuer à vivre dans une telle société qui continue à prôner toujours plus de consommation.

À travers cette délibération, la Ville de Paris soutient huit structures du réemploi textile pour tenter d'engager nos concitoyens à consommer des textiles responsables ayant un impact moindre sur l'environnement. Je veux saluer le travail d'Antoinette GUHL, adjointe à l'économie circulaire qui, depuis 2014, impulse à travers l'accompagnement de plusieurs associations une économie sociale, solidaire et éthique.

Néanmoins, je dois vous avouer que l'association Paris Good Fashion installée dans le 11^e me pose quelques interrogations car elle fédère une trentaine de très, très grosses entreprises textiles telles que le LVMH, les Galeries Lafayette, Chanel et des organismes professionnels. Donc c'est, selon moi, le pot de terre contre le pot de fer.

Pour ne pas remettre en cause l'ensemble des subventions à cette structure, le groupe Écologiste votera cette délibération. Mais nous serons très vigilants, et j'espère que vous le serrez avec nous, pour qu'on suive tout particulièrement cette association très jeune, créée cette année, pour essayer de mesurer si elle apporte véritablement une amélioration aux pratiques durant les évènements des Fashion Week, et particulièrement aux pratiques des jeunes marques qu'elle doit accompagner. Je vous remercie. »

M. le Maire: « Merci. M. Adrien TIBERTI, puis M. Jacques LEFORT. »

M. TIBERTI : « De la même façon que Mme MOREL s'est permis de faire allusion à un candidat des Verts en 1974, je suis très heureux d'avoir rejoint le combat très important et très long que mène et continue de mener les Communistes contre les délocalisations. Je vous rappelle que l'industrie textile en France ne représente plus que 20 000 salariés et que les délocalisations ont bien souvent été menées pour permettre aux entreprises de produire, dans des conditions dégradantes pour leurs salariés – la catastrophe au Bangladesh en est un exemple terrible – et dans des conditions dégradantes pour l'environnement. De ce point de vue, le travail que nous devons mener est un travail de relocalisation de la production sur notre territoire dans des conditions sociales et environnementales acceptables.

Évidemment, il ne faut pas que la Ville de Paris serve de caution à des entreprises qui pratiquent le pire de ce qu'il peut se faire en termes de production, que ce soit sur le plan social ou écologique. Donc je partage évidemment la crainte qui vient d'être exprimée et nous serons très vigilants. Nous soutenons et voulons permettre le réemploi textile, parce que c'est une manière de réduire de façon très forte le coût écologique de la production de vêtement, mais il ne faut pas

que cela permette à des entreprises, qui par ailleurs ont une politique antisociale et antienvironnementale, de se faire de la publicité. »

M. le Maire: « M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « J'aurais souhaité, au nom des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, attirer l'attention sur le sujet de l'éducation. Parce qu'une mode responsable, c'est pour moi une mode qui condamne aussi la dictature de la mode. On voit que dans les écoles, cette dictature pousse les enfants à dépenser ou à faire dépenser à leurs parents des sommes considérables pour pouvoir finalement s'uniformiser derrière des vêtements qui sont porteurs de tendances, qui ne sont pas forcément celles que vous citez dans ce texte, celle d'une mode responsable. Peut-être que cette intervention avec Paris Good Fashion pourrait aussi avoir un volet pédagogique dans les écoles pour expliquer aux enfants les ressorts marketing de la mode de façon à pouvoir les sortir eux-mêmes d'une forme de dépendance vis-à-vis de ces modes-là.

Un autre point, toujours sur le volet éducatif de cette délibération : je n'ai pas entendu citer le lycée Turquetil. Or c'est un lycée qui est parfaitement ciblé sur la mode, situé dans le sud du 11^e arrondissement. Je pense qu'il serait tout à fait pertinent que les enfants de ce lycée soient associés à cet événement de façon à ce qu'eux-mêmes, dans leur pratique professionnelle future, ils puissent intégrer l'ensemble des dispositions qui sont développées dans cette délibération.

Cela étant dit, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que vous vouliez faire allusion au lycée Paul Poiret qui est le lycée de la mode. »

M. LEFORT: « Il y a le lycée Turquetil et aussi le lycée Paul Poiret. »

M. le Maire: « Voilà, nous avons la chance d'en avoir deux. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « On peut se féliciter de cette initiative tout en étant effectivement extrêmement vigilant, puisqu'il s'agit de demander aux acteurs de la mode d'essayer de travailler ensemble en ayant une attitude encore plus responsable. Cette initiative consiste à mettre en place un label pour que chacun puisse s'identifier.

Je pense que ce qui est important, c'est surtout de travailler avec les jeunes créateurs et que ce soit les jeunes créateurs qui poussent la profession et les grands organismes qui eux ne pensent qu'à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Pour cela, différents groupes de travail se sont déjà mis en place :

- un 1^{er} groupe de travail va permettre de faire une cartographie des acteurs du secteur, notamment sur les questions éco-responsables
- un 2^e groupe de travail va avancer sur l'accompagnement des marques de taille intermédiaire et des jeunes créateurs
- un 3^e groupe de travail qui va travailler sur les évènements éco-responsables car dans tous les évènements de mode, il y a beaucoup de consommation, de gaspillage. C'est pour essayer de faire des économies à tous les niveaux
- un 4^e groupe de travail va relancer la filière laine en France
- un 5^e groupe de travail va essayer de produire par rapport au handicap.

Donc là, ce sont des intentions. Tout ça va se mettre en place à la fin de l'année ou début 2020. Effectivement, il faudra être très vigilant et suivre de près cette initiative. »

M. le Maire: « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. C'est un débat qui me semble très important vu le rôle de Paris comme place mondiale de la mode. Nous sommes regardés sur ce que nous faisons en la matière. Faut-il chercher à fédérer les grands groupes, ou au contraire, avoir la démarche de mettre en avant des structures plus petites mais plus exemplaires? C'est bien de se poser la question et le débat est totalement légitime. Il me semble que les deux stratégies peuvent être abordées, chacune avec leurs légitimités et avec des résultats qui seront différents.

Si on s'attaque à des petites structures qui sont exemplaires, on pourra montrer à titre d'exemple des réalisations formidables, mais quantitativement, cela ne représentera pas grand-chose. Ce qui est proposé ici à travers l'association Paris Good Fashion, c'est justement de s'attaquer à ces grosses structures. Il ne faut pas se voiler la face, les résultats seront plus modestes, mais ils risquent de produire des effets qui seront beaucoup plus massifs étant donné les volumes qui sont en jeu et leur rôle de leaders mondiaux en la matière. Donc je trouve que c'est une délibération qui peut avoir un effet levier très intéressant. C'est pour cela, chers collègues, que je vous propose de la soutenir.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

<u>2019 DAC 371 – Approbation de 10 conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives</u>

M. le Maire: « Mme Martine DEBIEUVRE a la parole et M. Jacques LEFORT se prépare. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Il s'agit de l'approbation de conventions entre la Ville de Paris, les centres Paris Anim' et les conservatoires et les écoles de musique associatives. Dans le 11^e arrondissement, nous sommes concernés par l'école Polynotes.

Depuis la réforme des conservatoires, on a ouvert la pratique musicale en direction d'autres structures associatives, avec notamment des partenariats qui visent à créer des temps entre les élèves pour qu'ils partagent des locaux et développent des musiques qu'on n'avait pas forcément l'habitude d'entendre dans les conservatoires comme la musique actuelle amplifiée, et à mutualiser les salles de cours et les studios d'enregistrement.

Le conservatoire Charles Munch a une collaboration très étroite avec l'école de musique Polynotes et ce partenariat fera l'objet d'une convention avec l'association. »

M. le Maire: « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Cette délibération propose des partenariats pour mettre en commun des activités artistiques entre d'une part les conservatoires et les centres Paris Anim' et d'autre part des écoles de musique associatives. Il s'agit de cours collectifs, des cours de pratique de la musique d'ensemble. Les conservatoires mettraient donc à disposition des salles, des créneaux horaires et même des professeurs. Le projet de cette délibération est par conséquent louable.

La discussion de ce projet de délibération doit cependant nous permettre de souligner :

- qu'elle ne revient pas sur le tirage au sort pour rentrer dans les conservatoires,
- qu'elle ne prévoit pas de réformes du fonctionnement des conservatoires comme l'embauche de nouveaux professeurs et de nouveaux moyens,
- qu'au contraire, en ne revenant pas sur la sélection au sort, en n'inaugurant que des cours collectifs et en éparpillant encore les moyens humains et matériels des conservatoires parisiens, le déséquilibre entre l'offre insuffisante d'enseignement artistique d'excellence et la demande s'amplifie.

En l'occurrence, pour le 11^e arrondissement, il reste utile d'avoir un partenariat entre Polynotes et le conservatoire. Nous allons donc voter cette délibération, nonobstant les points d'attention précédemment cités. »

M. le Maire: « Merci. Pas d'autres demandes d'intervention? Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Effectivement, il n'y a pas assez de places ou il y a trop d'élèves, mais en tout cas, il y a un véritable engouement pour la musique. La réforme des rythmes éducatifs aura au moins permis d'installer des chorales dans la plupart des écoles élémentaires et de permettre à des élèves de pratiquer la musique.

Ce n'est pas suffisant de dire qu'il faudrait plus d'heures de cours, M. LEFORT, il faut aussi nous expliquer où elles pourraient être dispensées car il faut avoir des locaux. Je pense qu'en fait il faudrait développer les conventions avec d'autres associations qui donnent des cours de musique comme par exemple l'école Carillon. Vous savez, certains enfants sont plus à leur aise dans une école de type Polynotes, plutôt qu'au conservatoire où il y a quelques fois une pression un peu importante sur les élèves. Je pense que chacun a sa partition à jouer, et c'est le cas de le dire. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose de passer au vote. M. LEFORT, votre intervention n'était pas axée sur la délibération, mais sur le mode d'accès au conservatoire donc je propose qu'on passe au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

<u>2019 DLH 148 – Réalisation au 72 rue Alexandre-Dumas / 79 boulevard de Charonne (11°) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux par la RIVP</u>

M. le Maire: « M. Florent HUBERT a la parole. »

M. HUBERT: « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues et merci à Mme Nicole SPINNEWEBER pour sa constance dans l'inscription sur les délibérations logement qui nous permet de parler de presque toutes les opérations logement de l'arrondissement. En l'occurrence, il s'agit ici d'une opération au 72 rue Alexandre Dumas. C'est un bel immeuble pierre de taille qui est à l'angle avec le boulevard de Charonne. Il a une belle typologie parisienne, donc on est assez content qu'il rentre dans le parc social.

Il ne s'agit pas de la délibération visant à l'acquisition de cet immeuble, ou à la mise à bail puisqu'elle était déjà passée en mai dans notre conseil. Il s'agit uniquement du financement de l'opération de rénovation. Cette délibération vous présente une opération de logement social dans l'un des secteurs de l'arrondissement qui n'est pas le plus déficitaire, mais qui reste déficitaire puisqu'on n'y atteint pas encore l'objectif des 25 % de logements sociaux. Cette opération nous permet de sanctuariser une offre à loyer modéré, accessible à une immense majorité de la population parisienne, autant aux personnes en situation défavorisée avec des revenus très modestes, qu'aux classes moyennes. C'est la raison pour laquelle on s'est battu pour avoir une mixité résidentielle sur cet immeuble. On la retrouve dans la programmation puisqu'on a 6 PLAI, 8 PLUS et 5 PLS. C'est le type de mixité qu'on veut construire à Paris, dans les rues pour éviter les phénomènes de ghettoïsation ou de ségrégation, et dans chaque immeuble pour favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale.

C'est le type d'opération que nous voulons porter aussi parce qu'on reste dans le gabarit existant. Si vous le notez bien, il y a un espace végétalisé en cœur d'îlot qui n'est pas touché et on se contente donc de réinvestir l'ensemble des logements dans l'immeuble. Comme c'est un immeuble qui a des contraintes, on va malheureusement rester sur des T1 et des T2, on ne créera pas des logements familiaux. C'est dommage parce que c'est ce qu'on couvre le moins avec notre parc dans l'arrondissement, mais cela correspond au profil de plus de 45 % des demandeurs de logements dans l'arrondissement. Donc ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle non plus.

C'est une opération comme on souhaite en porter, aussi parce que c'est une opération de rénovation thermique qui va nous permettre de baisser de plus de 30 % les charges et les consommations d'énergie sur cet immeuble, ce qui est bénéfique pour la planète, ainsi que pour les occupants qui auront des charges moins élevées, réduisant de fait les phénomènes de précarité énergétique.

Je ne doute pas que vous aurez des questions très précises auxquelles je m'efforcerai de répondre. »

M. le Maire: « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER: « Oui. Je vous remercie M. le Maire. Je vous remercie M. HUBERT. La délibération de ce soir concerne donc ce bel immeuble que vous avez cité. Ce projet de bail proposé à la suite de la préemption de cet immeuble par la Ville de Paris comporte 19 appartements, dont 17 occupés, pour un montant de 6,8 millions d'euros. Là, je reviens sur la précédente délibération que l'on avait vue au mois de mars. Donc si j'ai bien compris, la Ville de Paris avait préempté cet immeuble pour 6,8 millions d'euros. À l'époque, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre avaient voté contre, je ne reviendrai pas une nouvelle fois sur les motifs, ils sont consignés au compte-rendu de séance.

Cependant, il s'agit maintenant de subventionner, si j'ai bien compris, un projet d'acquisitionamélioration réalisé par la RIVP pour un coût global de 4 043 988 €, soit une différence de 2,8 millions d'euros par rapport à ce qui a été présenté en mars. Je n'arrive pas bien à comprendre ce qui se passe sur ce projet. Est-ce à dire que la RIVP est meilleure négociatrice que la Ville de Paris ? Ce que je n'ose imaginer. Je serai donc reconnaissante d'obtenir des éclaircissements sur les différences entre les deux montants sur ces délibérations et sur les montages.

J'avais cru comprendre qu'il y avait un propriétaire, la Ville de Paris, qui avait acquis l'immeuble par préemption et qui l'avait donné par bail emphytéotique à la RIVP. Et là, je vois qu'on me parle d'un projet d'acquisition-amélioration. Alors est-ce simplement un projet d'amélioration?

J'ai besoin de comprendre. Est-ce que ces sommes s'additionnent? Est-ce qu'elles se confondent? Je pense que vous allez pouvoir me donner tous les renseignements utiles. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Quand je vous écoute, je ne comprends plus rien non plus. Je ne vois pas d'autres interventions. M. Florent HUBERT, est-ce que vous avez des éléments de réponse ? »

M. HUBERT: « Je vais vous apporter les éléments selon ma compréhension. Je comprends que la délibération qui nous est soumise vise à financer essentiellement l'opération de rénovation. On dit acquisition-rénovation parce que c'est l'appellation technique, mais l'enjeu ici est de financer les travaux. La précédente délibération visait à financer la préemption. Je ne vais pas rentrer dans le débat qu'on a régulièrement, mais la préemption signifie que la Ville se substitue à un acquéreur pour verser le prix fixé lors de la déclaration d'intention d'aliéner. Donc on avait versé ce prix au vendeur, ni plus ni moins. Après, une fois que cet immeuble a été acquis et qu'il est mis dans le parc social avec un bail emphytéotique de 65 ans, il n'en demeure pas moins qu'il faut financer les travaux pour mettre cet immeuble en état, notamment pour faire des économies d'énergie dans le cadre du Plan climat. Donc les 4 millions d'euros qu'on présente dans cette opération, dont à peu près 800 000 € versés par la Ville, sont notamment les crédits de financement des opérations de travaux. Mais je vais quand même vérifier, parce que je n'étais pas en charge de la délégation du logement lorsque la première délibération est passée. Je vais vérifier, et comme je m'y étais engagé, je reviendrai vers vous.

Je me permets un mini hors-sujet. Lors du dernier conseil d'arrondissement, vous nous aviez interrogés sur Cofinfo et les raisons pour lesquelles la Ville payait l'intégralité. On avait acquis l'immeuble du 3-5 rue Godefroy Cavaignac dans le cadre de la convention d'aménagement spécifique de résorption d'habitat insalubre. Dans le cadre de cette convention d'aménagement spécifique, c'est la Ville qui payait tout pour la résorption de l'habitat insalubre. C'est pour ça qu'elle avait payé les 10 millions d'euros à Cofinfo.

Je vous ai fourni des éléments de réponse sur 72 rue Alexandre Dumas. Mais je vais vérifier que je ne vous ai pas dit de bêtises et je reviendrai vers vous. »

M. le Maire: « Très bien. Donc il y a un droit de suite. »

Mme SPINNEWEBER: « Je vous remercie. Je comprends que vous n'ayez pas toutes les précisions dans l'immédiat et que vous allez me les fournir. Si votre explication est la bonne – et je crains que ce soit bien la bonne –, on arriverait quand même à un coût de revient pour un immeuble de logement social - un très bel immeuble je le conçois – de 11 000 € du m² puisque la préemption coûtait 7 000 € du m² et là, on rajoute 4 millions d'euros, certes répartis entre le bailleur social et la Ville de Paris mais c'est toujours à peu près les mêmes payeurs. Je considère quand même que c'est une opération qui est extrêmement coûteuse. Nous renouvellerons notre position sur ce projet et maintiendrons notre décision de voter contre. »

M. le Maire : « Il faut quand même préciser que dans le montant que vous évoquez, la Ville, via son bailleur, investit de façon importante (à hauteur 4 800 € du m²) pour améliorer le patrimoine qu'elle a acquis. Les travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de la performance sont des travaux qui permettent d'embellir. Je ne reviens pas sur tout le programme évoqué par M. HUBERT, mais ça valorise ce patrimoine. Il ne s'agit donc pas d'un investissement à fonds perdu et c'est un élément qu'il faut prendre en considération.

Si on se contentait de gérer comme un investisseur lambda, il est évident qu'on s'en tiendrait aux 6 000 € du m² liés à l'acquisition. Un promoteur immobilier de base a pour objectif de faire fructifier au maximum son investissement, et non pas de poursuivre les objectifs sociaux que poursuit la Ville de Paris. Il est donc important de montrer, à travers cette délibération, que la Ville œuvre pour faire en sorte que son patrimoine s'améliore et que les foyers qu'elle loge le soient dans de meilleures conditions. Comme l'a dit M. HUBERT, c'est bon pour les locataires et c'est bon pour la planète.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2019 DEVE 149 – Attribution de la dénomination « square Georges Sarre » à l'espace vert situé 5 avenue Jean-Aicard (11°)

M. le Maire : « Nous abordons deux délibérations mémorielles, celle qui concerne Georges Sarre et celle qui concerne Alain Devaquet. Nous avons déjà eu à deux reprises l'occasion de faire un vœu pour adopter le principe d'une telle dénomination pour nos deux anciens maires qui sont décédés. Nous avons ensuite adopté une délibération de principe, maintenant nous en sommes sur la détermination de l'adresse. Mme Martine DEBIEUVRE va vous présenter successivement les projets. Nous commençons par Georges Sarre.

Mme DEBIEUVRE: « Il vous est proposé de rendre hommage à l'homme politique et ancien adjoint au Maire de Paris, Georges Sarre, en attribuant son nom à un espace vert du 11^e arrondissement. Le jardin choisi pour cet hommage est situé 5 avenue Jean-Aicard. Ce jardin rectangulaire abrite un terrain de jeu de boules, une aire de jeux pour les enfants, ainsi qu'un espace détente avec des bancs pour les promeneurs.

Georges Sarre est né le 26 novembre 1935 à Chénérailles dans la Creuse et est décédé le 31 janvier 2019 à Paris. Il débute sa vie professionnelle dans les PTT. Adhérant à la SFIO en 1964, il cofonde l'association des Postiers Socialistes. Dans les années 1960, il dirige le CERES avec Jean-Pierre Chevènement.

De 1969 à 1971, il est premier secrétaire de la Fédération de Paris du Parti. Il fait adopter, par la Fédération de Paris en 1970 puis par la direction nationale du parti en 1971, le fameux emblème du PS, le poing et la rose, qui remplaceront les trois flèches de la SFIO.

Georges Sarre est tête de liste du PS aux élections municipales de Paris en 1977. Il sera élu député européen en 1979, puis député de Paris en 1981. Il devient secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux de 1988 à 1993.

En 1989, sous son secrétariat, le système du permis à points est voté. La même année, il quitte le PS pour fonder avec Jean-Pierre Chevènement le Mouvement Des Citoyens (MDC), dont il assure la présidence de 2001 à 2002. En décembre 2004, il est élu premier secrétaire du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC). Il le restera jusqu'en 2008 avant de céder sa place à Jean-Pierre Chevènement.

De 1995 à 2008, Georges Sarre sera Maire du 11^e arrondissement, mandat qu'il affectionnait particulièrement. Il œuvra à préserver la diversité du quartier Sedaine-Popincourt avec la création de la SEMAEST. On lui doit de nombreuses réalisations, notamment la rénovation de la Maison des Métallos.

En 2008, il devient adjoint au Maire de Paris, chargé de la sécurité et de la prévention, fonction qu'il quittera en 2010. Georges Sarre était une grande figure de la Gauche et de Paris, appréciée pour la profondeur de ses engagements et la force de ses valeurs.

Georges Sarre étant décédé depuis moins de cinq ans, il est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition. »

M. le Maire: « Merci. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Au nom du groupe Écologiste, je veux rendre hommage au grand parisien que fut Georges Sarre. D'abord quelques mots sur son engagement national. Je ne peux pas taire son engagement auprès de Jean-Pierre Chevènement dans le Mouvement Des Citoyens qui devint le MRC. Le Mouvement Des Citoyens fut créé en opposition au choix du Parti Socialiste d'engager la guerre contre l'Irak en 1991. Les Verts aussi étaient opposés à cette guerre.

Mais pour moi, élue du 11°, Georges Sarre, c'est surtout le Maire du 11°. Georges Sarre, c'est le combat que nous avons mené pour sauver la Maison des Métallos de la destruction. Il est aussi le maire qui arpente les rues, qui connaît les coins et les recoins, qui prend le temps d'écouter, qui va à la rencontre. Georges Sarre, c'est également l'action contre la monoactivité des grossistes textiles dans le quartier Sedaine-Popincourt, la volonté de ne pas laisser le marché décider seul, et la réorientation de la SEMAEST vers le soutien au commerce indépendant et la valorisation des artisans. Aujourd'hui en tant que présidente de la SEMAEST, je mesure encore plus l'importance des actions de revitalisation des quartiers.

Aujourd'hui, nous savons ce que Paris doit à Georges Sarre. Merci, Georges Sarre pour ce que vous m'avez appris. Pour ma part, je sais ce que je vous dois puisque j'habite à proximité du square Jean Aicard, et en tant qu'élue aux espaces verts, j'apprécie qu'il porte dorénavant son nom. »

M. le Maire: « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI: « Merci M. le Maire. Comme l'a dit notre collègue Martine DEBIEUVRE, nous avons tous ensemble récemment voté les deux vœux pour Georges Sarre et pour Alain Devaquet et nous avons eu l'occasion de leur rendre l'hommage que nous devions. Je n'en enlèverai pas un seul mot de l'hommage rendu à Georges Sarre par Mme MOREL.

Par contre, je ne comprends pas pourquoi vous éprouvez le besoin de le réitérer car je trouve cela un peu déplacé. Mais puisque vous le faites, je pense que nous tous serons d'accord pour dire les mêmes propos sur l'homme que fut Georges Sarre, et sur le choix très judicieux que nous faisons de nommer un espace dans l'espace public à son nom. »

M. le Maire : « Je propose que le débat en reste là. Chaque élu s'exprime avec toute sa légitimité.

Le choix du lieu a été évidemment réalisé en totale harmonie avec Mme Jacqueline Sarre, sa veuve, qui a hésité entre plusieurs lieux parce qu'il a eu une action importante dans notre arrondissement. Elle a finalement fait porter son choix sur ce square qui est en face de la permanence dans laquelle il a passé tant et tant d'heures et de jours pour accueillir des habitants, échanger et y travailler. Ce choix revêt un sens tout particulier avec une dimension personnelle.

Avec le vote de cette délibération, qui sera votée aussi par le Conseil de Paris lors de sa prochaine séance, nous avons donc réalisé l'ensemble des procédures qui permettront ensuite de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire le dévoilement de la plaque et l'attribution effective de ce nom. Il en sera de même pour Alain Devaquet.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DU 212 - Attribution de la dénomination « promenade Alain Devaquet »

M. le Maire: « Mme Martine DEBIEUVRE. »

M. DEBIEUVRE: « Il est proposé de rendre hommage à Alain Devaquet, universitaire et homme politique, en attribuant la dénomination « promenade Alain Devaquet » au terre-plein central du boulevard Richard Lenoir, entre la rue Jean-Pierre Timbaud et la rue Oberkampf.

Alain Devaquet est né le 4 octobre 1942 à Raon-l'Etape dans les Vosges. Elève à l'école normale supérieure de Saint-Cloud, il devient professeur de chimie à l'université Pierre et Marie Curie et à l'École Polytechnique.

Entré au Rassemblement Pour la République en 1977, il est député de Paris de 1978 à 1981, puis de 1988 à 1997. Il est Maire du 11^e arrondissement de Paris de 1983 à 1995.

En 1986, il est nommé Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Porteur du projet de loi sur la réforme des universités, Alain Devaquet quitte le gouvernement dès le lendemain de la mort de l'étudiant Malik Oussekine, victime de violences policières, tué en marge de nombreuses manifestations étudiantes et lycéennes.

De 1997 à 2007, il est conseiller scientifique auprès de Jacques Chirac, Président de la République. Promu chevalier de la Légion d'honneur en 1988, il est élevé à la dignité d'officier de la Légion d'honneur en 2008.

Alain Devaquet décède le 19 janvier 2018 à Villejuif, dans le Val de Marne.

La dénomination « promenade Alain Devaquet » sera attribuée au terre-plein central du boulevard Richard Lenoir, commençant rue Oberkampf et finissant rue Jean-Pierre Timbaud, en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Permettez-moi d'être un tout petit peu plus complet sur la vie d'Alain Devaquet, de façon à pouvoir rappeler les transformations qu'il a insufflées au 11^e arrondissement durant la période où il en fut Maire. Car le 11^e arrondissement a profondément changé de visage durant sa mandature. Il me paraît important de reprendre la parole parce qu'il me semble que lorsqu'on peut rendre hommage à d'anciens maires d'arrondissement, il est légitime de le faire, même si on le fait lors de plusieurs conseils d'arrondissement successifs...

Tout d'abord, je voulais faire un petit préalable. Je ne crois pas que la famille d'Alain Devaquet ait été consultée, donc elle m'a chargé de vous transmettre ce regret. Cela étant dit, la délibération va dans un très bon sens et l'ensemble des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, et tout particulièrement les élus Les Républicains, le voteront.

D'abord un point de biographie, sur le fait qu'il a été à la fois un grand scientifique et un homme politique. D'abord en tant que grand scientifique, c'était un ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, maître de conférences, puis professeur à l'université de Paris 6 Pierre et Marie Curie, et professeur à l'École polytechnique depuis 1974. Il avait 32 ans. Ses élèves gardent un grand souvenir de son enseignement, soulignant son aptitude à rendre simple les questions ardues. Dominique Vignon indique qu'il fut, je cite : « incontestablement un grand professeur de chimie quantique de l'enseignement supérieur ». Alain Devaquet était aussi pianiste et organiste, et de ce fait, il tenait beaucoup au développement du conservatoire du 11^e arrondissement.

Il a aussi été un homme politique. Son engagement se manifeste, vous l'avez dit, par l'adhésion au RPR en 1977 dont il devient secrétaire général pour un an en 1978. Proche de Jacques Chirac, premier Maire de Paris sous le nouveau statut de la capitale depuis 1977, il est chargé de mission auprès du Maire de Paris de 1979 à 1983. Il est élu député de Paris en 1978, pour un premier mandat de 1978 à 1981. Il est à nouveau élu député en 1988, puis en 1993.

Alain Devaquet est élu Maire du 11^e arrondissement en 1983, réélu en 1989. Il exerce donc deux mandatures. Il a été parallèlement conseiller régional d'Ile-de-France de 1983 à 1986 et conseiller de Paris de 1983 à 2001.

Après son dernier mandat de Maire du 11^e arrondissement, Alain Devaquet a été conseiller scientifique de 1995 à 1997, puis chargé de mission jusqu'en 2007 auprès de Jacques Chirac, Président de la République.

Pour le grand public, Alain Devaquet est d'abord connu pour avoir été, en 1986, le ministre chargé de porter les réformes des universités, projet retiré devant l'ampleur des manifestations d'étudiants et de lycéens s'opposant à la réforme et à la suite de la mort de l'un d'entre eux. Il est à se rappeler à ce titre que, contrairement à ce que laisse croire la délibération qui nous est proposée, Alain Devaquet n'est en rien responsable de cette mort, d'une part parce qu'il avait été dessaisi du dossier par son ministre de tutelle au moment de l'accident; d'autre part, parce que cet accident s'est produit après minuit, alors que la manifestation avait été déclarée terminée officiellement par le Préfet de police aux environs de 20h.

Voilà pour ces éléments de biographie. Venons-en aux réalisations d'Alain Devaquet en tant que Maire du 11^e arrondissement. Il en fut maire pendant 12 ans. Il a résolument contribué à l'aménagement et à la modernisation de ce territoire (le plus dense de Paris) grâce à la réalisation

d'importantes opérations d'urbanisme et d'habitat, et à la création d'espaces verts, avec la volonté constante d'améliorer le cadre de vie des habitants, un cadre de vie appréhendé dans son ensemble qui comprend non seulement le logement, mais aussi les services, écoles, crèches et espaces verts.

Il a disposé, pour cela, de deux atouts majeurs : la situation du 11^e arrondissement et le nouveau statut de la Ville de Paris. À l'époque, le 11^e arrondissement dispose encore de quelques industries ou ateliers en voie de fermeture et de friches industrielles surtout dans la partie sud de l'arrondissement.

D'autre part, le nouveau statut de Paris avec son Maire élu permet à la Ville de mener une politique autonome dotée d'importantes ressources. La volonté politique affirmée de rééquilibrer Paris vers l'Est se traduit par l'adoption du Plan programme de l'Est parisien, sous l'impulsion de Jacques Chirac. Elle se concrétise par la réalisation dans l'arrondissement de plusieurs opérations pour lesquelles le Maire du 11^e soutient la Ville de Paris qui en assure la mise en œuvre.

Je vais vous décrire brièvement quatre opérations d'aménagement urbain :

- la cité Beauharnais, près du métro rue des Boulets. Cette opération permet la création de 1 500 m² de surfaces d'activités, la construction de 180 logements, d'une crèche de 80 berceaux et l'ouverture d'un important espace vert qui recevra le nom de « jardin Emile Gallé » sur 5 000 m².
- la ZAC Dorian, située entre l'avenue Philippe Auguste, la rue de Charonne et le boulevard de Charonne. Cette zone d'aménagement concertée couvre 2 hectares et comporte l'agrandissement du lycée technique Dorian, la création de 2 500 m² d'espaces d'activités, la construction de près de 200 logements et l'ouverture de 5 000 m² d'espaces verts.
- le Conservatoire du 11^e arrondissement, localisé rue Duranti. Ce nouveau conservatoire s'est accompagné de la construction de 180 logements, dont 30 en accession aidée à la propriété. Elle parachève l'aménagement des surfaces libérées par la destruction de l'ancienne prison de la Petite Roquette.
- l'îlot Robert Houdin, dans le nord de l'arrondissement rue de l'Orillon, situé entre la rue du Faubourg du Temple et la rue de l'Orillon, près du métro Belleville. Cette opération, qui relève de la suppression de l'habitat insalubre rue Robert-Houdin, a permis la construction de 446 logements, en majorité des logements sociaux, ainsi que la création de 1 000 m² de surface commerciale, d'une mini-crèche de 20 berceaux et d'un local destiné à un club de personnes âgées.

À ces quatre opérations s'ajoutent naturellement de nombreuses opérations ponctuelles telles les modernisations et extension d'écoles comme rue Merlin ou rue Godefroy Cavaignac.

Mais pour rendre compte de l'action d'Alain Devaquet en tant que Maire du 11°, il faut surtout récapituler les ouvertures d'espaces verts qu'il a engagées. Outre les jardins créés dans le cadre des opérations déjà citées (jardin Emile Gallé dans le cadre de l'aménagement de la cité Beauharnais, jardin Damia dans le cadre de l'opération Dorian), les espaces verts ouverts grâce à son action concernent le verdissement du boulevard Richard Lenoir à peu près sur 1 hectare, le square des Jardiniers près du métro rue des Boulets, et le square Louis Majorelle proche de l'église Sainte-Marguerite.

Outre ces réalisations, et ce n'est pas la moindre de ses actions, Alain Devaquet est intervenu pour préserver les possibilités de maintenir ou d'améliorer le cadre de vie dans nos quartiers par le maintien du Plan spécial d'urbanisme du quartier du Faubourg Saint-Antoine, mais aussi et surtout, par le maintien du caractère de « réserve foncière pour espace vert » de l'espace qui est aujourd'hui devenu le jardin Truillot, sur 5 000 m². Cette affectation à la création était certes prévue par le Plan d'occupation des sols, mais c'est Alain Devaquet qui en a obtenu le maintien en s'opposant, avec le soutien de son adjoint Henri Cuchet, à toutes demandes de suppression de cette réserve, y compris à l'égard des propriétaires occupants qui, bien plus tard, ont finalement vendu leur bien. Il avait en outre fait engager les premières études sur l'évolution de ces terrains.

En conclusion, un petit mot sur ses projets futurs : il souhaitait transformer le boulevard Ménilmontant et le boulevard de Belleville en allées vertes afin de protéger l'espace naturel que représente le cimetière du Père Lachaise, qui abrite de nombreuses espèces végétales et florales, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux.

Au total, Alain Devaquet, Maire du 11^e arrondissement de 1983 à 1995, aura contribué à l'aménagement de 15 hectares, soit 5 % de la surface du 11^e arrondissement, et à la construction d'environ 1 500 logements sur les zones ainsi aménagées, ainsi qu'à l'ouverture de nombreux espaces verts avec le souci constant de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. »

M. le Maire: « Merci. M. LEFORT. Il est légitime évidemment de saluer la mémoire d'Alain Devaquet. J'ai d'ailleurs personnellement fait cette proposition. Ce n'est pas une proposition qui est venue de vos rangs, je ne l'ai jamais rappelé. Je trouve que le caractère un petit peu acrimonieux de votre intervention sied mal à un exercice de mémoire qui doit rassembler tout le monde autour de celles et ceux qui ont passé tant d'énergie à faire de notre arrondissement ce qu'il est. Voilà, je n'en dirai pas plus.

M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI: « M. le Maire, je serai un peu plus méchant que vous dans mes propos, mais dans la même veine. Je trouve qu'il est un peu indécent d'utiliser la mémoire d'Alain Devaquet pour faire, en douce et entre les lignes, une sorte de campagne électorale. Je pense que ce n'est pas le lieu et ce n'est pas le moment, d'autant que vous vous retrouvez à mettre en avant, et vous avez bien raison, le fait qu'Alain Devaquet ait construit plus de 1 500 logements sociaux. Cela montre que nous en sommes les dignes héritiers puisque nous continuons à construire, et que vous qui refusez systématiquement les constructions de logements sociaux, vous vous éloignez de l'héritage que vous êtes censé faire vivre. Donc je pense que nous allons pouvoir tous ensemble voter tranquillement.

Mais vous avez eu raison de rappeler un moment très particulièrement honorable de la carrière d'Alain Devaquet, le fait qu'il ait éprouvé le besoin, alors que c'était en dehors de son rôle, de démissionner après la mort de Malik Oussekine. Ça aurait dû être au Ministre de l'Intérieur Charles Pasqua de le faire, ce qui nous aurait évités de laisser sévir cet homme. Il en est de même pour Robert Pandraud, sous-secrétaire d'État à la sécurité. Si tous les ministres de l'Intérieur qui ont couvert des morts dans le cadre d'opérations de, soi-disant, maintien de l'ordre avaient démissionné, je pense que la République serait un peu plus belle. »

M. le Maire: « M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Je regrette vraiment la tonalité qu'ont prises les hommages à Georges Sarre et surtout à Alain Devaquet.

Je vous remercie M. le Maire d'avoir pris l'initiative de rendre hommage à vos deux prédécesseurs qui étaient deux fortes personnalités. Ils ont été en responsabilité sur une durée longue entre 1983 et 2008. À eux deux, ils ont été maires du 11^e arrondissement pendant 25 ans. Vous avez souhaité le faire avec beaucoup de réserve - c'est votre nature - et avec le souci de donner un sens à ces hommages. Le square Jean Aicard, pour toutes celles et ceux qui ont connu Georges Sarre, on en voit la profonde signification. Il est tellement associé à cette avenue qui était proche de son domicile. Et Alain Devaquet a été Maire lorsque le boulevard Richard Lenoir et le boulevard Jules Ferry ont été entièrement rénovés. Je vous rappelle, s'il le fallait, que ça représentait la totalité des crédits d'investissement du 11^e arrondissement sur toute une mandature.

Si je dis ça, c'est parce qu'il n'y avait pas besoin de tordre la vérité pour essayer – si j'ose dire – de tirer quelque avantage de ces hommages. Donc je regrette la tonalité qu'ils ont prise. On aurait pu le faire de manière plus réservée par rapport à ces deux très belles personnalités. J'ai eu la chance de connaître davantage évidemment Georges Sarre qu'Alain Devaquet, mais j'ai bien connu Alain Devaquet et je pense d'ailleurs avoir été le seul dans cette salle avoir été présent à ses obsèques. Donc je regrette ces tonalités et je ne vais pas reprendre des inexactitudes qui ont été dites aussi bien sur Alain Devaquet que sur Georges Sarre. Mais je souhaite vraiment vous rendre hommage M. le Maire, pour votre initiative qui vous honore. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je propose que le débat en reste là... »

(Propos hors micro)

M. le Maire : « Il s'agit de la troisième occasion lors de laquelle nous faisons les louanges de l'un comme de l'autre. Elles ont été faites dans la dignité, dans une forme de retenue lors des deux précédentes séances. Je ne comprends franchement pas pourquoi cette séance se passe moins bien. Vous l'avez fait longuement en indiquant un certain nombre d'éléments qui sont erronés ou inexacts. Je pense qu'on peut en rester là. »

M. LEFORT: « Je sollicite la parole à nouveau pour tout simplement dire mon étonnement sur le fait que vous jugiez mon intervention acrimonieuse. Ce n'était pas du tout l'objet de cette intervention. Je voulais juste rendre un hommage aux maires qui étaient effectivement issus de la famille politique nous représentant, Les Républicains, en rappelant un certain nombre d'actions qu'il a menées.

Peut-être qu'effectivement, le fait de rappeler que durant deux mandats il y a des choses qui se sont passées dans le 11^e arrondissement, ça peut vous chagriner. Mais ce n'était pas du tout l'objectif de mon propos. Mon propos était uniquement de pouvoir prendre la parole dans ce lieu qui s'y prête tout particulièrement, pour décrire un tout petit peu plus densément les actions que ce Maire avait réalisées, et rien de plus.

Concernant l'intervention de M. TIBERTI, vous avez attaqué sur un sujet, je... »

M. le Maire : « Peu importe. On va s'en tenir là. Je considère que l'assemblée est informée. M. LEFORT, vous ne rendez pas... »

M. LEFORT : « Je voudrais terminer quand même sur la réaction de M. TIBERTI, aussi un peu décalée, mais on a l'habitude avec le groupe Communiste. Je rappelle simplement qu'au dernier

Conseil d'arrondissement, nous avions voté la transformation de la totalité d'un immeuble en logements sociaux. Si nous faisons la synthèse de tous les logements sociaux que nous avons votés, je pense qu'il y aurait vraiment de quoi vous convaincre que nous ne sommes pas contre le logement social. Nous sommes simplement contre des dépenses qui ne créent pas de logements sociaux, qui sont donc superfétatoires dans ce domaine. Mais oui, nous sommes les amis des logements sociaux parce que nous pensons qu'il faut loger toutes ces personnes qui en ont besoin. »

M. le Maire: « Voilà qui était indispensable pour expliquer pourquoi le 11^e arrondissement va porter le nom d'Alain Devaquet sur la promenade du boulevard Richard Lenoir, lieu qui a fait l'objet à plusieurs reprises d'échanges avec Mme Claude-Annick TISSOT et qui fait l'objet, bien évidemment, de son accord. Je propose donc de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2019 DU 247 – Appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris – Les dessus de Paris » sur le site Nation 1 – 67 au 69 boulevard de Charonne, 62 au 72 passage du Bureau (11°) – Désignation du lauréat. Signature de la promesse de bail et du bail à construction

M. le Maire : « La parole est à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Il s'agit de ce que nous appelons communément le fameux bâtiment « Nation 1 » qui a été intégré dans l'appel à projets « Réinventer Paris 2 ». Un jury s'est réuni en décembre 2018 pour désigner comme lauréat le très beau projet « Murmure » et qui dédiera ce bâtiment de 9 361 m² à la musique et au son. C'est une très belle opération, nous aurons un bâtiment culturel, au meilleur sens du terme, avec :

- au sous-sol, un ensemble de studios d'enregistrement et de cabines son
- au rez-de-chaussée, un ensemble de commerces autour de la thématique du son
- en étages et sur la toiture terrasse, des espaces ouverts de bureaux de type coworking dédiés aux professionnels et aux métiers du son.

C'est une grande fierté pour le 11^e arrondissement d'accueillir un tel projet en tant que tel.

Évidemment – je dis évidemment parce que c'est une évidence aujourd'hui – le projet porte, en matière environnementale, l'ambition d'une réhabilitation basse technologie dans une approche simple tirant le meilleur parti de l'existant. C'est d'ailleurs ce qui a été l'un des éléments qui a été retenu et qui a fait une majorité lors de la réunion du jury.

Sachez que le Service local du domaine de Paris, comme le Conseil du patrimoine de la Ville de Paris, qui ont été évidemment consultés, n'ont fait aucune observation et ont considéré que les modalités financières et juridiques retenues pour le projet paraissaient tout à fait acceptables.

Dans ce contexte, ce projet de délibération vise tout simplement à autoriser la Maire de Paris à signer un bail d'une durée de 50 ans et qui amènera à ce que la Ville de Paris perçoive un loyer minimum garanti annuel de 360 000 € correspondant à un loyer capitalisé théorique de 11,2 millions d'euros.

Voilà l'objet principal de cette délibération, sachant que le preneur a pris l'engagement de maintenir les affectations de son programme durant 15 ans à compter de la mise en exploitation du site et de maintien des innovations pendant 10 ans à compter de l'achèvement du projet. La Ville de Paris a évidemment pris un certain nombre d'engagements. Je ne suis pas certain que le débat porte sur ce projet, mais cela vaudrait quand même la peine. »

M. le Maire : « Absolument, c'est un magnifique projet. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Le projet « Murmure » a été désigné lauréat pour le site « Nation » lors du jury en décembre 2018 à une faible majorité. Lors de ce jury, j'avais voté contre ce projet, en privilégiant le projet de création d'une maison des médias libres. Cet engagement de création d'une maison des médias libres est un projet qui a été défendu par une grande partie de la majorité municipale parisienne, particulièrement avec nos collègues du Parti Communiste et de Génération.s depuis le début de la mandature.

Cette proposition a régulièrement fait l'objet depuis 2015 de plusieurs vœux au Conseil de Paris. À chaque fois, la réponse de l'exécutif était une promesse, que la Ville de Paris s'engagerait auprès du collectif de la maison des médias libres pour proposer un lieu. Le groupe des Écologistes note avec une grande déception que cette promesse ne se traduit malheureusement pas en acte. Nous sommes en novembre 2019 et notre mandat se termine en mars 2020. Face aux difficultés de la presse et particulièrement de la presse indépendante, le groupe Écologistes pense qu'il est urgent que notre majorité réaffirme les valeurs de Gauche et des valeurs Écologistes, en favorisant l'installation d'une maison des médias libres et indépendants.

Cohérente avec mes convictions et au nom des élus Écologistes, nous voterons contre cette délibération qui transforme un espace de 9 361 m² en un immense centre commercial dédié à la musique et au son avec :

- en sous-sol, un ensemble de studios d'enregistrement, des studios payants
- au rez-de-chaussée, un ensemble de commerces autour de la thématique du son
- en étage, sur le toit, des espaces de coworking et des bureaux dédiés aux professionnels et aux métiers du son.

Tout cela pour une durée de 50 ans.

L'absence de référence à une salle de spectacle pour le grand public, à des espaces culturels gratuits de proximité pour les riverains est très inquiétante. Je vous remercie. »

M. le Maire: « M. Jean-Christophe MIKHAILOFF. »

M. MIKHAILOFF: « Merci M. le Maire. Je n'ai rien contre la création d'une maison des médias libres, mais en tout cas, je trouve que c'est une issue très heureuse que nous avons trouvé pour ce projet très ancien. C'est un projet qui est ambitieux, ambitieux en matière patrimoniale parce qu'il réhabilite et qu'il magnifie un des plus beaux bâtiments de notre arrondissement, une architecture monumentale des années 30 qui n'était pas facile à reconvertir.

C'est un projet ambitieux en matière culturelle, avec un projet dédié à la musique, aux artistes et particulièrement innovant. C'est un projet ambitieux en matière économique, car il crée de l'emploi et il crée des commerces dans une zone qui en a vraiment besoin.

C'est aussi un projet ambitieux, tout simplement pour le cadre de vie des habitants car il va améliorer l'environnement urbain de ce quartier un peu morne, lui donnant une sorte d'emblème. Il va aussi créer du flux, de visiteurs et piétons, qui sera lui-même propre à développer d'autres activités et d'apporter encore plus de vie au quotidien pour tous les habitants. »

M. le Maire: « Merci. D'autres interventions? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Les élus Les Républicains vont soutenir cette délibération parce que ce projet est intéressant. Il nous paraît également important que ce projet s'ouvre sur le quartier. Je pense que c'était l'un des points que nous avions soulignés lors du jury et nous espérons qu'il aura été approfondi par l'équipe lauréate. En tout cas, c'est effectivement un projet qui va permettre de dynamiser un quartier qui en a bien besoin et donc en cela, nous ne pouvons que le soutenir.

Quant au projet des « médias libres », on en a déjà parlé en conseil municipal. S'il fallait proposer un lieu pour ce type de structures, il faudrait que ce soit aussi dans des conditions financières qui soient celles du marché, de façon à éviter que ce soit à nouveau les Parisiens qui financent une maison des médias libres. »

M. le Maire: « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI: « Merci M. le Maire. Pour revenir sur la délibération proprement dite, il s'agit de la signature d'un bail et donc j'aimerai intervenir sur cet aspect des choses. Ma mémoire n'oublie pas qu'à cette adresse, dans ce même Conseil d'arrondissement, vous nous aviez demandé de voter la vente de cette parcelle à une communauté religieuse. Nous avions été quelques-uns à le refuser, l'affaire était tombée. J'ai beaucoup apprécié que les élus du groupe Socialiste se rangent aux arguments du groupe Communiste, notamment pour dire qu'il ne fallait pas, par principe, vendre le patrimoine municipal. Nous retrouvions ainsi des valeurs communes, le maintien du patrimoine municipal et la laïcité, qui ne devraient pas nous séparer normalement. Donc c'est un bail et c'est un progrès significatif par rapport au précédent projet.

Je reviens sur la modalité de « Réinventer Paris 2 ». Ça peut être intéressant sur le papier mais à la pratique, on s'aperçoit que ça correspond quand même à une façon de contourner les équilibres internes de la majorité. En effet, on se retrouve avec un jury où les élus socialistes sont beaucoup plus nombreux que les élus communistes et écologistes, alors qu'actuellement au Conseil de Paris, il n'y a pas de majorité sans les trois groupes de la majorité, qui sont le plus souvent unis. Donc sur la forme même du jury, cela pose des questions.

Sur le projet en lui-même, je n'y reviens pas puisque Mme MOREL l'a dit, le groupe Communiste et le groupe Écologiste partageaient le même point de vue sur cette question. Je regrette également que, contrairement à ce qui a été dit il y a un an, le projet de maison des médias libres n'avance pas davantage.

Sur le fond du projet, il était un peu trop commercial, de mon point de vue, pour correspondre exactement aux besoins et aux attentes de la population du 11^e. J'espère, cher M. BLOCHE, que les faits me donneront tort, maintenant que le projet va vers sa réalisation. Je ne sais pas à quel terme, en espérant que nous puissions inaugurer le projet du 11^e arrondissement du premier appel à projets « Réinventer Paris », celui du 14 avenue Parmentier où là nous étions d'accord pour porter ce projet de cinéma. Donc, j'espère que nous pourrons inaugurer le 14 avenue Parmentier bien avant le 69 boulevard de Charonne. »

M. le Maire: « Merci. Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE: « Je voudrais revenir sur ce qui était le quartier au moment de la construction de la ZAC Dorian, où on a absolument tout démoli. On a construit du logement social de chaque côté du jardin Damia. Les magasins ont fermé les uns après les autres, la rue Alexandre Dumas s'est désertifiée. Elle commence seulement à reprendre un peu, il commence à y avoir des magasins. Le boulevard de Charonne un peu aussi, mais plutôt côté 20^e. Donc ce projet est vraiment une respiration pour les gens du quartier.

Je pense que tout le monde préfère avoir un lieu dédié à la musique plutôt qu'un lieu qui va rassembler des journalistes qui, après tout, peuvent aller écrire dans n'importe quel endroit, dans n'importe quelle ville. Ils peuvent parfaitement traverser le périphérique et aller à Montreuil. C'est très tendance Montreuil en ce moment.

Concernant la salle de concert, j'ai bien écouté ce qu'on nous a dit quand on a eu la réunion, mais je n'ai pas compris qu'il y avait une salle de concert dans ce bâtiment du 69 boulevard de Charonne. J'ai compris qu'il y avait des studios d'enregistrement, mais pas de salle de concert. Et quand bien même y en aurait-il une, je ne vois pas en quoi cela dérangerait les riverains d'avoir une salle de concert dans un quartier dans lequel il n'y a rien du point de vue culturel. Il y avait la salle Confluences, côté 20°, mais c'est maintenant fermé, et le minuscule théâtre de 50 places dans le passage du Bureau. Donc je pense que tout le monde voit ce projet d'un très bon œil. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. Voilà un débat intéressant. M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE: « C'est un débat intéressant qui me plaît beaucoup avec des interventions dont j'aurais pu deviner la teneur comme souvent dans nos séances du Conseil d'arrondissement. Alors M. Adrien TIBERTI a montré combien les Communistes influençaient la municipalité actuelle, comme nous l'a rappelé Sylvain Maillard hier dans un tweet, avant que ce tweet ne soit supprimé. Donc je prends acte de cette influence, avec néanmoins un petit clin d'œil qu'il appréciera: effectivement, au moment où j'ai essayé de vous convaincre, en tant que rapporteur déjà à l'époque, qu'il fallait déménager au 69 boulevard de Charonne le centre communautaire de la rue de La Fayette, avec une vente de l'immeuble. Et vous élus communistes, me disiez: « Mais c'est le patrimoine de la Ville de Paris, il ne faut pas le vendre ». Le paradoxe de la situation que nous avons connue en décembre 2018, c'est que ceux qui portaient le projet de maison des médias libres ont fait une offre où ils voulaient acheter le bâtiment en tant que tel. Donc comme quoi, l'histoire est souvent faite, sinon de contradictions, tout du moins de rebondissements.

Je voudrais quand même qu'on retienne de cette délibération le fait qu'on va avoir un bâtiment extraordinaire d'un point de vue architectural, qui sera un lieu de vie dans le 11^e arrondissement consacré à la culture, à la musique et au son, dont profiteront les habitants, pour reprendre les propos de Martine DEBIEUVRE. On ne peut pas dire que boulevard Charonne soit aujourd'hui le quartier le plus vivant du 11^e arrondissement.

Avec un souci, cher Jacques LEFORT, que nous avons pris en compte, et vous avez eu raison de le rappeler, c'est que ni le toit-terrasse ni les activités qui seront accueillies dans ce bâtiment ne soient pas un facteur de nuisances sonores. Nous l'avons exprimé au porteur de projets notamment lors du jury.

Concernant le jury, je voudrais corriger quelques inexactitudes qui ont été dites. Chaque groupe au Conseil de Paris était représenté dans le jury. Il y avait en plus un certain nombre d'adjoints à la Maire de Paris en fonction de leur compétence, ou plutôt de leur délégation. Le vote du jury a été peut-être remporté à une faible majorité comme le disait Joëlle MOREL, mais à une majorité

quand même. Comme nous sommes à quatre mois d'élection, on est toujours content d'être élu, même à une faible majorité, puisque c'est ça la démocratie. Je rappelle que le projet qui vous est proposé a été retenu parce que les personnalités qualifiées présentes dans le jury – donc indépendantes et non-élues - ont voté très majoritairement, sinon quasi unanimement, pour le projet « Murmure » qui vous est présenté aujourd'hui. De mémoire, je suis même convaincu qu'il y avait une minorité d'élus - certes j'en faisais partie avec le Maire du $11^{\rm e}$ - qui ont voté pour le jury « Murmure ». Donc il n'y a pas eu un rapport de force qui aurait amené à ce que les élus socialistes – pour dire les choses encore plus crûment – écrasent d'autres élus présents.

Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est qu'il y avait deux projets qui ont retenu toute l'attention du jury et qui poursuivaient des objectifs différents qui n'avaient rien d'incompatibles. Et parallèlement, il a été pris l'engagement par Jean-Louis MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme qui présidait le jury, que la Ville de Paris trouverait une localisation pour la Maison des médias libres. D'ailleurs, nous avons voté un vœu en conséquence pour demander en plus qu'il soit localisé dans le 11° arrondissement.

Le Maire reprendra peut-être la parole après moi, mais il peut témoigner – comme je peux en témoigner en son nom – que nous avons évoqué avec Jean-Louis MISSIKA, à plusieurs reprises durant l'année qui vient de s'écouler, des localisations possibles dans le 11^e arrondissement. Je veux dire par là, cher M. TIBERTI, que l'engagement de Jean-Louis MISSIKA se traduit très concrètement par le fait qu'il consulte le Maire du 11^e arrondissement. Il m'en parle également par la même occasion, pour savoir si telle ou telle localisation pourrait avoir lieu dans le 11^e arrondissement, pour ce qui est présenté comme une maison des médias libres, mais qui est en fin de compte une maison consacrée à un certain nombre de médias indépendants dans notre pays. Ce ne sera pas non plus une maison qui accueillera tous les médias indépendants dans notre pays. Je dis ça pour avoir contribué à fonder la société des lecteurs des *Jours*, par exemple. Je ne sais pas si vous connaissez *Les Jours*, mais ils ne font pas partie de ce projet et pourtant c'est un média indépendant en tant que tel.

Je regrette l'intervention de Mme Joëlle MOREL. Je lui dis très amicalement, comme à chaque fois que je m'adresse à Mme MOREL, il ne faut jamais injurier l'avenir. Mais je trouve quelques contradictions, à partir du moment où le projet qu'on soutenait n'a pas été retenu par le jury et que du coup on souhaite amener aujourd'hui dans ce vote en Conseil d'arrondissement, à se sentir obligé de voter contre le projet qui a été retenu et qui sert néanmoins l'intérêt général. Je voudrais presque vous convaincre, peut-être au moins par une abstention, mais voter contre le projet « Murmure », au prétexte que le projet qu'on soutenait n'a pas été retenu lors du vote d'un jury il y a un peu plus d'un an, m'apparaît paradoxal. Il s'agit bien entendu – je le réaffirme ici – de pouvoir localiser dans des délais rapides la maison des médias libres. Et ce sera le cas, puisque c'est un engagement de l'exécutif municipal, et à travers Jean-Louis MISSIKA, et de la Maire de Paris.

Donc je pense qu'on peut voter ce projet, et parallèlement continuer à se mobiliser pour la maison des médias libres. Ou ce serait un vote de dépit, mais je ne peux penser que Joëlle MOREL vote par dépit. »

M. le Maire: « Bien. Nous allons voir très bientôt si vous avez convaincu Mme Joëlle MOREL.

Pour conclure cet échange, je veux rappeler deux choses en reprenant un petit peu de distance :

• la question de l'ouverture sur le quartier, qui a été l'objet de plusieurs interventions. C'est un point essentiel dans ce projet qui intègre la création d'une rue à l'intérieur même du bâtiment, qui permet au public venant de la rue de rentrer et de découvrir au rez-de-

- chaussée les commerces ou les artisans qui seront présents, mais aussi les autres activités du bâtiment.
- la création d'un lieu autour du son, unique à Paris, mais permettant un rayonnement international de notre ville. Les porteurs du projet se sont très clairement positionnés par rapport à des studios d'enregistrement tel qu'Abbey Road à Londres qui ont une renommée internationale. Ils ont fait le constat que Paris n'était pas dotée d'équipements de cette nature et qu'elle ne pouvait pas concurrencer au niveau international les studios existant ailleurs.

Le projet ne vise rien de moins que de doter notre ville d'une salle d'enregistrement pour des orchestres symphoniques qui n'existe pas aujourd'hui. Ça va devenir un lieu phare et si les CD existent encore ou les autres formes d'enregistrement, vous allez pouvoir avoir chez vous des disques de grande qualité dont vous découvrirez qu'ils ont été enregistrés dans le 11° arrondissement et à Paris. Aujourd'hui ces enregistrements se font souvent dans d'autres pays.

C'est donc un projet ouvert sur le quartier mais avec un rayonnement très large qui sera proposé, permettant ainsi de donner corps à cette attractivité que nous souhaitons voir retrouver dans ce quartier. Je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communistes – Front de Gauche. Qui vote contre ? Mme Joëlle MOREL. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ETAT SPECIAL 2020

11201929 – Adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2020

M. le Maire : « Nous procédons au vote sur l'adoption de l'état spécial du 11^e arrondissement pour 2020.

Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour des délibérations inscrites, nous allons donc procéder à un vote global des projets de délibération sur lesquels il n'y avait pas d'inscription d'élus.

• 11201928 Mise à disposition à titre gratuit d'une extension du jardin partagé située dans le square Olga Bancic (11e) – Avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Le Jardin d'Olga

- **2019 DPE 32** Subvention (17 000 €) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses projets en lien avec l'eau à Paris
- **2019 DDCT 143** Subventions (177 816 €), conventions et avenants avec 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires
- **2019 DDCT 158** Avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 26 associations dans les quartiers populaires
- 2019 DAE 19 Subventions de fonctionnement (140 176 €) à 15 structures de l'Économie Sociale et Solidaire, adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1 575 €) et au Labo de l'ESS (2 500 €)
- 2019 DAE 252 Budget participatif Subventions d'investissement (85 820 €) et conventions avec 7 structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi
- 2019 DAE 286 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 €) Signature des conventions afférentes à ces indemnités
- **2019 DJS 186** Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances
- 2019 DJS 229 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020
- 2019 DPSP 13 Subventions (79 207 €) et conventions avec 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.
- 2019 DASES 247 Subventions (69 400 €) et avenants aux conventions pluriannuelles avec 9 espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif Ville Vie Vacances
- 2019 DASCO 84 Divers collèges Dotation (6 000 €) et convention de partenariat avec la ComUE « Université de recherche Paris Sciences et Lettres »
- **2019 DASCO 92** Divers collèges parisiens Subventions (15 650 €) dans le cadre du dispositif « Action collégiens »
- 2019 DFPE 206 Resserrer les liens familles/école/collège Subventions (156 750 €) à 22 associations pour leurs actions dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements
- **2019 DFPE 134** Subventions (2 504 690 €), prorogation et avenants n° 3 avec la Fondation Léopold Bellan (8°) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- 2019 DAC 315 Subvention (2 000 €) à l'association Le Grand Belleville (11°, 19°, 20°)
- **2019 DAC 800** Subvention (1 000 €) à Cibyl Productions dans le cadre de l'action culturelle locale (11°)
- 2019 DAC 807 Convention d'occupation du domaine public avec l'EPCC Maison des Métallos
- **2019 DEVE 134** Budget participatif Subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas.

M. le Maire : « Alors nous allons procéder à un vote global sur l'ensemble de ces délibérations. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<u>V11201953 – Vœu afin que la mémoire de Roger FICHTENBERG puisse être honorée</u> dans le 11^e arrondissement

M. le Maire: « Il est 22h, nous avons épuisé l'ordre du jour des délibérations mais il reste 12 vœux et questions orales. Il dépend de vous, chers collègues, que nous ne nous couchions pas trop tard. Nous commençons avec le vœu relatif à la mémoire de Roger Fichtenberg, Mme Martine DEBIEUVRE va le présenter. Il s'agit d'un hommage qui a été évoqué lors de la cérémonie que nous avons organisée en Mairie et au Conseil d'arrondissement.

J'indique que Mme Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à Mme Maïté ERRECART. »

Mme DEBIEUVRE : « Considérant que c'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Roger Fichtenberg, survenu le dimanche 22 septembre dernier, à l'âge de 97 ans ;

Considérant que Roger Fichtenberg était, comme il aimait à le rappeler, un parisien de la quatrième génération et, surtout, un enfant du 11^e arrondissement ;

Considérant, en effet, qu'il est né au 58 de l'avenue de la République et qu'il a vécu au 67 de cette même avenue ;

Considérant que, contraint à l'exode par l'invasion allemande, Roger Fichtenberg trouva refuge, avec sa famille, à Lapalisse, près de Vichy, où il s'engagea en 1941 chez les Eclaireurs Israélites de France (EIF);

Considérant qu'à la suite des premières grandes rafles organisées en zone libre, il fonda, en 1942, avec plusieurs de ses camarades, la branche clandestine de ce mouvement, la Sixième, et entra en clandestinité où il prit le nom de « Jaguar délicat. » : son totem chez les scouts ;

Considérant qu'à partir de 1942, il multiplia les opérations de sauvetage pour venir en aide à tous ceux – juifs, communistes, résistants – qui avaient à craindre une arrestation ;

Considérant, notamment, qu'il favorisa les évasions d'internés du camp de Rivesaltes, en novembre 1942; qu'il convoya des jeunes vers la Suisse depuis la région d'Annemasse, en décembre 1942; ou encore, qu'il convoya des groupes vers la frontière espagnole dans la région d'Oloron-Sainte-Marie, en janvier 1943;

Considérant que ces actions lui valurent d'être nommé, en mars 1943, responsable du secteur Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Gers pour l'EIF et qu'à ce titre, il sera chargé, en décembre 1943, de disperser les 63 jeunes de la maison des EIF à la Grave dans les Hautes-Alpes;

Considérant qu'en 1944, Roger Fichtenberg s'engagea dans l'Armée Secrète et qu'affecté à l'Etatmajor des Forces Française de l'Intérieur du Lot-et-Garonne, il participera, en qualité de Sous-lieutenant, à la libération d'Agen, le 19 août 1944;

Considérant qu'à la libération de cette Ville, il sera nommé adjoint au Commandant de la Prévôté militaire du Lot-et-Garonne et qu'à ce titre, il prendra les premières mesures afin de maintenir l'ordre et rétablir les libertés républicaines ;

Considérant que son engagement, son héroïsme, ses actes de résistance lui valurent d'être décoré de la Croix du Combattant Volontaire et de la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance ;

Considérant qu'une fois démobilisé, Roger Fichtenberg participa activement à la campagne du retour et pour aider les rescapés des camps de la mort, d'abord en intégrant le ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, puis en travaillant au comité Juif d'Action Sociale et de la Reconstruction;

Considérant que son parcours au service des autres conduisit, en toute logique, Roger Fichtenberg à s'engager en politique où il fut élu conseiller du 11^e arrondissement de 1983 à 1995, mais aussi conseiller régional d'Île-de-France de 1986 à 1992, puis de 1997 à 1998 ;

Considérant qu'en parallèle de ces fonctions, Roger Fichtenberg s'engagea pour la transmission de la mémoire, celle de la Shoah et de la Résistance ;

Considérant qu'il le fit à travers son ouvrage – Journal d'un résistant juif dans le sud-ouest –, ses témoignages auprès des jeunes dans les classes ou sur les lieux de mémoires et au sein des associations d'anciens combattants comme l'ONAC, mais aussi l'UACVG dont il présida, pendant 41 ans, le comité du 11^e arrondissement;

Considérant qu'en sa qualité de président du comité du 11^e de l'UACVG, il organisa et présida, toujours avec soin, les cérémonies mémorielles de l'arrondissement;

Considérant que, pour tous ces engagements, Roger Fichtenberg avait été élevé au rang de Chevalier des Palmes Académiques en 1995 et d'Officier de la Légion d'honneur en 2014, ainsi que décoré de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, en 2011;

Considérant qu'au cours de l'hommage rendu le 25 septembre dernier à la Mairie du 11^e arrondissement, Anne HIDALGO, Maire de Paris, a annoncé son souhait qu'un lieu du 11^e arrondissement porte son nom afin d'honorer sa mémoire;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élus des groupes Socialiste et Europe Ecologie Les Verts, émet le vœu qu'un lieu du 11^e arrondissement porte le nom de Roger Fichtenberg. »

M. le Maire : « Merci. Je vais ouvrir le débat. J'indique avoir reçu de Jean-Christophe MIKHAÏLOFF le souhait de pouvoir s'associer à ce vœu, donc je propose d'ajouter le groupe qu'il préside aux propositions. Tous les groupes s'associent? C'est parfait, on va associer au vœu l'ensemble des groupes du Conseil du 11^e arrondissement.

Nous avons continué à travailler avec les proches de Roger Fichtenberg pour préparer ce vœu. Ils nous ont fait part du souhait que, au-delà d'un travail sur un nom de lieu, une plaque commémorative puisse être apposée sur l'immeuble que Roger Fichtenberg a habité pendant toute sa vie, depuis sa naissance. Il nous racontait il y a encore quelques semaines qu'il faisait des tours de tricycles dans ce logement quand il était enfant.

Donc je vous propose d'ajouter après le tiret « Qu'un lieu du 11^e arrondissement porte le nom de Roger FICHTENBERG », la proposition « Que conformément à son souhait, la Ville de Paris appose une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble qu'il a habité, au 67 avenue de la République ». Ça nous permettrait d'engager, sans plus attendre, les démarches auprès de la copropriété.

Je vous propose donc de débattre de ce vœu ainsi amendé. M. Jean-Christophe MIKHAILOFF. »

M. MIKHAÏLOFF: « Merci M. le Maire. Je pense que c'est un vœu plus œcuménique que le précédent et qui aurait fait plaisir au grand laïc qu'était Roger Fichtenberg.

Je ne vais pas refaire sa biographie, je pense que beaucoup la connaisse et puis beaucoup a été dit depuis sa disparition. Nous le connaissions tous ici, sa figure a été unanimement, ou presque unanimement, appréciée. Sa personnalité était très attachante.

Touché très jeune par la politique et par les aléas de l'histoire, il n'aura eu de cesse toute sa vie d'œuvrer pour le progrès universel et pour la défense et l'illustration des valeurs de la République en lesquelles il croyait tant, en tant que militant, en tant que responsable politique radical, puis durant les 40 dernières années de sa vie à travers notamment la présidence de l'Union des associations d'ancien combattant dont il a été réélu en 2019. C'est dire la foi qu'il avait en la vie. Sa figure et son esprit nous manquent déjà terriblement.

Il n'avait de cesse de transmettre les traces de l'Histoire, pour que cette Histoire ne bégaye pas. Il serait probablement très heureux de ce projet et que son action, son esprit, son exemple soient bientôt inscrits et visibles de tous dans l'espace public pour que lorsque tous ses contemporains que nous sommes auront disparus dans 20, 30, 100 ans, lorsqu'on demandera qui était ce Roger Fichtenberg, on puisse répondre que c'était effectivement un grand résistant, un grand combattant, un grand humaniste et surtout un grand héros français de notre Histoire du vingtième siècle. Je vous remercie. »

M. le Maire: « Merci. D'autres demandes d'intervention? M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre demandent effectivement à s'associer à ce vœu que nous soutenons totalement et avec grand plaisir, parce que nous avons connu Roger Fichtenberg. Il est un peu troublant de donner une plaque, le nom d'une une rue, à quelqu'un quand on a le sentiment qu'il y a quelques jours il était encore là, assis sur cette petite chaise rouge à l'issue d'une commémoration, à nous parler tout simplement.

Nous retenons trois éléments de la personnalité de Roger Fichtenberg: sa justesse, son humour et sa cohérence. Sa justesse, parce que j'ai assisté à quelques reprises à des interventions de sa part dans des écoles en tant que résistant. Il répondait à toutes les questions, même les plus déstabilisantes. Par exemple: « Comment fait-on pour devenir résistant? ». Ce n'est pas facile de répondre à cette question plusieurs années après. Une autre question: « Est-ce que vous pensez encore aux personnes que vous avez laissées, qui sont décédées pendant la guerre et qui pourraient encore être là? » Et face à ces questions extrêmement franches des enfants, il avait toujours des réponses pleines de bon sens. Sa présence incarnait justement la capacité qu'on peut avoir à résister à un moment donné où l'histoire nous appelle justement à nous dépasser pour montrer le meilleur de nous-mêmes.

Il convient aussi de saluer son humour. C'était un grand résistant, mais de petite taille... et il revenait souvent là-dessus. Il était toujours souriant. Ça, c'est aussi une grande qualité chez les grands hommes, d'être toujours accueillants, souriants, et clairement il avait cette qualité-là.

Nous saluons enfin sa cohérence. C'est un résistant qui est devenu élu. Car c'est là aussi une forme d'engagement au sens noble du terme. Quand il y a des difficultés, on donne de soi. Quand il était jeune, il parcourait avec son vélo la ligne de démarcation pour faire passer des éléments de part et d'autre de la ligne. Ensuite, il s'est assis là où nous sommes pour débattre de sujets municipaux. C'est d'une certaine façon un devoir qui nous oblige aussi d'être à la hauteur de cette mémoire.

Donc pour l'ensemble de ces éléments, nous allons voter cette délibération et nous y associer. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autre demandes de parole. Je vous propose donc d'adopter ce vœu consensuel. Merci à chaque intervenant pour ses propos. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que c'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Roger FICHTENBERG, survenu le dimanche 22 septembre dernier, à l'âge de 97 ans ;

Considérant que Roger FICHTENBERG était, comme il aimait à le rappeler, un Parisien de la quatrième génération et, surtout, un enfant du 11e arrondissement ;

Considérant, en effet, qu'il est né au 58 de l'avenue de la République et qu'il a vécu au 67 de cette même avenue ;

Considérant que, contraint à l'exode par l'invasion allemande, Roger FICHTENBERG trouva refuge, avec sa famille, à Lapalisse, près de Vichy, où il s'engagea, en 1941, chez les Éclaireurs Israélites de France – EIF;

Considérant qu'à la suite des premières grandes rafles organisées en zone libre, il fonda, en 1942, avec plusieurs de ses camarades, la branche clandestine de ce mouvement, la Sixième, et entra en clandestinité où il prit le nom de « Jaguar délicat » : son totem chez les scouts :

Considérant qu'à partir de 1942, il multiplia les opérations de sauvetage pour venir en aide à tous ceux – Juifs, communistes, résistants – qui avaient à craindre une arrestation ;

Considérant, notamment, qu'il favorisa les évasions d'internés du camp de Rivesaltes, en novembre 1942 ; qu'il convoya des jeunes vers la Suisse depuis la région d'Annemasse, en décembre 1942 ; ou encore, qu'il convoya des groupes vers la frontière espagnole dans la région d'Oloron-Sainte-Marie, en janvier 1943 ;

Considérant que ces actions lui valurent d'être nommé, en mars 1943, responsable du secteur Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Gers pour l'EIF et qu'à ce titre, il sera chargé, en décembre 1943, de disperser les 63 jeunes de la maison des EIF à la Grave dans les Hautes-Alpes ;

Considérant qu'en 1944, Roger FICHTENBERG s'engagea dans l'Armée Secrète et qu'affecté à l'État-major des Forces Françaises de l'Intérieur du Lot-et-Garonne, il participera, en qualité de Sous-lieutenant, à la libération d'Agen, le 19 août 1944;

Considérant qu'à la libération de cette ville, il sera nommé adjoint au Commandant de la Prévôté militaire du Lot-et-Garonne et qu'à ce titre il prendra les premières mesures afin de maintenir l'ordre et rétablir les libertés républicaines ;

Considérant que son engagement, son héroïsme, ses actes de résistance lui valurent d'être décoré de la Croix du Combattant Volontaire et de la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance ;

Considérant qu'une fois démobilisé, Roger FICHTENBERG participa activement à la campagne du retour et pour aider les rescapés des camps de la mort, d'abord en intégrant le Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, puis en travaillant au Comité Juif d'Action Sociale et de la Reconstruction ;

Considérant que son parcours au service des autres conduisit, en toute logique, Roger FICHTENBERG à s'engager en politique où il fut élu Conseiller du 11e arrondissement de 1983 à 1995, mais aussi Conseiller régional d'Île-de-France de 1986 à 1992, puis de 1997 à 1998 ;

Considérant qu'en parallèle de ces fonctions, Roger FICHTENBERG s'engagea pour la transmission de la mémoire, celle de la Shoah et de la Résistance ;

Considérant qu'il le fit à travers son ouvrage – Journal d'un résistant juif dans le sud-ouest –, ses témoignages auprès des jeunes dans les classes ou sur les lieux de mémoires et au sein des associations d'anciens combattants comme l'ONAC, mais aussi l'UACVG dont il présida, pendant 41 ans, le comité du 11e arrondissement;

Considérant qu'en sa qualité de président du comité du 11e de l'UACVG, il organisa et présida, toujours avec soin, les cérémonies mémorielles de l'arrondissement ;

Considérant que, pour tous ces engagements, Roger FICHTENBERG avait été élevé au rang de Chevalier des Palmes Académiques en 1995 et d'Officier de la Légion d'honneur en 2014, ainsi que décoré de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, en 2011 ;

Considérant qu'au cours de l'hommage rendu le 25 septembre dernier à la Mairie du 11e arrondissement, Anne HIDALGO, Maire de Paris, a annoncé son souhait qu'un lieu du 11e arrondissement porte son nom afin d'honorer sa mémoire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11e arrondissement, et des élu·e·s de l'ensemble des groupes du Conseil du 11e arrondissement :

EMET LE VŒU:

- Qu'un lieu du 11e arrondissement porte le nom de Roger FICHTENBERG.
- Que conformément à son souhait, la Ville de Paris appose une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble qu'il a habité, au 67 avenue de la République.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201954 – <u>Vœu afin qu'une plaque en mémoire de Jean le BITOUX soit apposée au 45 de la rue Sedaine (11^e)</u>

M. le Maire : « Mme Martine DEBIEUVRE va présenter le vœu. »

Mme DEBIEUVRE : « Considérant que Jean le Bitoux est décédé le 21 avril 2010, à l'âge de 61 ans ;

Considérant que son nom restera à jamais inscrit dans l'histoire du mouvement homosexuel, dont il fut l'une des figures pendant près d'un demi-siècle ;

Considérant que Jean le Bitoux commençait à militer, au début des années 70, à Nice, où il créa un groupe du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire, le FHAR, avant de s'installer à Paris. Considérer que ça, c'est pour les plus vieux d'entre nous qui s'en souviennent;

Considérant qu'à paris, il participa, entre 1975 et 1978, au Groupe de Libération Homosexuelle au titre duquel il se présenta aux élections légsilatives de mars 1978 sous la bannière « Différence Homosexuelle » ;

Considérant qu'au cours de ces élections et dans un contexte encore très répressif, il revendiqua, notamment, l'abrogation de l'article 331, alinéa 2, du Code pénal – disposition héritée du régime de Vichy – qui servait à pénaliser l'homosexualité;

Considérant, à titre informatif, que cet alinéa discriminant a été abrogé seulement en 1982, par une loi du 4 août votée uniquement par l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de Gisèle Halimi et Robert Badinter;

Considérant qu'à l'issue de cette campagne législative, Jean le Bitoux décida de créer un journal homosexuel – Gai pied – avant de rejoindre, en 1985, l'association AIDES, de participer à l'organisation de la Marche des fiertés et de fonder, en 1989, l'association Mémorial de la déportation homosexuelle;

Considérant que, par son action, Jean le Bitoux a été un militant de la visibilité, mais aussi de la mémoire homosexuelle ;

Considérant notamment l'importance qu'a revêtue son journal, qui fut le premier journal homosexuel vendu en kiosque et, pendant des années, le seul moyen de se procurer des informations sur l'homosexualité en France et dans le monde ;

Considérant que ce journal, dont le nom « Gai pied » fut suggéré par Michel Foucault, a permis, pour reprendre les mots de Jean le Bitoux, de donner « du courage, des références historiques et culturelles, ainsi que le moyen de se rencontrer à ses lecteurs » ;

Considérant que ce journal fut toujours hébergé dans le 11^e arrondissement, d'abord chez Jean le Bitoux, puis au 64 de la rue de la Folie-Méricourt, avant d'investir le local du 45, rue Sedaine.

Sur proposition de François VAUGLIN et des élus des groupes socialistes, émet le vœu qu'une plaque en mémoire de Jean le Bitoux soit apposée au 45 de la rue Sedaine. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « S'agissant de la défense d'un militant qui a permis à certaines minorités de sortir de l'entre-soi, c'est un sujet qui nous paraît essentiel et il est important de pouvoir souligner son travail. Pour cela, nous avions l'intention, les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, de soutenir ce vœu.

Cependant, à creuser un peu son histoire, nous nous sommes aperçus que le journal Gai pied, qu'il a fondé en 1979, a défendu des pédophiles notoires, par exemple Jacques Dugué cette même année. Pour cette raison, nous ne pourrons pas soutenir ce vœu. »

M. le Maire: « Voilà une réinterprétation de l'Histoire extrêmement malvenue, déplacée et erronée. Je ne sais pas où vous avez recherché ce que vous présentez comme des informations. Sur internet, on peut trouver tout et n'importe quoi en l'occurrence. Je voudrais que la mémoire

de Jean le Bitoux reste totalement séparée de cette intervention qui est sans rapport avec lui. Je passe la parole à M. Patrick BLOCHE, puis M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. BLOCHE: « M. LEFORT, voilà bien une intervention dont vous auriez pu une nouvelle fois nous épargner, parce qu'aller chercher dans les poubelles de l'Histoire, et sans doute aller consulter quelques comptes Twitter de la fachosphère, pour attaquer une personnalité aussi extraordinaire que Jean le Bitoux – nous sommes quelques-uns ici à l'avoir connu – je trouve cela particulièrement indigne. Mais d'ailleurs, vous l'avez traduit à travers vos propos.

Comment pouvez-vous résumer l'action militante, qu'a décrite Martine DEBIEUVRE, par cette formule « Jean le Bitoux a permis aux homosexuels de sortir de l'entre-soi » ? J'en suis resté coi, je l'avoue. Jean le Bitoux a commencé à militer alors que l'homosexualité était pénalement condamnée en France et qu'il a fallu attendre 1982 pour que l'homosexualité soit dépénalisée sous François Mitterrand ; alors que l'homosexualité était considérée comme une maladie mentale et qu'il a fallu attendre 1981 pour que Edmond Hervé — là aussi, suite à l'élection de François Mitterrand — amène à ce que la France sorte l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

Jean le Bitoux était un être extraordinaire d'une générosité fantastique, qui a été un militant d'un courage extraordinaire. Rendez-vous compte ce que ça représentait de manifester pour l'égalité des droits, et en l'occurrence pour les droits des personnes homosexuelles, femmes et hommes, dans les années 70. On a ce regard en 2019, 40 ans après, mais il militait alors que l'homosexualité était pénalement condamnée par le code. Donc vraiment, je regrette votre intervention, elle salit la mémoire d'une personnalité remarquable.

Je vous remercie M. le Maire d'avoir pris cette initiative. Nous avons connu Jean le Bitoux dans le 11^e arrondissement. Il était extraordinairement lié au 11^e arrondissement. Effectivement, « Gai pied », revue qu'il a fondée, était domiciliée dans le 11^e arrondissement.

Le 11° arrondissement a été au cœur de beaucoup de progrès. Vous ne le savez peut-être pas, un excellent ouvrage est sorti il y a trois semaines, vous rappelant que c'est dans le 11° arrondissement qu'est né intellectuellement et politiquement le pacte civil de solidarité (PACS) et nous sommes quelques-uns à pouvoir en témoigner. »

M. le Maire: « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF: «Très brièvement, je voudrais souscrire aux paroles très justes de Patrick BLOCHE et de notre collègue Martine DEBIEUVRE. Je ne vais pas paraphraser, mais contrairement au groupe de la Droite, je voudrais que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soit bien associé à ce projet. »

M. le Maire: « Merci, il sera ajouté. Mme Hélène BIDARD. »

Mme BIDARD : « Juste pour aller dans le même sens, le groupe Communiste aussi, bien évidemment, souhaite être associé à ce bel hommage et bien mérité pour Jean le Bitoux. »

M. le Maire : « Merci. Et je crois le groupe Verts aussi, donc tous les groupes de la majorité. M. LEFORT. »

M. LEFORT : « M. BLOCHE, je vois bien votre axe d'attaque qui consiste à déporter les propos que nous avions eus en expliquant que nous ne supportons pas les combats que cet homme a menés. Ce n'est pas du tout ce que nous voulions dire par notre intervention.

Nous sommes conscients du travail et des risques que cet homme a pris pour justement arriver à dépénaliser l'homosexualité. Cela dit, il apparaît de façon extrêmement claire dans un article de Libération du 21 janvier 1979 que Jacques Dugué a déclenché un scandale avec une tribune où il soutenait un ensemble de pratiques sexuelles vis-à-vis d'enfants, ce que l'on appelle aujourd'hui de la pédophilie. Or le journal Gai pied, qui était à l'époque dirigé par Jean le Bitoux, s'est emparé de cette affaire en soutenant Jacques Dugué, estimant que l'affaire Dugué représentait, je cite : « La coalition de la France profonde et de nos censeurs bureaucrates anonymes et repus de causes contre les pervers ». Ce sont des références issues du journal Gai pied et du journal Libération. Je ne crois pas qu'il soit pertinent qu'on puisse dire que, de nos jours, une plaque honore quelqu'un qui, à un moment donné de sa vie, a soutenu des pratiques pédophiles. Voilà la raison de notre intervention. »

M. le Maire : « M. Patrick BLOCHE vous a répondu avec une forme de retenue, mais en rappelant la façon dont l'Histoire s'est déroulée et le climat de l'époque. Il faut quand même savoir qu'à l'époque où le Code pénal pénalisait effectivement l'homosexualité, les services de renseignements étaient prêts à beaucoup de choses et ont commis un certain nombre de fuites de fiches. Il y a eu un certain nombre de pratiques dont la presse se faisait de temps en temps l'écho - j'imagine que l'article que vous avez cité fait partie de cette catégorie - tout simplement parce que des fuites étaient organisées pour salir des personnes. On les accusait de pédophilie parce que, même si l'homosexualité était encore pénalisée, la société commençait à être mûre pour cette dépénalisation. On allait donc chercher des choses qui parfois étaient inventées de toutes pièces. De plus, il faut se replacer dans le contexte militant de l'époque.

Donc, que vous ressortiez ce propos aujourd'hui pour salir la mémoire de Jean le Bitoux est vraiment insupportable, ayant bien connu la personne, son travail, son combat et ce qu'il a fait au quotidien. C'était une personne entière, clairement engagée. Je regrette infiniment qu'à la troisième opportunité de ce Conseil d'arrondissement où l'on parle de mémoire, on se retrouve dans un débat qui n'honore pas les personnes dont nous cherchons à valoriser la mémoire.

Je vous propose de passer au vote et ainsi de clarifier les positions des uns et des autres. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant que Jean le BITOUX est décédé le 21 avril 2010, à l'âge de 61 ans ;

Considérant que son nom restera à jamais inscrit dans l'histoire du mouvement homosexuel, dont il fut l'une des figures pendant près d'un demi-siècle ;

Considérant que Jean le BITOUX commença à militer, au début des années 1970, à Nice, où il créa un groupe du Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire, avant de s'installer à Paris :

Considérant qu'à Paris, il participa, entre 1975 et 1978, au Groupe de Libération Homosexuelle, au titre duquel il se présenta aux élections législatives de mars 1978 sous la bannière « Différence homosexuelle » ;

Considérant qu'au cours de ces élections et dans un contexte encore très répressif, il revendiqua, notamment, l'abrogation de l'article 331, alinéa 2, du Code pénal – disposition héritée du régime de Vichy – qui servait à pénaliser l'homosexualité ;

Considérant, à titre informatif, que cet alinéa discriminant a été abrogé seulement en 1982, par une loi du 4 août votée uniquement par l'Assemblée nationale, sous l'impulsion de Gisèle Halimi et Robert Badinter ;

Considérant qu'à l'issue de cette campagne législative, Jean le BITOUX décida de créer un journal homosexuel – Gai Pied – , avant de rejoindre, en 1985, l'association AIDES, de participer à l'organisation de la Marche des fiertés, et de fonder, en 1989, l'association Mémorial de la déportation homosexuelle ;

Considérant que, par son action, Jean le BITOUX a été un militant de la visibilité, mais aussi de la mémoire homosexuelle ;

Considérant, notamment, l'importance qu'a revêtue son journal, qui fut le premier journal homosexuel vendu en kiosque et, pendant des années, le seul moyen de se procurer des informations sur l'homosexualité en France et dans le monde ;

Considérant que ce journal, dont le nom « Gai Pied » fut suggéré par Michel Foucault, a permis, pour reprendre les mots de Jean le BITOUX, de donner « du courage, des références historiques et culturelles ainsi que les moyens de se rencontrer à ses lecteurs » ;

Considérant que ce journal fut toujours hébergé dans le 11° arrondissement, d'abord chez Jean le BITOUX, puis au 64 de la rue de la Folie Méricourt, avant d'investir le local du 45 de la rue Sedaine ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11e arrondissement, et des élu·e·s des groupes Socialiste, Europe Écologie-Les Verts, Communiste-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendant ;

EMET LE VŒU:

Qu'une plaque, en mémoire de Jean le BITOUX, soit apposée au 45 de la rue Sedaine.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201955 <u>Vœu relatif à une meilleure gestion des parkings des bailleurs sociaux dans le 11^e arrondissement (retiré en séance)</u>

M. le Maire : « Mme MOREL, vous me confirmez que le vœu est retiré ? Merci beaucoup. »

V11201956 – Vœu relatif à un état des lieux des incivilités dans l'espace public et plus de moyens pour la lutte contre les incivilités dans le quartier Sedaine/Popincourt, Truillot/Bréguet

M. le Maire: « Je vous donne la parole pour le vœu suivant, Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Nous vivons dans un arrondissement particulièrement dense avec 42 000 habitants au km², qui possède un nombre restreint d'espaces verts, et dont l'espace public est très sollicité. En revanche, nous avons un nombre de quartiers festifs de plus en plus important.

Dans le Contrat de sécurité de 2016-2020, il est mentionné que les incivilités se produisent essentiellement dans les espaces verts, et on note que 83 % des atteintes aux biens et aux équipements municipaux se sont déroulés dans les espaces verts de l'arrondissement en 2016.

Sous cette mandature, nous avons mis en place un nouveau service, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), qui a pour objectifs d'accompagner des nouveaux usages de l'espace public et de renforcer les actions de prévention et de médiation.

Nous sommes tous ici témoins de citoyens qui nous font part des incivilités dans les quartiers : la cité de l'Ameublement, la rue Sedaine, le jardin Truillot, René Lebas, Jules Ferry, Bréguet.

Grâce à la ténacité de François VAUGLIN et à Stéphane MARTINET, la Mairie du 11° a obtenu des moyens supplémentaires dans un certain nombre de quartiers festifs, les quartiers Oberkampf et la rue de Lappe.

Ce sont des éléments positifs et qu'il faut prendre en compte. C'est la raison pour laquelle, je fais ce vœu au nom du groupe des Écologistes pour demander plus de moyens, des moyens identiques à ceux d'Oberkampf et de Bastille, rue de Lappe, et que des moyens supplémentaires soient engagés dans les nouveaux quartiers festifs de Truillot, Sedaine, Popincourt.

Je demande également une communication des chiffres concernant les incivilités dans l'espace public parce que, malgré les demandes pour faire des réunions régulières sur ces sujets-là, on est toujours renvoyé à plus tard. Alors il me semble important qu'on se réunisse avec tous les élus concernés par ces questions et qu'on essaie de trouver des solutions, et en particulier des moyens supplémentaires.

On a bénéficié de l'opération « Les jardins ouverts la nuit ». Le jardin Truillot et le jardin Bréguet ont bénéficié d'un certain nombre d'agents supplémentaires engagés par des sociétés privées et engagés par la Ville de Paris pendant l'été. Je pense qu'il est important qu'on puisse essayer de demander que, dans des jardins qui ne sont pas fermés par des barrières ou des grilles, l'on puisse avoir des personnes en permanence dans ces jardins. »

M. le Maire : « Merci. Merci pour votre vœu et sa présentation. Je vais répondre en l'absence de M. Stéphane MARTINET.

Je sais que vous allez inévitablement rester sur votre faim, parce que les services ne sont pas en capacité de nous donner le nombre de procès-verbaux dressés dans chaque espace vert. Cette information n'est pas spécifiée directement sur les PV lorsqu'ils sont dressés. C'est néanmoins une demande que nous portons et j'espère que la DPSP va pouvoir améliorer son système d'information, pour pouvoir sortir automatiquement des statistiques en la matière.

En l'état, d'après les éléments que nous avons, les chiffres permettent de voir l'évolution de la verbalisation réalisée par la circonscription sur le 11^e depuis 2016, année de la réforme de la DPSP, toutes incivilités confondues (dépôts d'encombrants, mégots, déjections canines, terrasses, nuisances sonores): en 2016, on compte 1 457 procès-verbaux dans le 11^e; en 2017, 5 021; en 2018, 6 796; de janvier à septembre 2019, nous en étions à 5 155 procès-verbaux. Cela montre l'intérêt de cette forme et de la nouvelle orientation des agents sur l'espace public pour faire de la lutte contre les incivilités la priorité que nous avons voulu mettre au cœur de la politique municipale.

Concernant les espaces verts, les agents d'accueil font cesser un grand nombre d'infractions tous les jours : marcher sur les pelouses lorsque celles-ci sont interdites, rouler en vélo, nourrir les pigeons, etc., Ces agents font aussi eux-mêmes directement des signalements sur l'application « Dans ma rue » pour permettre aux autres services de prendre le relais sur les interventions qui le nécessitent. En 2018, on dénombre en moyenne six missions par jour, des tournées qui visitent un grand nombre de lieux entièrement dédiés aux espaces verts du 11^e arrondissement. Cela équivaut à près de 2 500 missions sur toute l'année. En 2019, cela s'amplifie puisque nous en sommes à 7,7 missions par jour en moyenne dans les jardins pour tranquilliser les usagers et verbaliser les infractions.

Le deuxième point de votre demande concerne l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des élus concernés. Une réunion en votre présence et en la présence de Stéphane MARTINET pourrait être organisée pour évoquer les problématiques de sécurité au sein des espaces verts. Cela pourrait être organisé dès lors que vous vous mettrez d'accord sur une date.

Troisième demande: l'état des lieux concernant l'opération des jardins ouverts la nuit. Le jardin Truillot et le jardin Bréguet ont bénéficié de rondes d'agents de sociétés privées engagées par la Ville pour assurer ce dispositif. Sauf erreur de ma part, c'est bien vous, Mme MOREL, qui me représentiez aux réunions organisées par Mme Pénélope KOMITES sur ces questions d'ouverture nocturne du jardin. D'ailleurs, c'est ce qui nous a amenés ensemble à faire évoluer le dispositif d'une année sur l'autre. Ces réunions ont eu lieu en amont de la période estivale et du déclenchement du dispositif, mais aussi après pour en dresser un bilan. Vous aurez peut-être des informations un peu plus précises que les miennes pour informer pleinement notre Conseil.

S'agissant du dispositif mis en place à Truillot, nous avions fait ensemble le constat des problèmes à l'ouverture de ce jardin, ce qu'a d'ailleurs confirmé la première réunion du comité des usagers. Nous avons donc mis en place un dispositif et obtenu des moyens supplémentaires – cela va totalement dans le sens de votre vœu – et des moyens spécifiques pour régler ce problème Truillot/Bréguet, qui était d'ailleurs un problème de tranquillité la nuit. Nous avons obtenu trois passages par jour des inspecteurs de la DPSP, une ronde des agents d'accueil et de surveillance, un passage de l'unité de nuit de la DPSP, et surtout, pendant tout l'été, la présence d'un gardiennage impliquant un maître chien et un agent de sécurité de 21h à 6h du matin, donc permettant aux riverains du jardin de Truillot de passer un été tranquillisé. Je considère qu'il a bien fonctionné cet été. Ces moyens spécifiques qui étaient nécessaires ont été mobilisés pour apaiser ce jardin.

Le dispositif s'est arrêté début septembre car c'était un dispositif spécifique à l'été. J'ai vu revenir, comme vous probablement, des plaintes de riverains dans les jours qui ont suivi le retrait de ce dispositif. Nous l'avons évoqué lors du dernier comité des usagers, le bilan que nous avons pu en tirer montre qu'il est nécessaire de prolonger plus longtemps ce dispositif spécifique. Nous en porterons donc la demande ensemble, je n'en doute pas, pour les étés prochains.

Entre janvier et septembre, la DPSP a mené 698 missions de sécurisation sur le square Truillot, en plus de la ronde quotidienne des agents d'accueil et de surveillance (AAS) et des missions de gardiennage privé que je viens d'évoquer.

Le jardin Bréguet a profité de ce dispositif Truillot, avec la présence de la DPSP et d'une sécurité privée de juillet à septembre 2019. Il y a eu près de 200 passages de la DPSP supplémentaires dans ce jardin, en plus des rondes et des missions de gardiennage privé.

En dehors de la période estivale, la DPSP poursuit bien sûr des rondes quotidiennes dans ces deux jardins, ainsi que la police, puisque nous la sollicitons sur ces jardins.

Dans le quatrième point, vous demandez la communication aux élus du procès-verbal de la commission tranquillité publique qui se réunit tous les ans, dites-vous, donc en application du Contrat de sécurité. Le dernier procès-verbal n'a pas été rédigé et cette demande a donc été formulée à la coordinatrice du Contrat local de prévention et de sécurité, qui est la personne de la DPSP qui tient le secrétariat de cette commission. Donc dès qu'il sera établi, il sera diffusé.

Votre dernier point est la mise en place de moyens identiques à ceux d'Oberkampf et à Bastille dans le quartier festif Truillot/Sedaine et Popincourt. Comme je l'ai indiqué, un dispositif spécifique, mais différent car la problématique n'est pas la même, a été mobilisé pour les espaces verts. Donc, la situation de Truillot n'est pas comparable.

Pour ce qui concerne les questions de rue et de tranquillité, notamment dans la rue Sedaine, nous faisons tous le constat de la mutation de ce quartier depuis le départ progressif de la monoactivité textile. J'ai saisi le Préfet de police, enfin les préfets de police puisque nous en sommes au quatrième depuis le début du mandat. Je les ai tous saisis à ce sujet et le premier effet a pris la forme de l'arrêté de 2016 visant la création de zones protégées interdisant la création de nouvelles licences IV dans les quartiers festifs. Le quartier Sedaine/Popincourt n'avait pas été réintégré lors de ma première demande en 2016, mais j'ai insisté et le Préfet de police a accédé à cette demande en 2018. La rue Sedaine en fait désormais partie, il n'y a donc plus de création de licence IV dans la rue Sedaine.

Puisque c'est un sujet qui nous a animés lors de précédents conseils d'arrondissement, j'ai icimême le courrier du 24 octobre du Préfet de police qui m'indique la fermeture administrative du Clara, situé 8 bis rue Sedaine, pour une durée de six mois, ce qui est la plus longue durée que peut imposer le Préfet. Par ailleurs, il m'a informé d'un certain nombre d'autres procédures – que je ne peux vous détailler - qui suivent leur cours. Donc l'ensemble des peines frappant le Clara ne se résume pas à cet arrêté administratif de six mois qui, néanmoins, est quand même un élément massif.

Notre objectif est de préserver, de maintenir et de créer une diversité commerçante car il n'y avait plus de diversité dans ce quartier. Dans la seule rue Sedaine se deux librairies et de nombreux commerçants de qualité, que ce soit les fabriques de macarons ou une modiste qui fabrique ellemême ses vêtements. Nous venons même d'inaugurer une crèche avec Patrick BLOCHE et Dominique KIELEMOËS. Cette rue se diversifie positivement. Il reste encore du travail et nous resterons mobilisés sur les situations particulières car il y a encore quelques établissements qui posent des problèmes, même s'ils sont moins importants que ceux posés par le Clara. Mais nous restons mobilisés pour les régler tous, les uns après les autres.

Je considère que, votre vœu étant satisfait, il y a lieu de pouvoir le retirer maintenant que l'ensemble des informations dont nous disposions a été porté à votre connaissance. »

Mme MOREL: « Je maintiens le vœu. »

M. le Maire : « Bien. Nous allons proposer donc de le repousser. On ne va pas voter un vœu qui est réalisé. »

Considérant que l'arrondissement d'une superficie de 366 hectares, accueillants 156 000 habitants soit 42 000 habitants au km² (soit deux fois plus que la moyenne parisienne);

Considérant que le 11e arrondissement compte un nombre restreint d'espaces verts et que l'espace public est très sollicité;

Considérant en revanche que le 11e arrondissement compte un grand nombre de quartiers festifs et des occupations importantes de l'espace public dans certains quartiers ;

Considérant la création de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique en 2006 qui permet l'élaboration d'analyses pertinentes ;

Considérant que selon le Contrat de sécurité 2016-2020, il est mentionné que les incivilités se produisent essentiellement dans les espaces verts : 83% des atteintes aux biens et aux équipements municipaux se sont déroulées dans les espaces verts de l'arrondissement en 2016 ;

Considérant la création du nouveau service de la DPSP en 2016 qui a pour objectifs l'accompagnement des nouveaux usages de l'espace public et de renforcer les actions de prévention et de médiation ;

Considérant les très nombreux témoignages de riverains et des conseillers de quartiers dans plusieurs quartiers du 11e arrondissement ces dernières années : cité de l'ameublement, rue Sedaine, jardin Truillot, René Lebas, Jules Ferry ;

Considérant que la Mairie du 11e a obtenu des moyens complémentaires en 2016 concernant nos deux quartiers festifs, Oberkampf et rue de Lappe, soit l'intervention par la Préfecture de deux groupes spécialisés composés de 12 agents dont 12 à 16 chaque nuit répartis sur les deux secteurs, tous les jours de la semaine de 21h30 à 6h du matin par la Ville de Paris de rondes de la DPSP supplémentaires du jeudi au samedi soir ;

Considérant que, selon les chiffres de la Préfecture, l'état d'ivresse a augmenté de 13,98% (1400 débits de boisson de licence 4) en 2019, malgré un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur le domaine public de 16h à 7h du matin et interdisant la vente d'alcool à emporter de 22h30 à 7h dans les quartiers festifs ;

Considérant que, selon les chiffres de la Préfecture, le nombre de rixes sur la voie publique est en nette progression dans le 11e arrondissement (soit + de 52,80%) entre 2018 et 2019 ;

Considérant l'absence de données récentes, malgré les nombreuses demandes de Joëlle MOREL, Élue aux espaces verts pour obtenir un état des lieux précis des incivilités dans les jardins ces six derniers mois ;

Les élu·e·s du groupe Europe Écologie-Les Verts demandent au Conseil du 11e arrondissement :

- une communication des chiffres concernant les incivilités dans l'espace public, particulièrement les espaces verts dans le 11e arrondissement entre 2016 et 2019.
- l'organisation d'une réunion avec l'ensemble des élu·e·s concerné·e·s,
- l'état des lieux concernant l'opération des jardins ouverts la nuit, puisque le jardin Truillot et le jardin Bréguet ont bénéficié des rondes des agents des sociétés privées engagés par la Ville pour assurer ce dispositif,
- la communication aux élu·e·s du procès-verbal de la commission tranquillité publique qui se réunit tous les ans. Il est indiqué dans le Contrat de sécurité 2016-2020 que le procès-verbal de cette commission peut être communiqué aux riverains et aux Conseils de quartier,
- la mise en place de moyens identiques qu'à ceux d'Oberkampf et à Bastille, dans le quartier festif Truillot, Sedaine/Popincourt.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts et du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. Je vous remercie ».

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201957 – Vœu relatif au classement du square Olga Bancic en jardin non-fumeur

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER présente son vœu et Mme Joëlle MOREL vous répondra. »

Mme SPINNEWEBER: « Merci. Je serais très brève pour présenter ce vœu. En fait, c'est un vœu qui a été présenté par le conseil de quartier Léon Blum et sur lequel nous tenons à marquer notre plein accord.

C'est un très petit jardin qui est enclavé au milieu des immeubles où il y a énormément d'enfants qui jouent le soir, après la sortie de l'école. Donc c'est tout à fait normal que les jeunes parents s'intéressent à la santé de leurs enfants et demandent que ce jardin soit classé non-fumeur. Je pense qu'il y a beaucoup d'endroits où l'on peut fumer sans être obligé d'aller dans la cour où des dizaines d'enfants sont en train de s'amuser à la sortie de l'école. »

M. le Maire : « C'est très clair. Merci pour votre concision et votre clarté. C'est un vœu qui a été adopté en conseil de quartier. Mme Joëlle MOREL va vous répondre. »

Mme MOREL : « Vous vous faites le porte-parole du vœu du conseil de quartier Léon Blum - Folie Regnault. Ce vœu porté par ce conseil a été voté lors de la plénière du conseil du 7 octobre.

Ce vœu est l'aboutissement d'un processus collectif porté par des citoyens très engagés dans le fonctionnement du jardin partagé d'Olga et par les usagers qui fréquentent ce square, et qui sont aussi en relation avec moi.

Je profite de ce vœu, de nouveau à l'ordre du jour, pour remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent fortement pour participer à la régulation de l'espace public et qui, par leurs actions, agissent pour réduire les pollutions quelles qu'elles soient.

Il est vrai que depuis quelques mois deux jardins du 11° ont été choisis pour être des jardins sans mégots, le jardin Gardette et le jardin Titon. Il est tout à fait positif que, suite à cette nouvelle réglementation, d'autres jardins proposent de rejoindre la liste des jardins sans mégots et c'est le cas du jardin d'Olga Bancic.

M. François VAUGLIN, qui partage aussi ce vœu comme moi, a adressé le 30 octobre dernier un courrier à Pénélope KOMITES et à la directrice de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pour relayer et appuyer cette demande. Et pour avoir l'ensemble des informations, je me permets de vous indiquer que dans ce courrier figure aussi le square Jean Allemane que nous souhaitons voir intégré à la liste des jardins sans mégots.

Lors de la communication sur les vœux adoptés par le conseil de quartier, ce vœu a déjà été validé et enregistré, et avec l'ensemble de ces informations, je vous invite à tous à le voter, une seconde fois. »

M. le Maire : « Très bien. Merci. Je sens que ce vœu va faire l'unanimité. Je passe la parole à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF: « Merci M. le Maire. Je voudrais dire que cette mesure va dans le bon sens, puisque le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avait proposé en 2018 que tous les parcs et jardins clos parisiens soient protégés du tabac, sur le modèle de Strasbourg, et pas simplement le square Olga Bancic. Aujourd'hui, on en est à une cinquantaine, mais l'idée est qu'à terme tous ces jardins soient interdits à la cigarette.

C'est une mesure simple pour lutter contre le tabagisme, notamment passif, pour protéger particulièrement les enfants de la fumée et aussi du mauvais exemple que leur donnent leurs aînés.

On sait qu'à Paris les mégots se ramassent à la pelle. En 2017, c'était plus de 350 tonnes qui ont été ramassées sur l'espace public et qui coûtent très chers à la collectivité en coûts de ramassage. C'est une vraie pollution, c'est un fléau qu'il faut continuer à combattre.

La France est très en retard dans la lutte contre le tabagisme et pour le respect des non-fumeurs. Il faut prendre le problème à bras-le-corps et cette mesure va effectivement dans le bon sens, c'est-à-dire celui d'une ville tout simplement plus respirable pour tous. »

M. le Maire: « Merci. M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « J'interviens comme élu référent du conseil du quartier de Léon Blum / Folie Regnault. Ce vœu a été porté par le groupe d'animation lors de la dernière plénière.

Je remercie Mme Nicole SPINNEWEBER dont je vais pouvoir enfin voter un vœu. C'est peutêtre la première fois ces dernières années, donc je suis très content. Je la remercie pour son vœu qui permet à tout le monde de savoir que le Maire avait devancé votre vœu en écrivant directement aux autorités concernées pour obtenir la réalisation de l'objet du vœu et pour saluer le travail exemplaire comme jardin partagé du jardin d'Olga. On a vraiment un jardin partagé qui est particulièrement inclusif de par sa configuration et de par le travail de l'association, et qui essaie chaque jour d'intégrer le plus de monde dans cette aventure. Comme ce n'est pas le cas partout, je voudrais vraiment les remercier ici. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Peut-être un commentaire personnel étant donné que j'ai entendu la proposition, et je crois que le président du groupe Socialiste ainsi que la première adjointe militent pour que l'ensemble des squares soient aussi placés en non-fumeur.

Je pense que c'est un sujet qui pourra nous rassembler assez facilement, mais il doit être quand même regardé de plus près car certains endroits comme les promenades du boulevard Richard Lenoir, qui sont aussi des lieux de passage et pas uniquement des squares dans lesquels on vient jouer, sont classés comme des espaces verts. Donc il faut faire attention à ne pas verbaliser un passant qui traverse le passage en fumant. Je me fais déjà suffisamment houspiller comme ça par des habitants - mais j'assume - qui se prennent des procès-verbaux parce qu'ils étaient en train de fumer ou en train de jeter leur mégot dans certains espaces verts.

Il faut qu'on y regarde de plus près, mais sur le principe, je crois qu'il n'y aura pas de difficulté pour aller vers cela. On va y travailler. Je vais demander au cabinet de se rapprocher du cabinet de Pénélope KOMITES pour pouvoir étudier cette généralisation.

Je vous propose donc de passer au vote, précisant que Mme Hélène BIDARD a donné pouvoir à M. Michel BILIS. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant le vœu porté par le conseil de quartier Léon Blum – Folie-Regnault et voté à l'unanimité lors de la plénière du 7 octobre 2019, reprenant les termes ci-après :

Considérant la recrudescence manifeste de mégots jetés au sol dans le square Olga Bancic (allées et bacs de fleurs) et la présence de plus en plus régulière de fumeurs ;

Considérant que ce petit square enclavé entre les immeubles, dont une halte-garderie, et à proximité directe de deux écoles (maternelle et élémentaire) est fréquenté par de très nombreux enfants ;

Considérant les dangers avérés du tabagisme passif, notamment sur les enfants et personnes sensibles ;

Considérant l'impact écologique et la pollution dus à ces nombreux mégots ;

Considérant qu'il existe une interdiction de fumer sur l'aire de jeu par elle-même, mais qu'il n'existe aucune interdiction sur les espaces et les bancs placés à proximité de l'aire ;

Considérant que 52 parcs et jardins parisiens ont pu bénéficier en mai 2019 du classement "jardins non-fumeurs" (dont le square Maurice Gardette et le jardin de la Folie-Titon pour le 11e).

Sur proposition de Mme Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU:

Que le square Olga Bancic soir classé en jardin non-fumeur.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201958 – <u>Vœu visant à protéger les abeilles grâce à un développement raisonné des ruches à Paris</u> (vœu retiré en séance)

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER présente le vœu et Mme Joëlle MOREL vous répondra. »

Mme SPINNEWEBER: « Merci M. le Maire. »

Considérant l'inquiétude suscitée notamment par le taux de mortalité élevé des abeilles, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a lancé en décembre 2005 sous l'appellation « Abeille, sentinelle de l'environnement », un programme national de sensibilisation et

d'information pour la sauvegarde de l'abeille, et plus largement de tous les insectes pollinisateurs, programme visant plus largement la protection de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Paris, initiatrice d'un plan « ruches et pollinisateurs 2016-2020 » encourage fortement l'installation des ruches, privées notamment ;

Considérant que le nombre important de ruches installées à Paris, qu'elles soient situées sur les balcons particuliers, ou dans les jardins publics, s'élève à 700 selon la Ville de Paris en 2016, le chiffre de 1 000, voire 1 500, étant régulièrement évoqué actuellement, soit une densité de 10 à 15 ruches par km²;

Considérant que dans une tribune publiée en août 2013 dans la revue The Biologist, deux chercheurs de l'université du Sussex jugeaient excessive la multiplication des ruches londoniennes, dont le nombre était passé de 1 677 en 2008 à 3 745 en 2013. Avec une densité de 10 ruches/km², les rendements en miel sont en forte décroissance à Londres, signe que les abeilles domestiques y ont désormais du mal à se sustenter;

Considérant que d'autres villes, comme Montréal ou Bruxelles, commencent également à s'inquiéter des conséquences du développement du nombre de ruches privées face aux ressources en nectar et pollen limitées ; d'ailleurs sans avoir besoin d'aller à l'étranger, en France, les villes de Besançon et de Metz ont d'ores et déjà interdit l'installation de nouvelles ruches dans les espaces publics ;

Considérant que de nombreux scientifiques affirment que les ruches urbaines participent à l'expansion des abeilles domestiques et représentent à terme un danger pour les abeilles sauvages, pourtant pilier de la biodiversité, ce débat restant toutefois ouvert puisque l'UNAF conteste ce risque de compétition entre les différents pollinisateurs ;

Considérant que la présence d'abeilles à des niveaux jamais constatés a été signalée aux élus des Républicains dans certaines pâtisseries du 11^e arrondissement (par exemple au niveau du jardin de la Roquette), on parle de « centaines d'abeilles » effrayant les familles avec de jeunes enfants, ainsi que les employés qui ont subi des piqûres ;

Considérant que ces faits sont sans doute révélateurs d'un manque de pollen disponible, situation aggravée par un été particulièrement chaud, et a priori aussi par une prolifération non contrôlée de ruches chez les particuliers ;

Considérant la difficulté de repérer ces ruches privées lorsqu'elles ne sont pas déclarées ;

Sur ma proposition et celle des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre, nous émettons le vœu :

- qu'un bilan du plan « ruches et pollinisateurs 2016-2020 » soit présenté : nombre de ruches installées et localisation, accroissement par végétalisation des ressources en nectar et pollen tel que ça avait été prévu au niveau du plan;
- que l'inventaire des ruches installées dans le 11^e arrondissement et aux alentours soit réalisé rapidement afin de prendre conscience de l'inadéquation constatée entre le nombre et les ressources végétales (l'obtention de ces informations étant possible grâce aux obligations de déclaration des ruches : initialement auprès de la direction départementale de la protection des populations de la Préfecture de Police et annuellement auprès du

ministère de l'Agriculture), sachant qu'une quantité certaine de ruches ne sont pas déclarées;

 que cette cartographie soit rendue publique, à titre pédagogique, et qu'une communication soit faite auprès des Parisiens afin de ne pas les inciter à installer de ruches chez eux, dans les zones déjà pourvues, et cela pour le bien des abeilles ellesmêmes.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL va vous répondre. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. À travers ce vœu sur le développement raisonné des ruches à Paris, vous soulevez un problème que, de mon côté aussi, je soulève au Conseil de Paris depuis le début de la mandature.

Suite à l'engouement médiatique autour des abeilles et de la production de miel, il était tendance de dire, il y a encore quelques mois, qu'il fallait installer des ruches, que le rendement était meilleur à Paris qu'à la campagne, et que le miel était meilleur en raison de l'absence de l'utilisation de pesticide dans les jardins de la ville.

J'ai rencontré de nombreux apiculteurs et ils sont assez divisés. Ils ne partagent pas tous le même avis. Certains ne partagent donc pas cette idée de développement des ruches, particulièrement dû au manque de nourriture des abeilles (manque de fleurs, de pollen, de nectar) et au risque du développement de l'abeille domestique, celle qui fabrique le miel, au détriment des abeilles sauvages qui sont, elles, de moins en moins nombreuses.

Installer les abeilles domestiques en grand nombre, à travers les ruches avec des races aux reines prolifiques et avec des grosses colonies, c'est introduire des concurrentes très efficaces vis-à-vis des pollinisateurs sauvages tels que les bourdons, les papillons et d'autres insectes. Donc ça risque de saturer complètement l'espace et de rendre l'accès aux ressources florales difficile.

J'étais intervenue au Conseil de Paris lors du plan « ruches et pollinisateurs 2016-2020 » pour partager mes interrogations et demander le nombre de ruches à Paris, et particulièrement dans le 11^e, pour mesurer les marges de manœuvre sur notre territoire. Selon plusieurs apiculteurs, Paris aurait atteint, comme Londres, le point de saturation en ruches, c'est-à-dire probablement 1 000.

Comme vous l'avez dit, pour obtenir l'autorisation d'avoir une ruche, il faut faire une demande. Il faut faire une demande à la Préfecture de police. À ce jour, elle garde les informations du nombre de ruches à Paris et je ne peux pas vous répondre sur le nombre de ruches dans le 11^e arrondissement. Je peux malgré tout vous donner quelques indications que j'ai recherchées au fur et à mesure.

La DEVE estime qu'en 2015 le nombre de ruches était évalué à 650. À partir de 2016, la procédure a un petit peu évolué car elle relève aussi du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en fonction de son lieu d'habitation et non pas en fonction de l'endroit où il installe les ruches. Donc les informations qu'on a à ce jour ne sont pas bonnes puisqu'en fait on ne sait toujours pas le nombre de ruches qui sont véritablement installées. Les chiffres du Ministère traduisent aujourd'hui une augmentation importante du nombre de ruches et on arrive à plus de 1 500 ruches.

Vous comprenez qu'à ce stade, je ne peux pas répondre favorablement à votre vœu, puisqu'on n'arrive pas nous-mêmes, à la Ville de Paris, à obtenir l'ensemble des informations. Je vous invite donc à vous retourner vers la Préfecture de police pour demander qu'un véritable dialogue s'installe entre la Ville de Paris et les apiculteurs pour qu'on sache très exactement le nombre de ruches que nous avons. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE, grand spécialiste des abeilles. »

M. SAINT-ETIENNE: « Quelle est la différence entre une abeille domestique et une abeille sauvage sur le plan de son ADN ou de son comportement? Ma deuxième question, qui est difficile: qu'est-ce qui nous dit que tous les gens qui ont des ruches les déclarent? Parce que vous avez déjà évoqué le problème, il est assez stupéfiant qu'on déclare là où on habite et pas où on a mis les ruches. De plus, peut-être que beaucoup de gens ont mis des ruches sans les déclarer, donc comment on contourne ça? Finalement, ne faudrait-il pas lancer un recensement des ruches sur Paris? »

M. le Maire: « Merci. M. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT: « Alors, je n'ai absolument pas vocation à rentrer dans le débat des experts sur la masse critique des insectes pollinisateurs souhaitables à Paris. Mais il y a un paragraphe de votre vœu, Mme SPINNEWEBER, qui m'a fait réagir, c'est le paragraphe sur l'impact sur la vie quotidienne des Parisiens, avec l'invasion des abeilles tueuses et effrayantes dans les pâtisseries de l'arrondissement. Moi, non pas en tant qu'expert mais en tant que client de ces pâtisseries, je dois quand même souligner que j'ai déjà vu de nombreuses pâtisseries avec de très nombreuses guêpes. Dans mon vécu, je n'ai jamais vu une abeille dans une pâtisserie. À ma connaissance, aucun habitant de l'arrondissement et aucun Parisien n'a dû installer une ruche de guêpes chez lui ou dans l'espace public. Donc je pense que le lien avec le vécu quotidien de nos habitants n'est pas démontré pour l'instant. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Oui. Je pense que c'est un sujet intéressant. Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai fait un peu des recherches d'informations. Il s'avère que l'abeille sauvage, si elle vient en milieu urbain, c'est certainement parce qu'elle est chassée du milieu rural pour cause de pesticides. Il faut donc prendre le problème à l'endroit. Il faut déjà éviter que les abeilles sauvages soient obligées de venir en milieu urbain. Les abeilles domestiques, avant d'être domestiques, elles étaient aussi sauvages.

Pour répondre à M SAINT-ETIENNE, la particularité des abeilles domestiques, c'est de polliniser toutes les fleurs aux alentours. Elles ne font pas de sélection particulière, donc elles vont avoir en nourriture l'ensemble des fleurs aux alentours, et elles peuvent se déplacer sur de longues distances. L'abeille sauvage est solitaire, elle n'a pas nid puisqu'elle n'a pas de ruche comme l'abeille domestique, donc elle doit trouver des zones de nidation. Elles se spécialisent sur certaines fleurs. Elle vient en milieu urbain parce qu'elle est chassée du milieu rural.

Alors, pour ressortir par le haut, je pense que peut-être il ne faut pas réduire les ruches domestiques, mais peut-être qu'il faut donner à manger à tout le monde. Peut-être qu'il faut aussi, comme les Suisses, faire des plantations de plantes vivaces qui permettent à toutes les abeilles de s'y retrouver, et surtout faire des zones de nidation (zones sableuses, troncs d'arbres morts)

proches des lieux de nourriture pour les abeilles sauvages parce qu'elles ne peuvent pas parcourir de grandes distances. Donc s'il y avait un vœu à faire, ce serait que la Ville de Paris fasse des plantations qui permettent à tout le monde de s'y retrouver et de manger à sa faim. »

M. le Maire: « Bien. Vu l'heure, je voudrais vous faire une proposition qui va peut-être rassembler tout le monde. C'est un sujet qui passionne visiblement, avec raison car c'est un sujet important dans notre ville. Les questions posées sont: y a-t-il assez ou suffisamment ou trop d'abeilles domestiques? Est-ce que les abeilles domestiques et les abeilles sauvages sont en concurrence? Est-ce qu'il y a des gîtes pour que les abeilles sauvages puissent construire leur nid? Construit-on des hôtels à insectes? Est-ce qu'il y en a assez? Pour débattre de toutes ces questions, je vous propose que, au lieu de ne pas voter le vœu – j'ai compris que Mme Joëlle MOREL proposait un vote négatif – qu'il soit retiré et qu'on se mette d'accord sur le fait d'organiser un débat sur cette question. Mme MOREL, vous pourriez l'organiser en mairie avec les habitants qui seront intéressés, et je ne doute pas qu'il y en ait un certain nombre dans notre arrondissement. Je passe la parole à Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je suis d'accord pour qu'on organise un débat, d'autant plus que je pourrais communiquer à M. HUBERT l'adresse des pâtisseries qui ont été incommodées cet été.

Je voudrais lui préciser aussi que je ne suis pas une spécialiste des abeilles. Par contre, je suis née dans une pâtisserie, donc je sais très bien comment ça fonctionne et je sais très bien qu'effectivement, ce sont des guêpes qui vont sur les gâteaux, parce que ce sont des grandes opportunistes et elles vont au plus simple.

Par contre, quand les abeilles commencent à venir sur les sucreries, les glaces et les gâteaux, c'est parce qu'elles sont en manque de nourriture et ça c'est bien un signe qu'elles manquent de pollen et de nectar dans Paris. Voilà, c'est important.

Je ne sais pas si vous avez élevé des abeilles, mais mon grand-père avait des ruches dans son jardin, et en période hivernale où il n'y avait plus de fleurs dans le potager, il mettait des pierres de sucre devant les ruches. Cela qui prouve bien que les ruches domestiques vont sur le sucre quand elles sont affamées. C'est juste une petite précision. »

M. le Maire : « Le débat se poursuit. Est-ce que vous retirez le vœu ? »

Mme SPINNEWEBER : « Je pense que c'est ce qu'on va faire. Je suis tout à fait d'accord sur la proposition d'organiser une réunion et j'y participerai avec grand plaisir. Oui, on retire le vœu. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL, on essaie de trouver une salle et des intervenants qui permettront de poursuivre ce passionnant débat. Merci beaucoup. »

Le vœu est retiré.

V11201959 – Vœu visant à étendre au village Popincourt la piétonisation ponctuelle du quartier Roquette, et à la pérenniser un dimanche par mois (vœu retiré en séance)

M. le Maire: « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT: « Là aussi, il s'agit d'un vœu qui a été voté par un conseil de quartier, en l'occurrence le conseil de quartier Bastille dont je salue quelques représentants encore vaillants dans la salle. Il consistait à piétonniser le quartier Roquette et plus exactement les rues Sedaine, Popincourt et Bréguet, de façon à ce qu'on puisse étendre un peu plus sur le nord le périmètre de « Paris respire », qui se contente actuellement de la rue de la Roquette et des rues côté sud.

Ce vœu, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre, ont décidé de le soutenir lors de ce Conseil d'arrondissement, tout simplement parce qu'il nous paraît être un petit peu plus à même de susciter l'engouement de la Préfecture de police de Paris. Nous savons qu'il y a déjà eu des tentatives, notamment de la part de la Mairie, d'obtenir l'approbation de la Préfecture pour placer quelques agents aux extrémités de certaines de ces rues, mais ça n'a pas été suivi d'effets. Pour nous, la raison en incombe au fait que le périmètre qui était demandé dans les courriers était trop large. Il incluait notamment la place de la Bastille et allait jusqu'au jardin Truillot dans la demande que faisait la Mairie. Quant à la demande initiale qu'avait pu faire le conseil de quartier avant la plénière, le vœu englobait la place de la Bastille et puis descendait. Le périmètre était aussi un peu trop large.

Le conseil de quartier est finalement revenu à une position prudente, celle de demander la fermeture de trois rues. Ça nous paraît être une bonne chose parce que ça permettrait de dynamiser un quartier qui souffre de la fin de la monoactivité. Des rues piétonnes permettront aux habitants et aux commerçants de se saisir de l'espace public pour installer des jardinières, pour installer des animations et ainsi faire venir du public.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons que la Mairie soutienne à nouveau vis-à-vis du Préfet l'extension du périmètre « Paris respire Roquette », mais cette fois aux rues Sedaine, Popincourt et Bréguet, un dimanche par mois. »

M. le Maire: « Merci. M. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT: « Merci M. le Maire. M. LEFORT, quand vous citez des sources, essayez de les bien citer. C'est-à-dire que jamais personne à ma connaissance, ni dans le Conseil d'arrondissement ni au conseil de quartier, n' a suggéré qu'on intègre la place de la Bastille dans le périmètre de « Paris respire ». À la rigueur, la place de la Bastille participera peut-être un jour à l'opération « Paris sans voiture » de manière plus stricte qu'aujourd'hui, mais certainement pas dans une opération de piétonnisation un dimanche par mois. Ça ne semble pas envisageable aujourd'hui vu les flux qui passent sur la place de la Bastille.

Pour revenir sur la question précise de « Paris respire », vous avez repris la nature des débats qu'on a eus lors de la plénière du conseil de quartier Bastille/Popincourt. Effectivement, depuis le début de la mandature, avec mon collègue Pierre JAPHET et le Maire, on s'est mobilisé auprès de la Maire de Paris, de Christophe NAJDOVSKI et du Préfet de police pour essayer d'obtenir une extension du périmètre de « Paris respire » sur le quartier : une extension temporelle, parce que pour l'instant, c'était réservé à quelques mois d'été, et une extension géographique, pour essayer d'intégrer d'autres rues qui ne soient pas uniquement celles qui vont de la rue de la Roquette à la rue de Charonne.

Nous n'avons pas obtenu gain de cause, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer pourquoi : les périmètres « Paris respire » ne sont pas limités que par des panneaux. En effet, certaines rues ont notamment des parkings sous-terrains et ne peuvent pas être totalement fermés par des panneaux fixes. Des barrages filtrants sont alors mis en place pour permettre aux riverains de continuer à rentrer ou à sortir de chez eux pendant cette opération. Et qui dit barrages filtrants dit personnel

pour tenir le barrage filtrant. À partir de 2015, il a été difficile pour la Préfecture de police de se mobiliser, et dans le cadre de la réintégration des agents concernés, des ASP, à la Ville, cette extension n'a pas pu se faire.

Nous avons effectivement réécrit en 2019 aux acteurs concernés, et j'ai le plaisir de vous annoncer ce soir que nous avons obtenu un arbitrage favorable pour l'extension du périmètre « Paris respire » sur le quartier. Cette extension sera mise en place dans les prochains mois. Il nous reste encore à définir précisément le périmètre de cette extension, mais il est certain que cette extension intégrera a minima la rue Sedaine et la rue Popincourt. Il nous reste aussi à définir la fréquence et la durée de cette extension, sachant que pour le coup, nous serons clairement beaucoup plus ambitieux que votre vœu, parce que nous ne viserons pas une piétonnisation par mois, qui ne nous semble pas satisfaisante, mais nous visons bien une piétonnisation chaque dimanche du quartier en question. Mais je ne sais pas encore sur quelle durée dans l'année. Il reste encore à envisager ces modalités techniques avec les commerçants.

Je souhaite aussi saluer la mobilisation des associations de commerçants du quartier Sedaine/Popincourt qui ont écrit et qui sont mobilisées sur le sujet, avec le conseil de quartier et les riverains, pour continuer à travailler sur la piétonnisation de ces voies. Nous sommes très contents d'avoir obtenu un arbitrage favorable, notamment pour la rue Sedaine dont nous venons de refaire la belle voirie et dont nous serons très contents de voir de nombreux piétons arpenter les trottoirs. »

M. le Maire: « Absolument. Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Merci pour cette excellente nouvelle. Effectivement, il va falloir regarder le détail du périmètre ainsi que la fréquence.

Concernant la source, ma source était un courrier de M. VAUGLIN à M. NAJDOVSKI du 12 août 2019 qui disait et je cite : « Je vous avais sollicité afin que cette opération puisse d'une part avoir lieu toute l'année, comme cela est le cas dans de nombreux arrondissements parisiens, et d'autre part, que son périmètre soit étendu, comprenant ainsi le secteur allant jusqu'au jardin Truillot, mais également la place de la Bastille. » D'où le sentiment que nous avions que vous vouliez incorporer la place de la Bastille.

Cela étant dit, vous avez finalement obtenu gain de cause et donc nous vous proposons de retirer notre vœu. »

M. le Maire: « Merci beaucoup. Il est donc retiré. »

Le vœu est retiré.

V11201960 – <u>Vœu visant à limiter la pollution publicitaire lumineuse dans le</u> 11^e arrondissement

M. le Maire: « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT: « Nous assistons actuellement à une prolifération d'écrans lumineux dans les rues du 11^e arrondissement et dans les rues de Paris, assortie par ailleurs d'autres nuisances qui

consistent, pour certaines enseignes clignotantes notamment, à agresser visuellement un certain nombre de nos soirées, quand la nuit tombe bien avant 19h. Quand ces enseignes clignotent, ça fait un effet stroboscopique qui se répercute jusqu'à l'intérieur des appartements parisiens. Ces effets conjugués à la fois des écrans lumineux et des enseignes peuvent nuire à la qualité de vie à Paris, et c'est pourquoi nous souhaiterions avoir une action rapide de la part de la Ville de Paris pour lutter contre ce phénomène.

Cependant, il s'avère que le Règlement Local de Publicité (RLP) a été reporté dans le temps pour des raisons qui relèvent d'une attente d'une réponse du Ministère de la Transition écologique. Il nous paraît donc urgent de trouver des solutions juridiques qui permettent d'anticiper la révision du Règlement Local de Publicité avant que toutes nos rues ne soient envahies par ces écrans publicitaires de nouvelle génération. C'est la première demande que nous formulons à travers ce vœu.

Lorsque nous allons procéder à la révision du Règlement Local de Publicité, nous demandons que nous puissions avoir aussi une vision globale de cette « politique publicitaire » sur l'espace public afin que l'outil lui-même, l'écran, soit respectueux en termes d'analyse en cycle de vie de sa teneur carbone, de façon à ce que les matériaux, la fréquence, la force de la luminosité, les emplacements soient prévus de façon environnementale.

Et notre dernière demande, c'est de faire attention à la teneur des publicités qui seront véhiculées sur ces écrans pour éviter de faire de la publicité pour des voyages en avion.

Voilà l'ensemble des propositions que le groupe d'Union de la Droite et du Centre souhaite formuler ce soir au Conseil municipal. »

M. le Maire : « Vous êtes œcuménique ce soir. M. HUBERT va vous répondre et je vois déjà M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF qui se positionne pour intervenir. »

M. HUBERT: « Merci M. le Maire. Pour commencer à titre liminaire, j'ai un tout petit regret. Dans le vœu précédent, M. LEFORT, vous aviez cité vos sources et là vous ne les citez plus. C'est dommage parce qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Il me semble que ce sujet a été abordé aussi en plénière du conseil de quartier, suite à une marche exploratoire de la commission cadre de vie du conseil de quartier Bastille/Popincourt. Vous auriez pu avoir l'élégance de les citer, à moins que l'idée ne vous soit venue par ailleurs, mais je crois vous avoir vu dans la salle ce soir-là.

Cela étant dit, sur le fond, l'interpellation est parfaitement légitime. On a eu l'occasion d'en parler. Tout ça s'inscrit effectivement dans le cadre du Règlement Local de Publicité, règlement s'inscrivant lui-même dans un cadre législatif bien contraignant. En effet, les enseignes et les écrans lumineux qui polluent aujourd'hui obéissent à différentes réglementations. Si elles sont externes, le Code de l'environnement prévoit qu'elles doivent être éteintes notamment entre 1h et 6h du matin. C'est sans doute trop peu, mais c'est pour l'instant ce que prévoit le Code de l'environnement. Si elles sont internes, si l'écran est à l'intérieur de l'établissement, la législation ne prévoit rien en la matière. Le Code de l'environnement ne nous permet pas d'intervenir sur le sujet et le RLP ne peut pas réglementer ça pour l'instant. C'est pourquoi la Ville, vous l'avez évoqué, a saisi le Ministère de la transition écologique pour essayer d'obtenir une évolution du cadre législatif nous permettant de réglementer ça.

L'enjeu, c'est de réussir à faire contrôler au moins déjà le cadre législatif existant. C'est la raison pour laquelle nous avons des équipes de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la

Protection (DPSP) et de la Direction de l'Urbanisme (DU) qui verbalisent les contrevenants car malheureusement certains ne respectent pas l'obligation d'éteindre leurs enseignes. Ce sont des verbalisations assez lourdes puisque ce sont des amendes qui vont de 150 à 750 € en cas de récidive.

Sur la question du contenu, vous avez parlé du contenu des publicités. Alors, je suis au regret de vous dire que là aussi, il n'est absolument pas possible à un RLP aujourd'hui de réglementer le contenu des publicités au-delà du cadre légal prévu. La loi précise qu'un règlement local de publicité ne peut pas édicter de normes portant sur le contenu des supports affectés aux usages de publicité. Donc pour l'instant, votre vœu n'est pas légalement recevable.

Plus globalement sur l'ambition de réduction de la pollution lumineuse portée par votre vœu, je pense que vous savez que nous nous y reconnaissons pleinement. C'est bien dans l'esprit du plan Climat parisien que de réduire l'ensemble de la consommation énergétique dédiée à l'éclairage public et à l'éclairage privé. C'est bien dans l'esprit du Plan lumière, qui est en cours de réflexion et d'élaboration au sein des services de la Ville. Ce sera bien dans l'esprit du futur RLP, quand il sera révisé, de lutter contre tout ça. Et vous savez d'ailleurs que cela s'inscrit dans une réflexion globale sur l'élaboration d'un Plan parisien de lumière, visant à structurer des trames nocturnes. En effet, l'enjeu est bien de limiter l'impact de la lumière sur les problèmes de santé, de limiter les consommations énergétiques, mais aussi de limiter l'impact sur la biodiversité. C'est pourquoi on a déjà atteint à peu près 30 % d'économie sur nos consommations énergétiques d'éclairage, et plus de 50 % sur la pollution lumineuse qui part vers le ciel. Il y avait un enjeu à faire en sorte qu'on éclaire bien le sol parce qu'accessoirement, c'est un curseur qui garantit aussi la visibilité pour les modes de déplacement et une certaine forme de sécurité dans les rues parisiennes. Donc il faut qu'on trouve le bon curseur pour tout ça.

Je vous ai rappelé le cadre législatif. Il me semble que votre vœu, par rapport à tous ces éléments, est un peu bricolé et un peu artisanal, et qu'il n'est donc pas recevable en l'état, donc je vous invite à le retirer sinon nous le rejetterons. Mais néanmoins je souhaite insister sur le fait qu'on en partage l'esprit. J'espère qu'on pourra, au niveau législatif et du RLP futur, avancer ensemble pour lutter contre la pollution lumineuse. »

M. le Maire: « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT: « Nous allons maintenir ce vœu, parce que même si légalement il y a certaines difficultés, nous pensons qu'il est important qu'il y ait une action rapide de la part de la Mairie de Paris pour lutter contre ce fléau naissant et cela sans attendre la nouvelle mouture du Règlement Local de Publicité.

Sur le fait que ce soit une idée des conseils de quartier, effectivement, on en a entendu parler lors d'une des plénières des conseils du quartier. Mais si vous étiez présents à toutes les plénières des cinq conseils de quartier, vous verriez qu'il y a beaucoup d'idées émises dans les conseils de quartier que nous ne transformons pas systématiquement en vœu.

En l'occurrence là, nous l'avons fait, mais pas dans l'esprit de ce qu'avait proposé le conseil de quartier qui se plaignait de cette pollution lumineuse. Nous avons effectivement cherché à trouver des solutions concrètes pour limiter ce phénomène, d'où ce texte qui, effectivement, nous le reconnaissons bien volontiers, a pu être inspiré par certaines interventions des conseils de quartier.

Cela étant dit, nous maintenons ce vœu, même s'il paraît compliqué légalement, comme vous le soulignez, parce qu'il nous paraît urgent d'agir. »

M. le Maire: « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Je voudrais juste dire que ce vœu est intéressant parce qu'il interroge sur le sens et la place de la publicité dans l'espace public, sur le droit des citoyens à voir ou à ne pas voir, ou plutôt l'obligation que nous avons tous à absolument voir ces publicités, particulièrement lorsqu'elles sont lumineuses.

Malheureusement, cette proposition coïncide avec la réinstallation malheureuse sur l'espace public de plus de 1 500 panneaux publicitaires lumineux et encombrants auxquels personne ne peut échapper, y compris les malvoyants, qui eux ne les voient pas mais butent dedans.

Les Radicaux de Gauche avaient obtenu en 2003 la révision du Règlement Local de Publicité, sous le mandat de Jean Tibéri. Il avait été voté à l'époque par la majorité UMP qui était extrêmement favorable aux afficheurs et à la pollution lumineuse, délivrant en tout cas à ces afficheurs, un permis de polluer tous azimuts avec des formats à l'époque de 12 m², les fameux panneaux 4/3, heureusement interdits depuis par le nouveau RLP.

Heureusement, l'annulation du précédent marché des fameuses sucettes Decaux nous avait délivré de ces horribles panneaux que le regretté Michel Serres qualifiait de « véritables coups de poing dans le paysage ». Vous nous avez délivré quelques mois, mais malheureusement nous les réinstallons. Nous les réinstallons avec les 36 000 000 € annuels de permis de polluer, en quelque sorte, que nous donnent les Américains de Clear Channel.

En tout cas, il s'agit aujourd'hui – notre collègue Florent HUBERT l'a rappelé – à l'heure notamment du Plan lumière que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a fait voter au Conseil de Paris, de s'interroger sur non seulement, la place de la publicité, mais également sur l'impact de la lumière, son utilisation et sa réduction.

Ce vœu interroge sur l'impact environnemental, mental, esthétique, spatial et énergétique de tous ces dispositifs publicitaires agressifs qui n'ont qu'un seul but : conditionner tous les esprits pour acheter, et souvent au total mépris de l'environnement et du droit des citoyens à disposer d'un cadre de vie de qualité, non pollué par tout cet affichage publicitaire. On peut la zapper quand la pub est dans les journaux ou à la télévision, mais pas quand elle est dans l'espace public et dans le quotidien des gens. Je pense notamment à des habitants qui se retrouvent avec des panneaux lumineux devant leurs fenêtres, qui défilent toute la nuit ou toute la journée, avec le bruit et le reflet dans leur chambre à coucher ou dans leur salon. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un progrès pour la collectivité que de continuer à installer tous ces panneaux.

Ce vœu interroge sur la cohérence de nos politiques publiques à l'heure du futur Plan lumière et de l'application du Plan climat. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Florent HUBERT pour répondre ? C'est un débat global. »

M. HUBERT: « Oui, c'est un débat global et en l'occurrence, le vœu ne portait pas du tout sur la question des Mobiliers Urbains d'Information (MUI) donc je ne voudrais surtout pas épiloguer sur le sujet qui n'est pas dans le vœu, puisque c'est hors sujet.

Je veux juste rappeler que ce mobilier urbain d'information, qui porte a minima 51 % d'informations d'intérêt général portées par la Ville, nous permet de diffuser un nombre important de messages, d'informations de prévention, de valorisation de partenaires engagés pour l'intérêt général auprès de la Ville de Paris. Aujourd'hui, c'est un vecteur d'information extrêmement précieux pour les Parisiens et donc je pense qu'on aurait du mal à s'en passer. »

M. le Maire : « Merci. Pour apporter un élément supplémentaire dans cet échange sur la pollution publicitaire, j'informe le Conseil que je suis régulièrement saisi par des habitants qui souffrent d'enseignes lumineuses qui sont trop visibles. Même si les panneaux lumineux à l'intérieur des commerces ne peuvent être réglementés, Florent HUBERT l'a bien expliqué, j'écris très régulièrement aux commerçants pour leur demander de bien vouloir baisser la luminosité ou d'éteindre leurs panneaux. Ça fonctionne parfois, mais pas toujours. Être élu, c'est l'école de la modestie. Mais en tout cas, nous ne lâchons pas ce sujet qui est important. Donc le vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'exécutif. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'encourager les économies d'énergie dans le cadre défini par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la Stratégie Nationale Bas Carbone, afin de limiter le gaspillage sous toutes ses formes :

Considérant le bilan carbone et énergétique des nouveaux supports d'affichage publicitaire (y compris numérique), sur l'ensemble de leur cycle de vie (fabrication, fonctionnement, mais aussi recyclage lorsque c'est possible);

Considérant la pollution lumineuse engendrée par le fonctionnement de certains écrans numériques d'affichage publicitaire, notamment lorsqu'ils sont situés dans des lieux étroits, ou lorsqu'ils fonctionnent alors que la nuit tombe ;

Considérant qu'il existe une incohérence manifeste entre les objectifs environnementaux définis et promus par la Ville de Paris dans son plan Climat et la publicité dans l'espace public de certains services hautement carbonés : voyages en avion par exemple ;

Considérant que le Règlement Local de Publicité (R.L.P.) ne sera pas révisé avant plusieurs mois dans l'attente de la réponse du ministère de la transition écologique et solidaire qui doit déterminer, en application du droit européen, si ce R.L.P. relève du champ de l'évaluation environnementale systématique ou d'un examen au cas par cas, ou encore s'il en est exempté ;

Considérant que les écrans lumineux sont en train de se développer à grande vitesse dans nos quartiers, et qu'il est donc nécessaire d'agir sans attendre ;

Considérant que les enseignes lumineuses peuvent elles aussi attenter à la qualité de vie, notamment les enseignes clignotantes, tout particulièrement les soirs d'hiver alors qu'il fait nuit beaucoup plus tôt que l'heure légale d'extinction (21h);

Considérant que la protection de notre activité économique n'implique pas la nécessité de publicités aussi agressives : Paris n'est pas Hong Kong ;

Sur proposition de Monsieur Jacques Lefort, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU:

- Que la Ville de Paris limite drastiquement les pollutions lumineuses qui prospèrent dans nos rues, tant les écrans que les enseignes, et cela par des voies juridiques qui permettent d'anticiper la révision du Règlement Local de Publicité;
- Que, parmi les objectifs de révision du prochain Règlement Local de Publicité, soient stipulées :
 - que l'exigence de limitation de l'empreinte carbone et énergétique de la publicité dans l'espace public, tant en termes de support que de contenu, sera incluse au même titre que les exigences relatives à la préservation du paysage urbain ou du dynamisme économique;

que la publicité de services à haute teneur en carbone sera restreinte

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et Mme Joëlle MOREL. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est donc repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201961 – Vœu visant à un meilleur entretien des pieds d'arbres végétalisés

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT: « Là aussi, nous sommes en présence d'un phénomène qui va croissant, notamment depuis cette mandature. Ce sont les permis de végétaliser. Ce phénomène permet à des individus de prendre en main une partie de l'espace public et de le fleurir, et cela pour le bien de tous quand c'est une réussite. Mais il s'avère parfois que ce n'est pas une réussite. Il nous paraît dès lors important qu'il y ait une réponse rapide qui soit donnée de la part des pouvoirs publics pour contrevenir à cette dégradation de l'espace public.

Pour compléter le propos, il y a eu des budgets du conseil de quartiers Nation qui ont été votés lors de la dernière plénière pour végétaliser un certain nombre de pieds d'arbres avenue de Bouvines.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous paraît important de proposer des solutions concrètes pour que les trottoirs de Paris restent végétalisés correctement et ne deviennent pas des décharges à ciel ouvert, comme cela peut apparaître de temps en temps. Les propositions que nous formulons sont de quatre natures :

- Lorsqu'on donne un permis de végétaliser, on s'assure que la personne à qui on donne soit un minimum compétent.
- On essaye au maximum de donner des permis de végétaliser à des associations plutôt qu'à des particuliers, et à des structures qui ont les épaules pour pouvoir maintenir l'entretien régulièrement quand bien même certains de ces membres seraient en vacances par exemple, et notamment à des associations de commerçants puisque ce souvent les plus performantes dans ce domain : le trottoir végétalisé fait partie de leur vitrine d'une certaine façon. Et s'il y a un fleuriste parmi ces commerçants alors, comme dans la rue Faidherbe, cela devient quelque chose de tout à fait sympathique à voir.
- Lorsqu'on donne un budget, par exemple comme ce qui a été voté à la plénière du conseil des quartiers Nation, à une structure, il faut qu'on sécurise une partie de ce budget de façon à pouvoir remettre en état le pied d'arbre, si jamais pendant plus de 15 jours c'est la durée que nous proposons on constate une dégradation de l'entretien du pied d'arbre. Et si jamais tout va bien, cette somme serait donnée après quelques mois, quand on constate qu'il y a dans la durée un réel entretien correct des pieds d'arbres. Cette somme pourrait alors servir pour des semis ou pour acheter de nouveaux matériaux. On sécurise

ainsi une partie de la somme pour remettre en état si jamais l'entretien n'est pas correctement réalisé.

• Pour les particuliers - là où il n'y a pas de question de subvention de la Ville de Paris -, qu'on puisse demander aux agents de la Ville de remettre en état, si d'aventure on constate un défaut d'entretien évident sous 15 jours par exemple.

Voilà les propositions que le groupe d'Union de la Droite et du Centre souhaite soumettre ce soir aux élus réunis. »

M. le Maire: « Merci. Mme Joëlle MOREL va vous répondre. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Alors, votre vœu sur les pieds d'arbre est intéressant car à travers votre constat et vos propositions, on a une bonne image de la ville que vous défendez. Monnayer les pieds d'arbre, je dois vous dire que je ne l'avais pas encore entendu. Je mesure tout l'écart qu'il y a entre le parti que je représente, Europe Écologie, et les propositions de l'Union de la Droite et du Centre.

Pour les écologistes, la nature en ville, ce n'est pas un petit plus dans un monde minéral parisien. Ce n'est pas quelques fleurs dans des parterres clôturés dans des jardins surveillés et entretenus par les agents de la Ville. Ça, c'est l'image de la ville du vingtième siècle. Ce n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, avec le changement climatique, les pollutions et l'imperméabilisation des sols, nous n'avons pas le choix. Pour notre survie, nous devons partager notre espace urbain avec la nature, avec les animaux, avec les végétaux. Ils sont indispensables à notre capacité de résilience.

Si un pas a été initié dans ce sens pendant cette mandature avec les permis de végétaliser, votre vœu me donne l'occasion d'affirmer qu'il faut continuer et même multiplier les initiatives de végétalisation en ville.

Vous qualifiez les pieds d'arbre de mal entretenus, de ranchs, de mini jungles, de décharges, mais vous ne pensez même pas à évoquer les aspects positifs de la végétalisation : la satisfaction qu'apporte le soin aux végétaux, la diversité des végétaux qui sont aujourd'hui dans la ville, la créativité des jardiniers citoyens, la biodiversité qui se développe, la création de trames vertes qui peu à peu se construisent grâce aux pieds d'arbre, l'investissement affectif des personnes qui auront la charge des pieds d'arbre, les liens qui se créent entres les habitants d'un même quartier lorsqu'ils végétalisent l'espace public. Ça, vous ne le voyez pas.

Bien évidemment, on ne s'improvise pas jardinier, on n'a pas tous la main verte, et les dernières générations ont tout à redécouvrir, tout à réapprendre pour se connecter à la nature. Alors, la Ville doit jouer son rôle pour faciliter la végétalisation. C'est-à-dire de mettre en valeur les savoirfaire de nos techniciens et des jardiniers de la ville, de les mettre en relation directe avec les riverains qui veulent végétaliser et de favoriser une prise en charge collective d'un pied d'arbre. C'est vrai qu'il vaut mieux être plusieurs à avoir la responsabilité d'un pied d'arbre ou d'un espace de végétalisation plutôt que d'être seul et d'organiser l'accompagnement des habitants en mettant en place des accès à l'eau, à l'apport des bonnes terres, à des dons de végétaux et d'arbustes.

Je vous donne quelques informations très concrètes, très précises concernant les pieds d'arbre dans le 11° et des permis de végétaliser. On a aujourd'hui 269 permis de végétaliser dans le 11° par les habitants et les associations de commerçants de l'arrondissement, et 161 concernent vraiment les pieds d'arbre.

Depuis janvier 2018, la DEVE procède à des campagnes de vérification des permis de végétaliser par échantillon tous les six mois dans les arrondissements afin de s'assurer du bon entretien et de la mise en œuvre des permis de végétaliser. Les détenteurs de permis présentant des signes d'abandon ou des difficultés de jardinage sont alors contactés pour leur proposer un accompagnement dans le projet de végétalisation. Sur les 412 permis accordés dans le 11^e depuis 2015, 129 ont été abrogés par la DEVE, dont 75 concernaient des pieds d'arbres.

Une fois le permis abrogé, les services de la Ville, la DEVE et la DVD (Direction de la Voirie et des Déplacements) interviennent pour remettre l'espace public en état. C'est-à-dire retirer les installations mises par les habitants (jardinières hors-sol ou entourages d'arbre) pour nettoyer et pour remettre en ordre l'emprise.

Donc je ne comprends pas votre vœu qui ne voit que les aspects négatifs de la végétalisation. Comme je l'ai déjà dit, la végétalisation, c'est une révolution douce qui se fait dans l'espace public et je pense qu'on a tout intérêt à l'encourager. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT reprend la parole. »

M. LEFORT: « Mme MOREL, je ne pensais pas que ce vœu allait faire monter la température du Conseil d'arrondissement en cette heure tardive. Nous avons souligné dans le vœu que certains de ces pieds d'arbres étaient des réussites. C'est dans le dernier paragraphe des considérants.

Notre point de vue est très simple : si c'est une réussite, tant mieux, encourageons-la, mais dès l'instant que ce n'est pas entretenu, on revient à l'état initial. Parce qu'un pied d'arbre non entretenu, ça développe une biodiversité qui n'honore pas la Ville de Paris : des canettes de coca, des mégots et des rats au milieu d'un certain nombre de plantes vertes qui ne le restent pas longtemps en général.

Pour que la biodiversité soit accueillie et qu'elle soit pleinement acceptée par les Parisiens, il faut qu'elle soit maîtrisée. Donc Paris ne doit pas ressembler à une jungle où prolifèrent les petites herbes entre les pavés. Il faut une maîtrise de l'espace public parce que c'est aussi gage de propreté, d'attractivité touristique, d'environnement accueillant pour les familles, pour les enfants qui ne se prendraient pas les pieds dans des racines, pour les personnes âgées qui ne trébucheraient pas sur toutes ces choses qui pousseraient sur leur trottoir. Donc il faut maîtriser la ville. On n'est pas complètement en forêt et cette maîtrise passe par des actions qui sont aussi correctives.

Pour qu'il y ait une pleine acceptation par les habitants de la révolution douce que vous appelez de vos vœux, et que nous appelons aussi de nos vœux, nous proposons qu'il y ait un peu plus de fermeté dans la réaction à un certain laisser-aller, notamment autour des pieds d'arbres qui sont les points qu'on nous remonte comme étant les plus saillants en termes d'image dégradée de la Ville de Paris. L'objet de notre vœu était tout simplement d'apporter un peu plus de fermeté pour que ça soit mieux accepté par tout le monde. C'est pour cette raison que nous allons le maintenir. »

M. le Maire : « Pas de complément de réponse, Mme Joëlle MOREL ? Je pense que l'essentiel des arguments a été échangé.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer l'engagement des citoyens qui prennent de leur temps pour embellir l'espace public. Après, c'est apprécié diversement. Certains considèrent que la moindre mauvaise herbe est mal venue. En 15 jours, les plantes n'ont quand même pas beaucoup le temps de pousser. Mme Joëlle MOREL propose, dans sa grande sagesse, de rejeter le vœu. Puisqu'il est maintenu, nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant la forte augmentation des pieds d'arbres mal entretenus dans le 11e arrondissement ;

Considérant que ces pieds d'arbres ont souvent fait l'objet d'un permis de végétaliser attribué à un ou des particuliers, qui n'a pas été suivi d'un entretien assez régulier ;

Considérant que certaines de ces installations de type « ranch » sont non seulement très peu esthétiques, mais en plus sont entourées de planches de bois larges, qui les fait empiéter assez fortement sur le trottoir, gênant les passages ;

Considérant que certaines de ces opérations ont fait l'objet d'un financement public, comme, par exemple le conseil de quartier Nation qui a voté lors de sa plénière un budget de plus de 8000€ pour végétaliser l'avenue de Bouvines par des bacs en bois via un chantier d'insertion, et que l'on est en droit de s'attendre dès lors à un professionnalisme dans la construction et l'entretien ;

Considérant qu'une capitale comme Paris, visitée par le monde entier, ne peut se permettre d'offrir un visage aussi dégradé à ses visiteurs, et que par ailleurs ces mini jungles sont des lieux où les rats peuvent se cacher, quand elles ne ressemblent pas tout simplement à une décharge ;

Considérant que certains de ces pieds d'arbres sont aussi des réussites, souvent du fait de l'attention que leur prête le commerçant qui leur fait face, cela étant encore plus le cas en présence d'un fleuriste proche qui peut prodiguer ses conseils, comme sur la rue Faidherbe ;

Sur proposition de Monsieur Jacques Lefort, rapporteur, et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU:

- Que la Maire prenne les mesures pour garantir un niveau d'implication et de savoir-faire minimaux chez les particuliers qui ont accepté de végétaliser puis entretenir une parcelle de voie publique, notamment autour des pieds d'arbre ;
- Qu'afin d'avoir des garanties en ce sens, il soit privilégié de confier des permis de végétaliser à des associations de riverains, ou de commerçants, assorti de convention contraignante ;
- Que lorsqu'un financement public est affecté, une somme soit consignée afin de pouvoir remettre en état des pieds d'arbres en cas de non-entretien plus de deux semaines consécutives, cette somme étant restituée (pour acheter des semis ou des instruments...) si au bout de six mois tout s'est bien passé ;
- Que pour les particuliers, il en soit de même : que la ville remette systématiquement en état les lieux, avec l'aide de ses propres équipes, en cas de non-entretien de plus de deux semaines consécutives, et retire le permis de végétaliser

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201962 – <u>Vœu visant à lutter enfin efficacement contre les rats dans le</u> 11^e arrondissement

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT: « Nous sommes aussi dans un débat qui parle d'environnement et de propreté, et où nous souhaitons accompagner la transformation de la ville, mais sans laisser néanmoins cette ville se laisser envahir par un certain nombre d'éléments qui ne sont pas toujours souhaitables dans un environnement urbain. En l'occurrence, il s'agit des rats, puisque ces rongeurs prolifèrent depuis plusieurs années à Paris. Ce fléau se manifeste partout à Paris et surtout dans les parcs, dans les écoles du 11^e arrondissement notamment et surtout dans des lieux où on aimerait qu'ils ne se manifestent pas parce que ce sont des lieux qui sont aussi occupés par des enfants, alors qu'on sait que les rats sont porteurs de risques sanitaires comme la leptospirose.

Nous avons identifié que ce problème n'était pas suffisamment traité par la Ville, même si elle annonce avoir mis en place 1,5 million d'euros affectés à la lutte contre ces rongeurs. Donc nous avons proposé quelques solutions constructives.

La première solution serait d'importer les bonnes idées du 17e arrondissement, du Maire Geoffroy BOULARD. Il a mis en place une solution en deux étapes : un site internet « signalerunrat.paris » qui permet aux habitants de signaler les rongeurs, et la mise en place d'une brigade de bénévoles. On appelle cela une brigade citoyenne qui est composée d'une dizaine de piégeurs agréés qui interviennent à la demande dans les écoles et les parcs, avec des techniques qui sont efficaces. Nous pensons que cette méthode, qui est importée de certaines grandes villes qui avaient connu le même problème que nous connaissons à Paris et qui l'ont résolu, permettrait d'améliorer le phénomène à Paris.

D'autant plus que visiblement, même s'ils disposent de 1,5 million d'euros, on ne peut pas dire que les services de la Ville ont mis tous les moyens à leur disposition. Il n'y a que six agents et ils sont totalement débordés par le dispositif. De plus, ils utilisent des méthodes qui ne sont pas toujours très efficaces : des poisons par exemple auxquels les rats s'habituent, et d'autant plus que dans ces poisons, on est obligé de mettre un peu d'amertume de façon à éviter que les enfants ne les mangent. Donc quand les rats sont nourris toute la nuit par les mangues des vendeurs à la sauvette ou par les poubelles qui ne sont pas retirées le soir, ils n'ont pas envie d'aller manger ce petit quelque chose amer qu'on leur propose. Et finalement les boîtes à poison restent remplies.

Il y a d'autres solutions comme les boîtes à rat qui sont installées dans les parcs. Ce sont des boîtes en bois qui coûtent 1 000 € l'unité. La Ville investit dans des centaines de ces boîtes, ce qui explique d'ailleurs les 1,5 million qui ont été mobilisés. Le dispositif consiste à mettre un appât pour que le rat progresse sur une planche, puis est déséquilibré et tombe dans un seau où il se noie. Sauf que les rats ne vont pas du tout dans ces boîtes qui sont totalement vides. Par contre, comme ce sont des rongeurs intelligents, ils ont fait leur terrier sous la boîte qui leur offre un magnifique refuge en cas d'intempéries. Donc je ne crois pas que ces investissements ont été suivis de l'effet qu'on espérait...

Pour l'ensemble de ces raisons, nous suggérons que l'organisation de la Ville de Paris soit revue, mais aussi que cette bonne idée de mobiliser des brigades citoyennes bénévoles, donc très peu chères pour les impôts des Parisiens, puissent être mises en œuvre dans le 11e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Je vais passer la parole à Luc LEBON pour vous répondre. J'ai reçu le pouvoir de Mme Marie-Thérèse ERRECART qui le donne à M. Florent HUBERT. »

M. LEBON : « Le problème des rats est un problème qui est effectivement prégnant à Paris et partout. Mais vous avez toujours des solutions très simples et la vie est très simple avec vous.

On a traité des espaces qui ont été effectivement touchés dans le 11°, vous avez cité le boulevard Richard-Lenoir. C'est un boulevard qui fait l'objet de beaucoup d'interventions concernant les rats, notamment avec des techniques qui font à la fois appel à des pièges et des poisons, mais également à des poses de grillage qui empêchent la présence physique des rats dans les jardinières. Ce qui a été installé sur le boulevard Richard-Lenoir, ce sont des grillages antirats dans toutes les jardinières et des oculis pour les empêcher de nicher. Ce sont des grillages à maille fine qui les empêchent de créer de nouveaux terriers. Cette technique avait été mise en place sur la place Mireille-Havet et cela s'était montré efficace.

Il y a également d'autres facteurs qui expliquent la présence des rats sur les espaces publics et notamment sur le boulevard Richard Lenoir : c'est à la fois la nature de la terre et de la végétation qui sont denses, les apports réguliers de nourriture liés à la présence de marchés alimentaires et des incivilités. C'est pourquoi depuis maintenant de nombreuses années, il y a des actions systémiques et régulières qui sont entreprises sur ces espaces.

Vous l'avez dit, les rats sont des animaux qui savent s'adapter aux pièges, donc il faut effectivement tester et renouveler les types de pièges pour être efficace. Il faut aussi combattre à long terme les apports de nourriture. C'est notamment ce qui a été fait le long de tous les espaces verts parisiens et notamment sur la promenade Richard Lenoir, où on a remplacé les anciens porte-sacs par de nouvelles poubelles carrées, les poubelles « Cybel ». Ce modèle a été déployé maintenant sur l'ensemble des espaces verts de l'arrondissement, notamment là où il y avait des problématiques de rats. Si les rats peuvent pénétrer dans ces nouveaux modèles de poubelle, ils ne peuvent plus sortir, donc l'effet devient assez vite efficace. Des bacs antirats ont été installés dans tous les squares du boulevard et continuent à être déployés, notamment au niveau des terrains de boules, pour prévenir les invasions par les rats.

Il y a également des actions de sensibilisation et de verbalisation de la DPSP contre les incivilités et contre les nourrisseurs présents sur l'arrondissement.

L'ensemble des pieds d'arbre du boulevard Richard Lenoir vont être traités avec un stabilisé pour empêcher l'apparition de terriers. M. le Maire, François VAUGLIN, a inscrit à la programmation des IIL (investissements d'intérêt local) 2021 de la DEVE le remplacement de tous les platelages de bois du square Jules Ferry par un sol stabilisé pour supprimer l'espace vide entre le sol et le platelage où les rats pouvaient s'installer.

Sur le square de la Roquette, de même, des actions ont été entreprises, des installations de boîtes d'appâts avec des barriérages. Globalement, on a pu constater une baisse de la fréquentation des rats sur cet espace, qui maintenant se concentrent surtout autour du mail Pierre Desproges où on a des problèmes de nourrissage qui favorisent la présence de rats. Il y a des actions continues de la DPSP pour les limiter.

En revanche, je ne connais pas de cours d'école envahie. En tout cas, on n'a pas eu de signalement de présence de rats dans les cours d'écoles de l'arrondissement. Donc je ne sais pas où vous avez eu cette information.

Au-delà de ces espaces, il y a une action globale de la Ville pour traiter les rats. Il s'agit d'un plan global mis en place par le Département Faune et Action de Salubrité (DFAS) de la DASES, qui coordonne le plan avec l'ensemble des directions de la Ville. Donc quand les espaces verts ou publics sont concernés, ce sont la DEVE, la DPE et la DPSP qui sont mobilisées, et quand ce sont des bâtiments publics, c'est avec les directions concernées. L'ensemble des acteurs sont mobilisés pour faire des enquêtes approfondies dans les sites qui ont pu être infestés pour analyser les causes, mettre en œuvre les actions et trouver les traitements adaptés qui sont évolutifs. Comme vous l'avez dit, le rat est un animal qui s'est très bien adapté à l'environnement urbain depuis maintenant des siècles et qui sait détecter des pièges trop simplistes.

Dans le plan de lutte contre les rats, il y a égalemement l'action de renforcement de propreté sur ces sites, l'adaptation des conteneurs à ordures pour les rendre inaccessibles, des actions de sensibilisation et de lutte contre les incivilités et de nourrissages, et l'abandon de déchets hors conteneur. Depuis le début 2019, on a comptabilisé 94 interventions du DFAS dans les espaces verts du 11^e.

Une adresse mail spécifique pour les signalements a été mise en place, qu'on peut trouver facilement sur le site de la Ville, *spse.dfas@paris.fr*, qui permet au département d'être directement averti de la présence de rats et de pouvoir intervenir. On trouve également sur le site de la Ville le téléphone de ce département.

Dans un point que vous mentionnez sur les encombrants, un peu en aparté de votre vœu, je trouve que vous êtes quand même un peu mal placé, pour vous être opposé avec constance à la réalisation d'un exutoire dans le 11^e pour y déposer les encombrants qui sont collectés tous les jours. Mais mettre en évidence ce point, c'est un peu jouer au pompier pyromane.

Pour conclure, il y a effectivement des rats à Paris, mais c'est un problème qui malheureusement touche à peu près toutes les grandes communes en France. Je peux vous trouver des articles de La Dépêche ou de La Provence qui, à Toulouse ou à Marseille, mettent en évidence les mêmes problèmes. Il faut agir au quotidien. C'est un problème qui touche toutes les grandes agglomérations actuellement. Merci. »

M. le Maire: « Merci. M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « M. LEBON, je ne vais pas reprendre l'ensemble de ce que vous avez dit. Je pense que le problème n'est clairement pas résolu et donc nous vous incitons à regarder de près les propositions que nous vous faisons et, au-delà du vœu que nous avons écrit, l'analyse que nous avons faite des dysfonctionnements des mécanismes mis en place par la Mairie de Paris, tels que je les ai décrits dans mon propos liminaire. Nous allons maintenir notre vœu. »

M. le Maire : « Très bien. M. Luc LEBON a commencé son intervention en indiquant qu'on pouvait, en vous entendant, parfois penser que des solutions simples peuvent être mises en œuvre.

C'est un sujet qui est extrêmement compliqué et sur lequel je suis extrêmement frustré des résultats que nous obtenons, étant moi-même convaincu que des solutions simples pouvaient régler le problème au début de mon mandat. On a mené des actions, notamment en fermant des squares pour permettre leur traitement, en retirant toutes possibilités de nourrissage, etc.

Aucune des solutions qui existent aujourd'hui et qu'il est légalement possible de mettre en place, ne fonctionne durablement. La mort-aux-rats de nos grands-mères marchait très bien, mais aujourd'hui ce n'est plus possible car la réglementation fait que les enfants, et aussi les animaux domestiques, et même les pigeons ou d'autres oiseaux, ne doivent pas pouvoir s'empoisonner en étant au contact de ces produits. Comment allez-vous tuer des rats en faisant en sorte que le moineau ou le pigeon ne puissent pas s'empoisonner ? C'est très compliqué.

On multiplie les dispositifs pour essayer de faire en sorte qu'ils tiennent le plus longtemps possible. Mais en votant votre vœu, on pourrait laisser croire qu'il suffirait, je cite votre vœu, de prendre « en considération l'ampleur du phénomène », et de mettre un site avec des citoyens avec un balai et une pique à rat pour régler le problème. Ce n'est pas sérieux. M. Luc LEBON a expliqué dans le détail les choses, mais je voulais expliquer la situation avec quelques mots du langage commun. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11e arrondissement,

Considérant la prolifération des rats à Paris depuis plusieurs années, qui est un marqueur tangible de l'échec de la politique de la maire de Paris en matière de propreté ;

Considérant que ce fléau se manifeste partout, notamment dans les parcs (Roquette, Richard Lenoir) et les cours d'école du 11e alors que ce sont précisément des lieux utilisés par les enfants, et alors que les rats sont porteurs de risques sanitaires avérés tels que la leptospirose ;

Considérant que leur prolifération est notamment due aux nettoyages insuffisants des rues, aux corbeilles publiques inadaptées, mais aussi aux travaux beaucoup trop nombreux qui ont ouvert les chaussées durant de nombreux mois, bref que la cause en est la désorganisation générale de la capitale qui marque la fin de l'actuel mandat municipal;

Considérant que malgré un budget de 1,5 million d'euros affecté à la lutte contre les rats par la Ville de Paris, l'efficacité des dispositifs actuels semble résolument en deçà des attentes légitimes des Parisiens en matière de propreté ;

Considérant que les outils mis à disposition des Parisiens pour signaler ces rongeurs paraissent totalement inadaptés : ils se réduisent à l'application web « dansmarue », dont les équipes mettent une semaine à retirer des encombrants de nos trottoirs. Alors pour la chasse aux rats...

Considérant que, partant de ce constat, le maire du 17e arrondissement a mis en œuvre une solution économe, et alliant la facilité du numérique avec la réactivité d'équipes locales :

- un site internet très simple « *signalerunrat.paris* » qui permet à chacun de géolocaliser immédiatement sur son smartphone les rongeurs,
- une « brigade citoyenne » de bénévoles, composée de piégeurs assermentés et expérimentés, qui interviennent rapidement pour mettre en œuvre des techniques efficaces de piégeage, goulotte, glace carbonique, etc.

Considérant que cette méthode est inspirée des techniques mises en œuvre avec succès à Brooklyn et Manhattan ;

Considérant que cet outil est plébiscité par les habitants : 3500 signalements en 2018, déjà 4500 pour 2019 ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

EMET LE VŒU:

- Que la Mairie prenne enfin en considération l'ampleur du phénomène des rats et se dote des moyens en conséquence pour le résoudre ;
- Qu'un site internet similaire à celui mis en œuvre par le maire du 17e, associé à une brigade citoyenne bénévole et formée, soit mis en œuvre dans le 11e arrondissement.

M. le Maire : « Qui est pour ? Ls élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est repoussé. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11201906 – Question orale relative au jardin partagé OberVert dans la résidence de Paris Habitat

M. le Maire : « Il reste deux questions orales que Mme Joëlle MOREL a posées. Je vous propose que vous en assuriez la présentation, Mme MOREL. »

Mme MOREL: « Merci M. le Maire. Le Conseil de Paris a voté en octobre dernier la première signature d'une convention de partenariat pour le développement de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine au sein du patrimoine de Paris Habitat. Il s'agit de la première convention entre un bailleur et la Ville de Paris.

Composé de plus de 105 hectares et de 2 200 terrasses, le patrimoine végétal de Paris Habitat représente un véritable potentiel pour développer une gamme de végétaux importants. Paris Habitat possède 80 jardins partagés qui vont prochainement être intégrés dans le réseau « Main verte » de la Ville.

Au sein du 11^e arrondissement, plusieurs résidences de Paris Habitat peuvent bénéficier de cette convention. Donc, c'est bien évidemment en relation étroite avec les associations de locataires, avec aussi les amicales qui existent, que les différentes résidences vont pouvoir développer la végétalisation et qu'elle sera coconstruite avec l'ensemble des locataires. Ces initiatives permettront une réappropriation du patrimoine et une valorisation des initiatives des locataires.

On a dans le 11^e arrondissement quelques jardins partagés appartiennent à Paris Habitat, en particulier celui qui est implanté dans la résidence d'Oberkampf/Timbaud où un jardin partagé y a été initié, qui s'appelle le jardin « OberVert ». Cette initiative existe déjà depuis plus d'une année et a été plébiscitée par Paris Habitat dans le cadre du Budget participatif organisé par le bailleur, et non pas par la Ville de Paris.

Cette résidence connaît régulièrement aussi des tensions, et le jardin partagé est un élément important de régulation pour l'ensemble des personnes qui habitent dans cette résidence. C'est pourquoi le groupe Europe Écologie souhaite qu'une réunion avec Paris Habitat et la Mairie soit organisée pour établir les potentiels de végétalisation dans toutes les résidences de Paris Habitat, et que le jardin « OberVert », géré par l'association des locataires ALTO, soit le premier jardin partagé dans une résidence de Paris Habitat dans le 11^e arrondissement à inaugurer cette nouvelle convention de partenariat. »

M. le Maire : « C'était un souhait et non une question, mais on va le considérer comme une question et M. Florent HUBERT va vous apporter les éléments. »

M. HUBERT: « Le terrain est actuellement un terrain de basket. C'est un ancien terrain de basket à l'intérieur de la parcelle du 137 rue Oberkampf dont le sujet est bien connu.

Malheureusement, il est fermé depuis plus de dix ans car il avait fait l'objet d'un certain nombre de mésusages et il a été fermé à la demande des riverains.

L'enjeu, c'est de se demander ce que collectivement on fait de ce terrain et quel est le beau projet à porter dessus.

Il y a eu une première phase d'une opération de reconquête de ce terrain avec la création d'un jardin transitoire éphémère, avec le financement de l'association La Compagnie Par Has'Arts qui a monté un projet avec une amicale de locataires, l'association ALTO, dont je salue la présidente qui est présente dans la salle.

Après, j'ai eu l'occasion d'aller sur le site avec mon collègue Stéphane MARTINET pour m'occuper des problèmes de dérégulation dans le parking, mais aussi de cette question-là, et également pour échanger avec les habitants et Paris Habitat. Il nous a semblé à cette occasion-là qu'on pouvait porter un projet beaucoup plus ambitieux sur cette parcelle. J'ai notamment exprimé le souhait auprès de Paris Habitat qu'on débitume cette parcelle, parce que comme il s'agit d'un ancien terrain de basket, les seules végétalisations présentes aujourd'hui étaient posées dessus dans des bacs. Il me semble qu'on peut recréer de la pleine terre.

Pour la phase 2, si vous voulez d'un projet plus ambitieux sur cette parcelle aujourd'hui, les études de faisabilité sont en cours pour savoir jusqu'où on peut débitumer et quelle est la place qu'on pourrait conquérir en pleine terre à cet endroit. Après, il restera à concevoir le projet d'utilisation, avec très certainement une association ou un prestataire extérieur qui viendrait aider à organiser les projets de végétalisation, ainsi que l'ensemble des parties prenantes sur la résidence. L'idée est d'associer l'association ALTO au premier chef et puis plus largement tous les résidents qui souhaitent participer à la végétalisation de cette parcelle. Le projet est encore en cours d'étude de faisabilité.

Sur la proposition d'organiser une réunion sur le potentiel de végétalisation du parc, que ce soit sur les cours ou sur les toits de Paris Habitat, je suis évidemment totalement d'accord avec l'idée et je suis disponible. Il est possible de me poser la question sans passer par une question orale. »

M. le Maire : « Merci. La deuxième question orale est relative à la réouverture du terrain de sport Lepeu, Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Q11201907 – Question orale relative à la réouverture du terrain de sport Lepeu

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Une réunion publique a été programmée le 27 juin dernier pour présenter le projet d'aménagement du skatepark rue Emile Lepeu.

Lors de cette réunion, il a été annoncé que les travaux, financés par la société Adidas, commenceraient le 15 juillet. Lors de cette réunion, la participation de l'association Realaxe apportait un élément de mixité intéressante, puisque c'est une association de femmes qui font du skate.

Les travaux ont eu lieu pendant l'été 2019 et l'inauguration a été faite le samedi 12 octobre 2019.

Le groupe Écologiste pense que l'absence d'information sur le processus de réaménagement de ce terrain de sport auprès des riverains est une erreur, une erreur parce que plusieurs questions se posent et on n'a pas les réponses. Ces questions sont les suivantes :

- quelle est la délibération qui a permis la convention entre la Ville de Paris et la société
 Adidas et quel est le montant des dépenses de la ville et de la société Adidas ?
- comment ce skatepark est-il géré?
- quelles sont les associations qui ont accès à ce terrain?
- pourquoi cette inauguration n'a pas été popularisée auprès des riverains de ce quartier et auprès des associations et des écoles ?
- lors de l'inauguration, les personnes présentes étaient en très grande majorité des personnes de sexe masculin et je demande quels sont les créneaux horaires attribués aux associations des skate féminin?
- pourquoi une distribution de bières gratuites était-elle organisée le jour de l'inauguration ?
- pourquoi cette inauguration était-elle accompagnée de musique forte intensifiée par des haut-parleurs et un DJ ?
- comment prévoit-on la régulation de ce terrain ? Les horaires d'ouverture ? Une présence humaine éducative et sportive est-elle programmée ?
- plusieurs courriers de riverains ont été adressés à Mme CAPELLE. Les riverains demandent la création d'un mur antibruit. Quel budget permettra de construire ce mur ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. En l'absence de Mme Liliane CAPELLE, c'est M. Philippe DUCLOUX qui va la suppléer et vous répondre. »

M. DUCLOUX : « M. le Maire, écoutez, on va finir en beauté, puisque ce n'est pas une question, mais dix questions que pose Mme MOREL. Je vais essayer de vous répondre précisément.

Vous évoquez la rénovation du skatepark, cela tombe bien parce que Mme Liliane CAPELLE n'est pas là, mais c'est un sujet sur lequel j'ai beaucoup travaillé. À l'époque, quand j'étais premier adjoint dans le 11^e arrondissement, j'avais créé le conseil des enfants et il s'agit d'une réalisation du conseil des enfants sur un terrain qui était, avant 1995, un lieu de deal un peu en déshérence. Nous avions voulu à l'époque en faire un terrain de pratique sportive, donc un skatepark. Nous avions organisé un certain nombre de réunions avec les riverains pour que ce skatepark puisse exister.

Mais comme tout équipement sportif, ce skatepark devenait vieillissant. Il était donc nécessaire de le rénover pour des raisons évidentes et également pour des raisons de sécurité liées à ce type de pratique. Cette rénovation qui consistait à reprendre l'existant était prévue et budgétée à hauteur de 17 000 €.

Cependant, le Maire du 11^e et Mme Liliane CAPELLE, les deux principaux architectes de cette rénovation, souhaitaient faire en sorte que le projet soit plus ambitieux. C'est la raison pour laquelle on a souhaité recourir à un mécénat contributif, avec une grande entreprise du monde sportif, comme cela s'est fait dans d'autres arrondissements. Je pense notamment au terrain rue Duperré dans le 9^e arrondissement, ou au gymnase Jean Jaurès dans le 19^e.

L'équipementier Adidas s'est montré intéressé, suite à quoi un appel à manifestation d'intérêt concurrent a été publié le 10 août 2018 au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Vous pouvez d'ailleurs le consulter aux pages 3 265 et 3 266. La date pour la remise des offres concurrentes était fixée au 21 septembre 2018. Aucune offre alternative n'ayant été reçue, Adidas a pu investir les lieux afin de le rénover.

Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) lui a été délivrée en ce sens le 1^{er} juillet dernier. Seul le Maire était compétent pour délivrer, ou le cas échéant, retirer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. C'est la raison, d'ordre juridique, pour laquelle il n'y a pas eu de délibération en Conseil d'arrondissement ni au Conseil de Paris. Les travaux ont commencé le 15 juillet dernier.

Avant cela, le projet a été présenté aux riverains – vous l'avez rappelé – le 27 juin dernier à l'occasion d'une réunion publique qui a rassemblé plus de 40 personnes, et donc avec un intérêt évidemment indéniable pour les riverains et les personnes intéressées par cette pratique. Au cours de cette réunion, plusieurs riverains ont exprimé leur inquiétude quant aux nuisances sonores. C'était déjà le cas, il y a quelques années quand nous avions fait le premier projet.

Ces inquiétudes ont été entendues. Il a été décidé de lancer des études sur une éventuelle couverture du site, et cela a été confirmé aux habitants par courrier début juillet.

Je peux vous dire également qu'il a été demandé au directeur de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) d'envisager cette installation et il lui a été rappelé de poursuivre les études concernant la couverture.

Cette éventuelle couverture ou l'installation d'un mur antibruit seront financées grâce au Budget participatif. Lors de l'édition 2018, les habitants du 11^e arrondissement ont plébiscité le projet rénovant les terrains de sport du 11^e arrondissement, avec une somme de 1 680 000 € qui ont été prévus à cet effet. Cette enveloppe sera utilisée comme suit :

- 150 000 € pour la création d'un second TEP à Charrière. Les travaux sont en cours et devraient s'achever très bientôt, mi-novembre
- 780 000 € pour la couverture du TEP Thiéré, qui est actuellement à l'étude.

Il reste donc 700 000 € pour une éventuelle couverture du TEP Lepeu ou l'installation du fameux mur antibruit que vous évoquiez tout à l'heure.

Pour en revenir aux travaux, ils ont commencé ainsi le 15 juillet dernier pour s'achever fin septembre/début octobre et l'inauguration a eu lieu le 12 octobre dernier.

Adidas n'a pas souhaité communiquer sur la somme investie. Je peux toutefois vous dire que cela a dû coûter 15 à 20 fois plus que ce que la Ville aurait pu faire en l'occurrence pour financer cet équipement. Je peux vous dire que, du coup, cette rénovation n'a pas coûté un centime à la Ville de Paris.

J'en arrive maintenant à la réouverture du skatepark que vous évoquiez également dans un deuxième temps. La réouverture a eu lieu le 12 octobre. Pour l'occasion, un événement a été organisé par Adidas de 14h à 19h qui souhaitait marquer le coup. Le Maire s'y est rendu, ainsi que Mme Liliane CAPELLE et d'autres élus. Je le rappelle, cette demi-journée n'a pas été organisée par la Mairie de Paris, mais par Adidas. Ce faisant il peut être considéré comme un événement privé, mais en tout cas ouvert à tous, pour autant celui-ci était ouvert aux pratiquants et aux riverains qui avaient été prévenus par un boîtage dans tout le quartier, effectué par les organisateurs.

Pour cette réouverture, il y a eu des démonstrations de skateboard, un tournoi de football et pour terminer, la diffusion d'une vidéo. Pour animer cette demi-journée, afin de créer une ambiance, il y avait de la musique. Mme MOREL, je pensais que vous aimiez la musique, mais vous trouviez visiblement que c'était trop fort. Rien d'étonnant puisqu'évidemment, musique et skateboard sont

étroitement liés. Hormis un test non effectué dans la matinée, la musique n'a été diffusée que de 14h à 19h. Mais je peux vous dire que les décibels n'excédaient pas 72 et donc je pense que c'était tout à fait supportable, surtout qu'il faisait très beau ce jour-là.

Vous évoquiez tout à l'heure la question des boissons alcoolisées. Je peux vous dire que, évidemment, les boissons alcoolisées étaient destinées aux majeurs et que tout était réglementé. De l'eau et des sodas étaient évidemment destinés aux personnes plus jeunes.

Enfin, et cela permettra de faire la transition avec la troisième catégorie de vos questions, il y avait en effet peu de femmes lors de cette réouverture. On ne peut que le regretter mais le skateboard, qui commence à se féminiser, est resté pendant longtemps une discipline et une pratique essentiellement masculine. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que des cours soient proposés aux femmes et notamment aux jeunes filles, d'où la présence de l'association Realaxe, une association de skateboard féminin lors de la réunion publique et de cette fameuse réouverture le 12 octobre.

J'en viens au dernier point, la gestion du skatepark. Comme précédemment indiqué l'autorisation d'occuper du skatepark par Adidas n'était que temporaire. Cela a pris fin le 12 octobre. Le skatepark Emile Lepeu reste, comme il l'a toujours été, un équipement de la Ville de Paris, en accès libre pendant les horaires d'ouverture de 12h à 18h l'hiver.

Cependant, des créneaux seront réservés pour deux associations : l'association Charonne skate club, pour des initiations, et l'association Realaxe, pour promouvoir le skateboard féminin. Les créneaux ne sont pas encore connus.

Pour la bonne gestion de cet équipement, il a d'ailleurs été demandé au directeur de la DJS qu'un agent soit en permanence sur le site. La DJS va étudier la possibilité d'y déployer un agent. Il lui a été également rappelé l'importance d'une bonne coordination avec la DPSP pour prévoir des passages sur des moments identifiés pouvant être difficiles après la fermeture.

Le skatepark Emile Lepeu était vieillissant, puisqu'il avait déjà une vingtaine d'années. Il était naturel de le rénover. Il y avait d'ailleurs une forte attente des usagers. Cette rénovation était effectuée par l'intermédiaire d'un partenariat public-privé. Ce genre de démarche peut être sujet à caution, mais dans le cas d'espèce, on peut parler d'un partenariat réussi. Le site est beau, il donne satisfaction et cela n'a pas coûté un euro à la Ville de Paris.

À côté de cela, en étudiant l'éventualité d'une couverture ou de l'installation d'un mur antibruit, en demandant la présence d'un agent sur le site, en y mettant des associations, en sollicitant la DPSP, nous faisons le maximum pour garantir un cadre de vie apaisé aux riverains.

Le skateboard sera discipline olympique dès les Jeux de Tokyo en 2020 et a fortiori à Paris en 2024, donc ce skatepark sera une contribution à l'héritage sportif pour 2024 et le 11e peut en être fier. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, nous sommes mardi 5 novembre, je vous souhaite une bonne nuit et une bonne journée. Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil. Merci à tous.

À 00h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.